

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern

Band: - (1899)

Rubrik: Budget

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BUDGET
DES RECETTES ET DES DÉPENSES
DU
CANTON DE BERNE
POUR
L'EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE
1900.



BERNE. — IMPRIMERIE SUTER & LIEROW.
Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

BILAN DE LA FORTUNE.

Fortune de l'Etat au 1 ^{er} janvier 1899	fr. 56,049,258
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1899	» 1,024,250
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1899	fr. 55,025,008
Excédent présumé des dépenses de l'Administration Courante en 1900	» 1,194,485
Fortune probable de l'Etat au 31 décembre 1900	<u>fr. 53,830,523</u>

COMpte DE 1898.*)		BUDGET DE 1899.*)		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
Récapitulation.								
637,969	76	607,010	—	I. Administration générale	46,000	699,880	—	653,880
909,798	75	901,200	—	II. Administration judiciaire	—	929,610	—	929,610
19,114	72	23,150	—	III. ^a Justice	—	23,450	—	23,450
1,005,974	31	995,150	—	III. ^b Police	752,495	1,742,675	—	990,180
310,434	31	268,950	—	IV. Affaires militaires	784,470	1,056,440	—	271,970
986,232	61	1,008,215	—	V. Cultes	2,100	1,003,565	—	1,001,465
3,417,952	16	3,403,640	—	VI. Instruction publique	194,195	3,674,450	—	3,480,255
8,835	70	9,070	—	VII. Affaires communales	—	9,170	—	9,170
1,481,547	55	1,767,495	—	VIII. Assistance publique	166,065	2,002,305	—	1,836,240
237,468	14	256,350	—	IX. ^a Economie publique	79,000	365,800	—	286,800
858,082	53	891,730	—	IX. ^b Service sanitaire	905,635	1,882,275	—	976,640
2,300,914	71	2,123,515	—	X. Travaux publics	75,500	2,364,990	—	2,289,490
1,897,723	54	1,896,910	—	XI. Emprunts	—	1,880,410	—	1,880,410
129,752	60	134,350	—	XII. Finances	—	134,180	—	134,180
300,595	97	299,020	—	XIII. Agriculture	332,250	660,940	—	328,690
110,053	12	125,650	—	XIV. Economie forestière	84,450	198,080	—	113,630
507,015	88	463,700	—	XV. Forêts domaniales	921,000	459,300	461,700	—
798,153	84	803,600	—	XVI. Domaines de l'Etat	909,650	103,650	806,000	—
40,220	40	44,000	—	XVII. Caisse des domaines	44,000	92,000	—	48,000
1,042,281	31	1,097,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire	6,767,500	5,519,500	1,248,000	—
630,371	80	605,000	—	XIX. Banque cantonale	2,220,000	1,630,000	590,000	—
490,822	52	358,000	—	XX. Caisse de l'Etat	270,000	40,000	230,000	—
3,156	65	2,200	—	XXI. Amendes et confiscations	133,700	131,500	2,200	—
50,521	22	38,800	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	67,100	28,700	38,400	—
777,240	64	780,000	—	XXIII. Régie des sels	1,472,250	685,250	787,000	—
613,200	37	512,480	—	XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque	570,000	45,525	524,475	—
1,320,841	86	1,174,100	—	XXV. Emoluments	1,194,600	600	1,194,000	—
443,839	80	353,500	—	XXVI. Impôt des successions et donations	402,000	48,500	353,500	—
907,072	17	891,000	—	XXVII. Patentés d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,056,000	147,000	909,000	—
1,068,021	90	1,008,000	—	XXVIII. Part de la recette de l'alcool	1,150,000	115,000	1,035,000	—
232,191	64	209,300	—	XXIX. Taxe militaire	520,000	310,700	209,300	—
5,697,948	96	5,434,475	—	XXX. Impôts directs	5,882,150	211,150	5,671,000	—
1,650	—	—	XXXI. Recettes imprévues	—	—	—	—	—
14,582,680	56	13,731,155	—	Recettes	27,002,110	—	14,059,575	—
14,654,320	88	14,755,405	—	Dépenses	—	28,196,595	—	15,254,060
71,640	32	1,024,250	—	Excédent des recettes	—	—	—	—
14,654,320	88	14,755,405	—	Excédent des dépenses	1,194,485	—	1,194,485	—
					28,196,595	28,196,595	15,254,060	15,254,060

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
Comptes spéciaux.									
I. Administration générale.									
A. Grand Conseil.									
68,077	15	50,000	—	1. Indemnités de séance et de voyage. Frais des commissions		—	50,000	—	50,000
68,077	15	50,000	—			—	50,000	—	50,000
B. Conseil-exécutif.									
59,000	—	59,000	—	1. Traitements du président et des membres du Conseil-exécutif		—	59,000	—	59,000
59,000	—	59,000	—			—	59,000	—	59,000
C. Crédit du Conseil-exécutif.									
9,666	10	15,000	—	1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque 2. Subventions en faveur d'entreprises d'utilité publique 3. Subventions en faveur des arts et des sciences 4. Secours		—	15,000	—	15,000
1,600						—	15,000	—	15,000
2,700						—	15,000	—	15,000
1,109						—	15,000	—	15,000
15,075	10	15,000	—			—	15,000	—	15,000
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.									
2,807	05	3,000	—	1. Députation au Conseil des Etats . . .		—	3,000	—	3,000
1,903	10	1,000	—	2. Commissaires		—	1,000	—	1,000
4,710	15	4,000	—			—	4,000	—	4,000
E. Chancellerie d'Etat.									
18,000	—	18,000	—	1. Traitements des fonctionnaires		—	18,000	—	18,000
21,275	—	21,500	—	2. Traitements des employés		—	21,500	—	21,500
7,042	55	7,000	—	3. Frais de bureau		—	7,000	—	7,000
33,198	94	28,000	—	4. Frais d'impression		2,000	30,000	—	28,000
6,503	65	6,500	—	5. Service de l'hôtel de ville		—	6,500	—	6,500
8,000	—	8,000	—	6. Loyers		—	11,580	—	11,580
3,800	—	3,800	—	7. Rédaction et impression des Fontes rerum bernensium		—	3,800	—	3,800
2,500	—	—	—	(Archives du château de Spiez, acquisition.)		2,000	98,380	—	96,380
100,320	14	92,800	—						

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
fr.	ct.	fr.	ct.			brutes		nettes	
Administration Courante.									
I. Administration générale.									
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.									
12,000	—	12,000	—	1. Fermage	12,000	—	12,000	—	
20,900	—	20,000	—	2. Abonnements des aubergistes	20,000	—	20,000	—	
4,039	65	4,000	—	3. Frais de rédaction	—	4,000	—	4,000	
15,941	57	12,000	—	4. Frais d'impression	—	12,000	—	12,000	
12,918	78	16,000	—		32,000	16,000	16,000	—	
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.									
5,000	—	5,000	—	1. Fermage	5,000	—	5,000	—	
7,200	—	7,000	—	2. Abonnements des aubergistes	7,000	—	7,000	—	
630	—	1,200	—	3. Frais de rédaction	—	1,200	—	1,200	
5,239	15	4,500	—	4. Frais d'impression	—	4,500	—	4,500	
6,330	85	6,300	—		12,000	5,700	6,300	—	
H. Préfets.									
100,800	—	100,800	—	1. Traitements des préfets	—	100,800	—	100,800	
3,500	—	3,500	—	2. Secrétaire du préfet de Berne	—	3,800	—	3,800	
883	90	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets	—	2,500	—	2,500	
18,866	20	18,000	—	4. Frais de bureau	—	18,000	—	18,000	
14,160	—	14,200	—	5. Loyers	—	14,440	—	14,440	
138,210	10	139,500	—		—	139,540	—	139,540	—
I. Secrétaires de préfecture.									
100,900	—	100,200	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture	—	100,200	—	100,200	
143,476	75	141,000	—	2. Traitements des employés	—	144,000	—	144,000	
14,750	—	14,750	—	3. Frais de bureau	—	14,750	—	14,750	
12,700	—	13,060	—	4. Loyers	—	13,310	—	13,310	
271,826	75	269,010	—		—	272,260	—	272,260	—
K. Revision du recueil des lois et décrets.									
—	—	—	—	1. Frais de revision et de rédaction . . .	—	40,000	—	40,000	
—	—	—	—	2. Frais d'impression	—	40,000	—	40,000	
—	—	—	—		—	—	—	—	—

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
I. Administration générale.									
68,077	15	50,000	—	A. Grand Conseil	—	50,000	—	50,000	—
59,000	—	59,000	—	B. Conseil-exécutif	—	59,000	—	59,000	—
15,075	10	15,000	—	C. Crédit du Conseil-exécutif	—	15,000	—	15,000	—
4,710	15	4,000	—	D. Députation au Conseil des Etats et commissaires	—	4,000	—	4,000	—
100,320	14	92,800	—	E. Chancellerie d'Etat	2,000	98,380	—	96,380	—
12,918	78	16,000	—	F. Feuille officielle allemande et ses annexes	32,000	16,000	16,000	—	—
6,330	85	6,300	—	G. Feuille officielle du Jura et ses annexes	12,000	5,700	6,300	—	—
138,210	10	139,500	—	H. Préfets	—	139,540	—	139,540	—
271,826	75	269,010	—	J. Secrétaire de préfecture	—	272,260	—	272,260	—
—	—	—	—	K. Revision du recueil des lois et décrets	—	40,000	—	40,000	—
637,969	76	607,010	—		46,000	699,880	—	653,880	—
———									
II. Administration judiciaire.									
A. Cour suprême.									
90,500	—	90,500	—	1. Traitements des juges	—	90,500	—	90,500	—
810	—	1,000	—	2. Indemnités des juges-suppléants	—	1,000	—	1,000	—
91,310	—	91,500	—		—	91,500	—	91,500	—
———									
B. Greffe de la Cour.									
11,500	—	11,500	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	11,500	—	11,500	—
1,800	—	1,800	—	2. Traitement de l'huissier	—	1,800	—	1,800	—
34,635	—	34,800	—	3. Traitements des employés	—	34,800	—	34,800	—
4,490	10	4,500	—	4. Frais de bureau	—	4,500	—	4,500	—
3,540	—	3,540	—	5. Loyers	—	3,540	—	3,540	—
636	70	750	—	6. Bibliothèque	—	750	—	750	—
56,601	80	56,890	—		—	56,890	—	56,890	—

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
II. Administration judiciaire.									
C. Tribunaux de district.									
115,152	—	114,600	—	1. Traitements des présidents de tribunaux	—	120,800	—	120,800	
4,813	50	3,500	—	2. Indemnités des vice-présidents . . .	—	3,500	—	3,500	
49,287	15	45,000	—	3. Indemnités des juges et juges-suppléants	—	45,000	—	45,000	
20,313	35	20,200	—	4. Frais de bureau	—	21,600	—	21,600	
17,205	—	17,380	—	5. Loyers	—	18,230	—	18,230	
202	55	2,000	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires	—	2,000	—	2,000	
206,973	55	202,680	—		—	211,130	—		211,130
D. Greffes des tribunaux de district.									
101,541	35	100,200	—	1. Traitements des greffiers de tribunaux	—	100,200	—	100,200	
77,442	85	75,000	—	2. Traitements des employés et remplaçants	—	80,500	—	80,500	
12,057	75	11,700	—	3. Frais de bureau	—	12,200	—	12,200	
8,620	—	8,640	—	4. Loyers	—	8,660	—	8,660	
199,661	95	195,540	—		—	201,560	—		201,560
E. Ministère public.									
25,345	—	26,300	—	1. Traitements du procureur général et des procureurs d'arrondissement . . .	—	26,300	—	26,300	
2,501	90	2,500	—	2. Frais de bureau du procureur général	—	2,500	—	2,500	
5,343	30	5,000	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement	—	5,000	—	5,000	
33,190	20	33,800	—		—	33,800	—		33,800

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
II. Administration judiciaire.									
F. Cours d'assises.									
18,617	80	21,000	—	1. Indemnités des jurés	—	21,000	—	21,000	—
5,676	75	7,000	—	2. Frais de voyage et d'entretien de la Chambre criminelle	—	7,000	—	7,000	—
558	—	3,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers	—	3,000	—	3,000	—
3,384	10	2,300	—	4. Frais de bureau	—	2,500	—	2,500	—
5,350	—	5,350	—	5. Loyers	—	5,350	—	5,350	—
33,586	65	38,650	—		—	38,850	—	38,850	—
G. Offices des poursuites et des faillites.									
1,261	50	1,200	—	1. Frais de bureau et de voyage de l'autorité de surveillance	—	1,200	—	1,200	—
1,000	—	1,000	—	2. Traitement du secrétaire	—	1,000	—	1,000	—
92,941	—	92,000	—	3. Traitements des fonctionnaires	—	94,100	—	94,100	—
1,494	15	1,000	—	4. Indemnités des remplaçants	—	1,000	—	1,000	—
85,716	90	81,000	—	5. Traitements des agents de poursuites	—	85,000	—	85,000	—
75,467	25	75,000	—	6. Traitements des employés et remplaçants	—	80,000	—	80,000	—
10,341	50	10,200	—	7. Frais de bureau	—	10,500	—	10,500	—
4,714	50	5,000	—	8. Contrôles, formulaires	—	5,000	—	5,000	—
11,790	—	11,340	—	9. Loyers	—	12,080	—	12,080	—
—	—	500	—	10. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite	—	1,000	—	1,000	—
284,726	80	278,240	—		—	290,880	—	290,880	—
H. Conseils de prud'hommes.									
3,747	80	3,900	—	1. Frais, part de l'Etat	—	5,000	—	5,000	—
3,747	80	3,900	—		—	5,000	—	5,000	—
———									
91,310	—	91,500	—	A. <i>Cour suprême</i>	—	91,500	—	91,500	—
56,601	80	56,890	—	B. <i>Greffe de la Cour</i>	—	56,890	—	56,890	—
206,973	55	202,680	—	C. <i>Tribunaux de district</i>	—	211,130	—	211,130	—
199,661	95	195,540	—	D. <i>Greffes des tribunaux de district</i>	—	201,560	—	201,560	—
33,190	20	33,800	—	E. <i>Ministère public</i>	—	33,800	—	33,800	—
33,586	65	38,650	—	F. <i>Cours d'assises</i>	—	38,850	—	38,850	—
284,726	80	278,240	—	G. <i>Offices des poursuites et des faillites</i>	—	290,880	—	290,880	—
3,747	80	3,900	—	H. <i>Conseils de prud'hommes</i>	—	5,000	—	5,000	—
909,798	75	901,200	—		—	929,610	—	929,610	—

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. a Justice.									
				A. Frais d'administration de la Direction de la justice.					
4,200	—	4,200	—	1. Traitement du secrétaire	—	4,400	—	4,400	
3,000	—	3,200	—	2. Traitement de l'employé	—	3,500	—	3,500	
2,527	07	2,500	—	3. Frais de bureau	—	2,500	—	2,500	
1,041	25	1,000	—	4. Frais de justice	—	1,000	—	1,000	
750	—	750	—	5. Loyers	—	750	—	750	
11,518	32	11,650				12,150	—	12,150	
				B. Commission de législation et de revision des lois.					
1,272	—	5,000	—	{1. Frais de revision et de rédaction 2. Frais d'impression}	—	5,000	—	5,000	
1,272		5,000				5,000	—	5,000	
				C. Inspecteur.					
4,300	—	4,500	—	1. Traitement de l'inspecteur	—	4,500	—	4,500	
2,024	40	2,000	—	2. Frais de bureau et de voyage	—	1,800	—	1,800	
6,324	40	6,500				6,300	—	6,300	
				—					
11,518	32	11,650		A. Frais d'administration de la Direction de la justice	—	12,150	—	12,150	
1,272	—	5,000	—	B. Commission de législation et revision d. lois	—	5,000	—	5,000	
6,324	40	6,500	—	C. Inspecteur	—	6,300	—	6,300	
19,114	72	23,150				23,450	—	23,450	
—									

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III.^b Police.									
				A. Frais d'administration de la Direction de la police.					
10,500	—	10,500	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	10,500	—	—	10,500
26,000	—	26,200	—	2. Traitements des employés	—	26,200	—	—	26,200
7,604	50	7,600	—	3. Frais de bureau	—	7,600	—	—	7,600
2,070	—	2,070	—	4. Loyers	—	2,070	—	—	2,070
46,174	50	46,370	—		—	46,370	—	—	46,370
				B. Passeports, arrestations et transports.					
688	95	1,000	—	1. Police des passeports et des étrangers	—	1,000	—	—	1,000
2,361	75	3,000	—	2. Recueil général des signalements . . .	10,000	7,000	3,000	—	—
9,456	95	9,500	—	3. Frais d'arrestations	—	9,500	—	—	9,500
17,216	21	16,500	—	4. Frais de conduites	—	16,500	—	—	16,500
25,000	36	24,000	—		10,000	34,000	—	—	24,000
				C. Corps de police.					
21,800	—	22,100	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	22,100	—	—	22,100
483,709	90	486,000	—	2. Solde des gendarmes	—	491,000	—	—	491,000
42,721	25	23,850	—	3. Habillement	—	16,900	—	—	16,900
1,199	30	1,200	—	4. Equipement et armement	—	1,200	—	—	1,200
2,700	60	2,700	—	5. Frais de bureau	—	2,700	—	—	2,700
51,500	60	53,375	—	6. Loyers	625	58,175	—	—	57,550
9,469	60	8,500	—	7. Indemnités de logement et de mobilier	—	9,000	—	—	9,000
3,688	25	3,500	—	8. Frais médicaux	—	3,500	—	—	3,500
2,511	27	2,700	—	9. Frais divers d'administration	—	2,700	—	—	2,700
7,999	95	8,000	—	10. Indemnités de voyage et cours d'instruction	—	8,000	—	—	8,000
20,000	—	20,000	—	11. Quote-part du produit des amendes .	20,000	—	20,000	—	—
607,300	72	591,925	—		20,625	615,275	—	—	594,650

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III.b Police.									
D. Prisons.									
1. Prisons de la ville de Berne :									
16,528	07	16,500	—	a. Nourriture	—	16,500	—	16,500	
11,537	09	10,000	—	b. Frais divers d'entretien	—	10,000	—	10,000	
12,330	—	13,735	—	c. Loyers	—	9,800	—	9,800	
61,734	25	65,000	—	2. Prisons des districts :					
8,946	65	9,000	—	a. Nourriture	—	65,000	—	65,000	
25,540	—	26,395	—	b. Frais divers d'entretien	—	9,000	—	9,000	
136,616	06	140,630	—	c. Loyers	—	26,380	—	26,380	
						—	136,680	—	136,680
E. Etablissements pénitentiaires.									
1. Pénitencier de Thorberg :									
15,176	57	15,600	—	a. Administration	—	15,600	—	15,600	
1,658	93	1,650	—	b. Enseignement et culte	—	1,650	—	1,650	
59,494	28	51,000	—	c. Nourriture	—	2,000	54,000	—	52,000
29,308	63	28,250	—	d. Entretien	—	1,200	29,500	—	28,300
12,326	70	12,700	—	e. Loyer	—	—	12,700	—	12,700
37,645	11	35,200	—	f. Industrie	—	107,200	72,000	35,200	—
32,856	50	22,000	—	g. Agriculture	—	63,650	40,000	23,650	—
47,463	50	52,000	—	Frais d'exploitation	174,050	225,450	—	51,400	
10,236	33	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
190	60	—	—	i. Pensions	100	700	—	600	
57,890	43	52,000	—		174,150	226,150	—	52,000	
2. Pénitencier de St-Jean et Maison de travail d'Anet.									
11,304	91	11,300	—	a. Administration	—	11,500	—	11,500	
1,077	85	1,050	—	b. Enseignement et culte	—	1,070	—	1,070	
34,560	63	36,800	—	c. Nourriture	—	37,300	—	37,300	
12,493	19	16,060	—	d. Entretien	—	3,400	17,400	—	14,000
3,490	—	3,490	—	e. Loyer	—	—	3,490	—	3,490
13,891	49	13,600	—	f. Industrie	—	29,400	16,300	13,100	—
38,639	36	26,100	—	g. Agriculture	—	74,000	46,500	27,500	—
10,395	73	29,000	—	Frais d'exploitation	106,800	133,560	—	26,760	
15,163	80	8,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	8,000	—	8,000	
5,974	20	6,000	—	i. Pensions	6,500	—	6,500	—	
19,585	33	31,000	—		113,300	141,560	—	28,260	

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. ^b Police.									
E. Etablissements pénitentiaires.									
3. Pénitencier de Witzwyl.									
11,735	34	9,000	—	a. Administration	—	9,400	—	9,400	
818	62	600	—	b. Enseignement et culte	—	600	—	600	
21,733	80	22,500	—	c. Nourriture	500	23,400	—	22,900	
11,278	25	9,300	—	d. Entretien	—	11,200	—	11,200	
11,570	—	11,865	—	e. Loyer	—	11,870	—	11,870	
8,256	35	3,400	—	f. Industrie	7,500	2,500	5,000	—	
72,729	61	26,865	—	g. Agriculture	63,970	35,000	28,970	—	
23,849	95	23,000	—	Frais d'exploitation	71,970	93,970	—	22,000	
51,034	05	8,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	8,000	—	8,000	
27,184	10	31,000	—		71,970	101,970	—	30,000	
4. Maison disciplinaire de Trachselwald:									
3,809	62	3,660	—	a. Administration	—	4,280	—	4,280	
337	52	400	—	b. Enseignement et culte	—	400	—	400	
7,295	51	6,610	—	c. Nourriture	80	7,180	—	7,100	
3,428	33	3,150	—	d. Entretien	—	3,470	—	3,470	
490	—	735	—	e. Loyer	—	730	—	730	
723	60	350	—	f. Industrie	720	310	410	—	
1,910	31	230	—	g. Agriculture	6,700	5,500	1,200	—	
12,727	07	13,975	—	Frais d'exploitation	7,500	21,870	—	14,370	
1,411	06	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
1,510	—	900	—	i. Pensions	1,300	—	1,300	—	
12,628	13	13,075	—		8,800	21,870	—	13,070	
5. Pénitencier de Thorberg, St-Jean et Anet.									
57,890	43	52,000	—	1. Pénitencier de Thorberg	174,150	226,150	—	52,000	
19,585	33	31,000	—	2. Pénitencier de St-Jean et Maison de travail d'Anet	113,300	141,560	—	28,260	
27,184	10	31,000	—	3. Pénitencier de Witzwyl	71,970	101,970	—	30,000	
12,628	13	13,075	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald	8,800	21,870	—	13,070	
117,287	99	127,075	—		368,220	491,550	—	123,330	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
Administration Courante.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
III.^b Police.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
<table> <tr> <td>8,486</td><td>98</td><td>8,500</td><td>—</td><td>1. Maison de travail d'Hindelbank:</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>624</td><td>24</td><td>700</td><td>—</td><td>a. Administration</td><td>100</td><td>8,600</td><td>—</td><td>8,500</td><td></td></tr> <tr> <td>15,327</td><td>—</td><td>18,100</td><td>—</td><td>b. Enseignement et culte</td><td>—</td><td>700</td><td>—</td><td>700</td><td></td></tr> <tr> <td>5,408</td><td>40</td><td>8,655</td><td>—</td><td>c. Nourriture</td><td>200</td><td>17,400</td><td>—</td><td>17,200</td><td></td></tr> <tr> <td>4,345</td><td>—</td><td>4,445</td><td>—</td><td>d. Entretien</td><td>—</td><td>8,700</td><td>—</td><td>8,700</td><td></td></tr> <tr> <td>9,991</td><td>40</td><td>9,600</td><td>—</td><td>e. Loyer</td><td>—</td><td>4,450</td><td>—</td><td>4,450</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>f. Industrie</td><td>16,600</td><td>7,200</td><td>9,400</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td>g. Agriculture</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>24,200</td><td>22</td><td>30,800</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>2,908</td><td>90</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>4,960</td><td>50</td><td>4,800</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>22,148</td><td>62</td><td>26,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>9,633</td><td>25</td><td>9,600</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>31,781</td><td>87</td><td>35,600</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>—</td><td>—</td><td>—</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">G. Frais de justice et de police.</td></tr> <tr> <td> <table> <tr> <td>87,321</td><td>27</td><td>90,000</td><td>—</td><td>1. Frais de police criminelle</td><td>—</td><td>85,000</td><td>—</td><td>85,000</td><td></td></tr> <tr> <td>92,459</td><td>60</td><td>100,000</td><td>—</td><td>2. Emoluments et restitutions de frais</td><td>295,000</td><td>200,000</td><td>95,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>650</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>3. Emoluments des huissiers et des gendarmes</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>650</td><td></td></tr> <tr> <td>686</td><td>84</td><td>1,000</td><td>—</td><td>4. Emoluments en affaires de justice</td><td>1,000</td><td>—</td><td>1,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>16,330</td><td>10</td><td>13,000</td><td>—</td><td>5. Frais de police</td><td>—</td><td>13,000</td><td>—</td><td>13,000</td><td></td></tr> <tr> <td>500</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>500</td><td></td></tr> <tr> <td>11,654</td><td>93</td><td>3,150</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">H. Etat civil.</td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> </td></tr> </table></td></tr></table>	8,486	98	8,500	—	1. Maison de travail d'Hindelbank:						624	24	700	—	a. Administration	100	8,600	—	8,500		15,327	—	18,100	—	b. Enseignement et culte	—	700	—	700		5,408	40	8,655	—	c. Nourriture	200	17,400	—	17,200		4,345	—	4,445	—	d. Entretien	—	8,700	—	8,700		9,991	40	9,600	—	e. Loyer	—	4,450	—	4,450						f. Industrie	16,600	7,200	9,400	—						g. Agriculture						24,200	22	30,800	—							2,908	90	—								4,960	50	4,800	—							22,148	62	26,000	—							9,633	25	9,600	—							31,781	87	35,600	—							—	—	—	—							G. Frais de justice et de police.										<table> <tr> <td>87,321</td><td>27</td><td>90,000</td><td>—</td><td>1. Frais de police criminelle</td><td>—</td><td>85,000</td><td>—</td><td>85,000</td><td></td></tr> <tr> <td>92,459</td><td>60</td><td>100,000</td><td>—</td><td>2. Emoluments et restitutions de frais</td><td>295,000</td><td>200,000</td><td>95,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>650</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>3. Emoluments des huissiers et des gendarmes</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>650</td><td></td></tr> <tr> <td>686</td><td>84</td><td>1,000</td><td>—</td><td>4. Emoluments en affaires de justice</td><td>1,000</td><td>—</td><td>1,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>16,330</td><td>10</td><td>13,000</td><td>—</td><td>5. Frais de police</td><td>—</td><td>13,000</td><td>—</td><td>13,000</td><td></td></tr> <tr> <td>500</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>500</td><td></td></tr> <tr> <td>11,654</td><td>93</td><td>3,150</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">H. Etat civil.</td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> </td></tr> </table>	87,321	27	90,000	—	1. Frais de police criminelle	—	85,000	—	85,000		92,459	60	100,000	—	2. Emoluments et restitutions de frais	295,000	200,000	95,000	—		650	—	650	—	3. Emoluments des huissiers et des gendarmes	—	650	—	650		686	84	1,000	—	4. Emoluments en affaires de justice	1,000	—	1,000	—		16,330	10	13,000	—	5. Frais de police	—	13,000	—	13,000		500	—	500	—	6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger	—	500	—	500		11,654	93	3,150	—																	H. Etat civil.										<table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>										59,903	35	60,000	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	60,000	—	60,000		2,036	40	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers	—	2,000	—	2,000		61,939	75	62,000	—																
8,486	98	8,500	—	1. Maison de travail d'Hindelbank:																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
624	24	700	—	a. Administration	100	8,600	—	8,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
15,327	—	18,100	—	b. Enseignement et culte	—	700	—	700																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
5,408	40	8,655	—	c. Nourriture	200	17,400	—	17,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
4,345	—	4,445	—	d. Entretien	—	8,700	—	8,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
9,991	40	9,600	—	e. Loyer	—	4,450	—	4,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
				f. Industrie	16,600	7,200	9,400	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
				g. Agriculture																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
24,200	22	30,800	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
2,908	90	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
4,960	50	4,800	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
22,148	62	26,000	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
9,633	25	9,600	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
31,781	87	35,600	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
—	—	—	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
G. Frais de justice et de police.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
<table> <tr> <td>87,321</td><td>27</td><td>90,000</td><td>—</td><td>1. Frais de police criminelle</td><td>—</td><td>85,000</td><td>—</td><td>85,000</td><td></td></tr> <tr> <td>92,459</td><td>60</td><td>100,000</td><td>—</td><td>2. Emoluments et restitutions de frais</td><td>295,000</td><td>200,000</td><td>95,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>650</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>3. Emoluments des huissiers et des gendarmes</td><td>—</td><td>650</td><td>—</td><td>650</td><td></td></tr> <tr> <td>686</td><td>84</td><td>1,000</td><td>—</td><td>4. Emoluments en affaires de justice</td><td>1,000</td><td>—</td><td>1,000</td><td>—</td><td></td></tr> <tr> <td>16,330</td><td>10</td><td>13,000</td><td>—</td><td>5. Frais de police</td><td>—</td><td>13,000</td><td>—</td><td>13,000</td><td></td></tr> <tr> <td>500</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger</td><td>—</td><td>500</td><td>—</td><td>500</td><td></td></tr> <tr> <td>11,654</td><td>93</td><td>3,150</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="10" style="text-align: center;">H. Etat civil.</td></tr> <tr> <td colspan="10"> <table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> </td></tr> </table>	87,321	27	90,000	—	1. Frais de police criminelle	—	85,000	—	85,000		92,459	60	100,000	—	2. Emoluments et restitutions de frais	295,000	200,000	95,000	—		650	—	650	—	3. Emoluments des huissiers et des gendarmes	—	650	—	650		686	84	1,000	—	4. Emoluments en affaires de justice	1,000	—	1,000	—		16,330	10	13,000	—	5. Frais de police	—	13,000	—	13,000		500	—	500	—	6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger	—	500	—	500		11,654	93	3,150	—																	H. Etat civil.										<table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>										59,903	35	60,000	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	60,000	—	60,000		2,036	40	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers	—	2,000	—	2,000		61,939	75	62,000	—																																																																																																																																																																																	
87,321	27	90,000	—	1. Frais de police criminelle	—	85,000	—	85,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
92,459	60	100,000	—	2. Emoluments et restitutions de frais	295,000	200,000	95,000	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
650	—	650	—	3. Emoluments des huissiers et des gendarmes	—	650	—	650																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
686	84	1,000	—	4. Emoluments en affaires de justice	1,000	—	1,000	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
16,330	10	13,000	—	5. Frais de police	—	13,000	—	13,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
500	—	500	—	6. Concordat pour la protection de jeunes gens placés à l'étranger	—	500	—	500																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
11,654	93	3,150	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
H. Etat civil.																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
<table> <tr> <td>59,903</td><td>35</td><td>60,000</td><td>—</td><td>1. Traitements des officiers de l'état civil</td><td>—</td><td>60,000</td><td>—</td><td>60,000</td><td></td></tr> <tr> <td>2,036</td><td>40</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2. Frais d'inspections et frais divers</td><td>—</td><td>2,000</td><td>—</td><td>2,000</td><td></td></tr> <tr> <td>61,939</td><td>75</td><td>62,000</td><td>—</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table>										59,903	35	60,000	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	60,000	—	60,000		2,036	40	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers	—	2,000	—	2,000		61,939	75	62,000	—																																																																																																																																																																																																																																																																												
59,903	35	60,000	—	1. Traitements des officiers de l'état civil	—	60,000	—	60,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
2,036	40	2,000	—	2. Frais d'inspections et frais divers	—	2,000	—	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
61,939	75	62,000	—																																																																																																																																																																																																																																																																																																										

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
III. b Police.									
46,174	50	46,370	—	A. Direction de la police	—	46,370	—	46,370	
25,000	36	24,000	—	B. Passeports, arrestations et transports	10,000	34,000	—	24,000	
607,300	72	591,925	—	C. Corps de police	20,625	615,275	—	594,650	
136,616	06	140,630	—	D. Prisons	—	136,680	—	136,680	
117,287	99	127,075	—	E. Etablissements pénitentiaires	368,220	491,550	—	123,330	
—	—	—	—	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	57,650	57,650	—	—	
11,654	93	3,150	—	G. Frais de justice et de police	296,000	299,150	—	3,150	
61,939	75	62,000	—	H. Etat civil	—	62,000	—	62,000	
1.005,974	31	995,150	—		752,495	1,742,675	—	990,180	
—									
IV. Affaires militaires.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
4,200	—	4,300	—	1. Traitement du secrétaire	—	4,500	—	4,500	
14,470	15	13,900	—	2. Traitements des employés	—	14,400	—	14,400	
13,111	90	5,500	—	3. Frais de bureau	—	5,500	—	5,500	
1,000	—	3,000	—	4. Loyers	—	3,000	—	3,000	
32,782	05	26,700	—		—	27,400	—	27,400	
B. Commissariat des guerres.									
5,000	—	5,000	—	1. Traitement du commissaire des guerres	—	5,000	—	5,000	
3,600	—	3,600	—	2. Traitement de son adjoint	—	3,600	—	3,600	
12,100	—	12,300	—	3. Traitements des employés	—	12,300	—	12,300	
3,957	88	4,500	—	4. Frais de bureau	—	4,500	—	4,500	
3,300	—	3,300	—	5. Loyers	—	3,300	—	3,300	
1,214	20	1,500	—	6. Frais d'équipement et d'organisation	—	1,500	—	1,500	
14,600	—	15,250	—	7. Part de la confection des effets militaires dans les frais de l'administration	15,100	—	15,100	—	
14,572	08	14,950	—		15,100	30,200	—	15,100	

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IV. Affaires militaires.									
C. Administration de l'arsenal.									
5,000	—	5,000	—	1. Traitement de l'intendant	—	5,000	—	5,000	—
15,619	50	16,200	—	2. Traitements des employés	—	16,200	—	16,200	—
2,860	44	3,000	—	3. Frais de bureau	—	3,000	—	3,000	—
967	60	1,000	—	4. Frais divers d'administration	—	1,000	—	1,000	—
193	10	200	—	5. Collection de modèles	—	200	—	200	—
2,700	—	2,700	—	6. Loyers	—	2,700	—	2,700	—
13,670	32	14,050	—	7. Part des ateliers de l'arsenal dans les frais d'administration	14,050	—	14,050	—	—
13,670	32	14,050	—		14,050	28,100	—	14,050	—
D. Ateliers de l'arsenal.									
76,193	75	68,640	—	1. Salaires	—	70,200	—	70,200	—
18,056	21	15,600	—	2. Outils et matériel de fabrication	—	15,600	—	15,600	—
1,049	45	1,140	—	3. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	1,160	—	1,160	—
1,050	—	1,050	—	4. Intérêts du fonds d'exploitation	—	1,050	—	1,050	—
3,500	—	3,500	—	5. Loyers	—	3,500	—	3,500	—
34	65	40	—	6. Assurance contre l'incendie	—	40	—	40	—
113,568	17	104,020	—	7. Produit des ateliers	105,600	—	105,600	—	—
13,670	32	14,050	—	8. Frais d'administration	—	14,050	—	14,050	—
13	79	—	—		105,600	105,600	—	105,600	—
E. Dépôts de Tavannes et de Langnau.									
1,841	80	3,000	—	1. Surveillance et frais divers	—	5,000	—	5,000	—
973	70	1,500	—	2. Indemnité fédérale	2,500	—	2,500	—	—
3,900	—	3,900	—	3. Loyers	—	3,900	—	3,900	—
4,768	10	5,400	—		2,500	8,900	—	2,500	6,400

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IV. Affaires militaires.									
F. Administration des casernes.									
3,000	—	3,000	—	1. Traitement de l'intendant des casernes	—	3,000	—	3,000	—
2,051	50	2,200	—	2. Traitements des employés	—	2,200	—	2,200	—
16,663	07	17,000	—	3. Entretien	—	17,000	—	17,000	—
5,003	75	4,000	—	4. Achat de lits de fer et de draps de lit	—	4,000	—	4,000	—
76,400	—	76,500	—	5. Loyers	8,500	83,000	—	74,500	—
64,000	—	64,000	—	6. Bonification de la Confédération	64,000	—	64,000	—	—
39,118	32	38,700	—		72,500	109,200	—	36,700	—
G. Administration des arrondissements.									
1. Traitements des commandants d'arrondissement :									
21,800	—	21,800	—	a. Traitements	—	21,800	—	21,800	—
5,931	40	6,000	—	b. Indemnités	—	6,000	—	6,000	—
6,712	12	5,700	—	2. Frais de bureau des commandants	—	6,500	—	6,500	—
43,948	60	45,000	—	3. Traitements des chefs de section	—	45,000	—	45,000	—
2,550	65	2,500	—	4. Recrutement	—	2,500	—	2,500	—
80,942	77	81,000	—		—	81,800	—	81,800	—
H. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.									
525,077	64	400,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers	—	400,000	—	400,000	—
62	80	500	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents	—	800	—	800	—
22,500	—	30,000	—	3. Intérêts du fonds d'exploitation	—	30,000	—	30,000	—
5,250	—	5,250	—	4. Loyer	—	5,250	—	5,250	—
559,380	27	451,000	—	5. Produit	451,150	—	451,150	—	—
14,600	—	15,250	—	6. Frais d'administration	—	15,100	—	15,100	—
8,110	17	—	—		451,150	451,150	—	—	—

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IV. Affaires militaires.									
J. Conservation et entretien du matériel de guerre.									
12,061	87	13,000	—	1. Commissariat des guerres :					
12,137	25	13,000	—	a. Habillement et équipement	59,000	72,000	—	13,000	
				b. Vente d'effets d'habillement et d'équipement	13,000	—	13,000	—	
24,998	66	25,000	—	2. Arsenal :					
24,100	—	22,000	—	a. Armement personnel	20,000	45,000	—	25,000	
2,181	07	2,500	—	b. Equipement des corps	21,000	43,000	—	22,000	
1,691	15	1,500	—	c. Munitions	500	3,000	—	2,500	
8,129	02	7,000	—	d. Vente de matériel de guerre	1,500	—	1,500	—	
3,996	78	5,000	—	3. Transports	—	8,000	—	8,000	
18,440	—	18,650	—	4. Assurance contre l'incendie	—	4,000	—	4,000	
80,079	—	78,650	—	5. Loyers	6,570	23,220	—	16,650	
					121,570	198,220	—	76,650	
K. Vente de matériel de guerre cantonal.									
507	50	1,000	—	1. Vente d'anciens effets d'habillement et d'équipement	1,000	—	1,000	—	
444	10	1,000	—	2. Vente d'ancien matériel de guerre	1,000	—	1,000	—	
951	60	2,000	—		2,000	—	2,000	—	
L. Dépenses militaires diverses.									
9,000	—	9,000	—	1. Sociétés de tir	—	9,000	—	9,000	
6,499	20	2,500	—	2. Subsides aux corps de cadets	—	6,870	—	6,870	
15,153	69	—	—	(Centenaire de Neuenegg.)					
6,604	—	—	—	(Nouveaux contrôles matricules.)					
100	—	—	—	(Place de tir à Ostermundigen.)					
37,356	89	11,500	—		—	15,870	—	15,870	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IV. Affaires militaires.									
32,782	05	26,700	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	—	27,400	—	27,400	
14,572	08	14,950	—	B. <i>Commissariat des guerres</i>	15,100	30,200	—	15,100	
13,670	32	14,050	—	C. <i>Administration de l'arsenal</i>	14,050	28,100	—	14,050	
13	79	—	—	D. <i>Ateliers de l'arsenal</i>	105,600	105,600	—	—	
4,768	10	5,400	—	E. <i>Dépôts de Tavannes et de Langnau</i>	2,500	8,900	—	6,400	
39,118	32	38,700	—	F. <i>Administration des casernes</i>	72,500	109,200	—	36,700	
80,942	77	81,000	—	G. <i>Administration des arrondissements</i>	—	81,800	—	81,800	
8,110	17	—	—	H. <i>Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes</i>	451,150	451,150	—	—	
80,079	—	78,650	—	J. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i>	121,570	198,220	—	76,650	
951	60	2,000	—	K. <i>Vente de matériel de guerre cantonal</i>	2,000	—	2,000	—	
37,356	89	11,500	—	L. <i>Dépenses militaires diverses</i>	—	15,870	—	15,870	
310,434	31	268,950	—		784,470	1,056,440	—	271,970	
—									
V. Cultes.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
218	75	300	—	1. <i>Frais de bureau</i>	—	300	—	300	
218	75	300	—		—	300	—	300	
—									
B. Culte protestant.*									
585,209	—	589,000	—	1. <i>Traitements des pasteurs</i>	—	589,000	—	589,000	
4,369	10	4,700	—	2. <i>Traitements supplémentaires</i>	—	5,600	—	5,600	
12,846	20	14,400	—	3. <i>Indemnités de logement</i>	—	14,400	—	14,400	
42,397	66	42,800	—	4. <i>Bois de chauffage</i>	—	43,300	—	43,300	
26,994	—	30,000	—	5. <i>Pensions de retraite</i>	—	30,000	—	30,000	
4,700	—	4,700	—	6. <i>Subsides à des collatures et à des ecclésiastiques externes</i>	—	4,900	—	4,900	
580	—	580	—	7. <i>Allocation en faveur du culte protestant de Soleure</i>	—	580	—	580	
1,565	15	1,500	—	8. <i>Contributions de communes au traitement de pasteurs</i>	1,500	—	1,500	—	
1,292	—	2,000	—	9. <i>Commission des examens de théologie</i>	500	2,500	—	2,000	
160,250	—	155,820	—	10. <i>Loyers</i> (Subside pour la construction d'une église à Stalden.)	—	153,270	—	153,270	
837,072	81	848,300	—		2,000	843,550	—	841,550	

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
VI. Instruction publique.								
B. Université et Ecole vétérinaire.								
a. Université.								
244,255	—	249,900	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'université	4,000	255,700	—	251,700
9,550	—	10,200	—	2. Pensions de retraite	—	7,600	—	7,600
21,725	—	22,500	—	3. Traitements des assistants	—	23,500	—	23,500
24,560	—	25,600	—	4. Traitements des employés	—	28,500	—	28,500
32,010	65	32,000	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) (Institut physiologique, frais des installations.)	750	34,250	—	33,500
832	80	—	—	(Institut minéralogique, id.)	—	—	—	—
316	93	—	—	(Institut anatomique, id.)	—	—	—	—
31,144	05	—	—	(Institut bactériologique, id.)	—	—	—	—
410	43	—	—	(Laboratoire de chimie inorganique, id.)	—	—	—	—
4,999	45	—	—	(Institut géologique, id.)	—	—	—	—
550	95	—	—	6. Loyers	—	80,600	—	80,600
81,050	—	81,050	—	7. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :	—	—	—	—
10,000	—	10,000	—	a. Bibliothèques	—	10,000	—	10,000
6,946	—	—	—	b. Polyclinique	—	—	—	—
3,096	84	—	—	c. Clinique chirurgicale	—	—	—	—
2,267	55	—	—	d. Clinique médicale	—	—	—	—
5,048	92	—	—	e. Cabinet d'anatomie	—	—	—	—
2,154	39	—	—	f. Cabinet de physiologie	—	—	—	—
1,327	85	—	—	g. Cabinet d'ophtalmologie	—	—	—	—
289	75	—	—	h. Institut d'otiartrie et de laryngologie	—	—	—	—
3,527	05	—	—	i. Institut d'anatomie pathologique	—	—	—	—
7,858	70	—	—	k. Laboratoire de chimie médicale	—	—	—	—
3,166	42	—	—	l. Laboratoire bactériologique	—	—	—	—
3,244	42	50,000	—	m. Laboratoire de chimie organique	—	50,000	—	50,000
4,283	43	—	—	n. Laboratoire de chimie inorganique	—	—	—	—
4,035	30	—	—	o. Cabinet de physique et Observatoire	—	—	—	—
738	95	—	—	p. Collections minéralogiques	—	—	—	—
1,256	01	—	—	q. Collections zoologiques	—	—	—	—
2,995	95	—	—	r. Institut pharmaceutique	—	—	—	—
711	10	—	—	s. Institut pharmacologique	—	—	—	—
298	90	—	—	t. Institut d'hygiène	—	—	—	—
1,545	26	—	—	u. Institut de dermatologie	—	—	—	—
300	95	—	—	v. Institut géographique	—	—	—	—
516,499	—	481,250	—	A reporter	4,750	490,150	—	485,400

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VI. Instruction publique.									
B. Université et Ecole vétérinaire.									
a. <i>Université.</i>									
516,499	—	481,250	—		Report	4,750	490,150	—	485,400
15,766	54	15,930	—	8. Jardin botanique :		150	12,550	4,730	16,130
3,710	—	3,500	—	a. Entretien		—	—	—	
2,500	—	2,500	—	b. Loyer du jardin botanique		1,000	—	—	
130,000	—	130,000	—	c. Subside du conseil de bourgeoisie de la ville de Berne		4,000	—	4,000	—
500	—	500	—	9. Droits d'immatriculation		2,500	—	2,500	—
2,000	—	2,000	—	10. Subside de la municipalité de Berne pour la polyclinique		—	—	—	
26,299	34	26,300	—	11. Subside de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile :		—	130,000	—	130,000
2,052	80	2,050	—	a. Subside aux quatre cliniques		—	500	—	500
				b. Contribution au traitement du chirurgien auxiliaire		—	2,000	—	2,000
				c. Contribution aux frais de l'appareil scioigraphique		—	26,300	—	26,300
				d. Amortissement des avances pour constructions		—	2,050	—	2,050
				e. Indemnité pour l'entretien des bâtiments		—	—	—	
686,907	68	652,030	—			12,400	668,280	—	655,880
b. <i>Ecole vétérinaire.</i>									
25,350	—	25,800	—	12. Traitements des professeurs et privats-docents de l'école vétérinaire		—	25,800	—	25,800
4,200	—	4,200	—	13. Traitements des assistants		—	4,200	—	4,200
3,650	—	3,350	—	14. Traitements des employés		—	3,350	—	3,350
7,055	15	7,300	—	15. Frais d'administration		—	7,300	—	7,300
627	90	—	—	(Clinique stationnaire, frais des installations.)		—	—	—	
7,025	—	7,025	—	16. Loyers		—	7,025	—	7,025
2,204	55	—	—	17. Matériel d'enseignement:		—	—	—	
379	10	—	—	a. Cabinet d'anatomie		—	—	—	
1,047	14	—	—	b. Cabinet de physiologie		—	—	—	
1,763	22	11,000	—	c. Bibliothèque		—	—	—	
1,842	19	—	—	d. Cabinet d'anatomie pathologique		3,000	14,000	—	11,000
2,005	20	—	—	e. Clinique ambulatoire		—	—	—	
995	65	—	—	f. Pharmacie		—	—	—	
573	40	—	—	g. Clinique stationnaire		—	—	—	
2,900	—	3,000	—	h. Cours d'élève du bétail		—	—	—	
982	02	500	—	18. Ecolages		3,000	—	3,000	—
				19. Hôpital vétérinaire		5,000	4,500	500	—
56,800	52	55,175	—			11,000	66,175	—	55,175
a. <i>Université</i>									
686,907	68	652,030	—			12,400	668,280	—	655,880
56,800	52	55,175	—	b. <i>Ecole vétérinaire</i>		11,000	66,175	—	55,175
743,708	20	707,205	—			23,400	734,455	—	711,055

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VI. Instruction publique.									
C. Ecoles moyennes.									
2,025	—	1,400	—	1. Ecole cantonale de Berne, pensions .		—	1,400	—	1,400
42,500	—	42,500	—	2. Ecole cantonale de Porrentruy, subvention de l'Etat		—	48,000	—	48,000
162,079	90	165,000	—	3. Subsides de l'Etat aux gymnases et pro-gymnases	4,500	174,000	—	169,500	
395,339	05	402,000	—	4. Subsides de l'Etat aux écoles secondaires		—	422,000	—	422,000
5,200	—	5,200	—	5. Inspections		—	5,200	—	5,200
30,502	05	31,000	—	6. Pensions de retraite à des maîtres d'écoles secondaires		—	33,000	—	33,000
6,038	50	7,000	—	7. Bourses	1,370	8,370	—	7,000	
643,684	50	654,100	—			5,870	691,970	—	686,100
D. Ecoles primaires.									
1,305,926	—	1,310,000	—	1. Suppléments aux traitements des maîtres		—	1,320,000	—	1,320,000
100,016	65	100,000	—	2. Subventions extraordinaires aux communes		—	100,000	—	100,000
89,931	60	90,000	—	3. Pensions de retraite		—	92,000	—	92,000
18,970	85	19,000	—	4. Subsides à des écoles communales supérieures		—	20,000	—	20,000
15,027	59	15,000	—	5. Subsides à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques		—	15,000	—	15,000
29,995	20	30,000	—	6. Subsides pour la construction de maisons d'école		—	30,000	—	30,000
106,940	30	107,000	—	7. Ecoles de couture		—	107,000	—	107,000
1,431	50	1,800	—	8. Gymnastique		—	1,800	—	1,800
49,600	—	49,600	—	9. Inspecteurs d'écoles		—	49,600	—	49,600
3,429	85	5,000	—	10. Enseignement par sections de classe		—	5,000	—	5,000
2,530	—	3,000	—	11. Enseignement des travaux manuels		—	3,200	—	3,200
25,013	65	20,000	—	12. Subsides pour fournitures scolaires		—	20,000	—	20,000
25,510	40	25,000	—	13. Ecoles complémentaires		—	26,000	—	26,000
4,928	80	6,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades		—	5,000	—	5,000
—	—	5,000	—	15. Subsides aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc.		—	5,000	—	5,000
1,779,252	39	1,786,400	—			—	1,799,600	—	1,799,600
E. Ecoles normales.									
1. Ecole normale d'Hofwyl.									
7,571	25	8,000	—	a. Administration		—	8,000	—	8,000
29,463	01	30,900	—	b. Enseignement		—	31,000	—	31,000
21,946	98	24,200	—	c. Nourriture	800	24,800	—	24,000	
10,481	35	10,000	—	d. Entretien		—	10,000	—	10,000
6,405	—	6,400	—	e. Loyer		—	6,400	—	6,400
64	95	300	—	f. Agriculture	800	600	200	—	—
75,932	54	79,200	—	Frais d'exploitation				1,600	80,800
1,255	60	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire				—	—
15,231	25	13,000	—	h. Pensions				12,500	12,500
11,175	—	11,500	—	i. Bourses pour les élèves externes				—	11,000
73,131	89	77,700	—			14,100	91,800	—	77,700

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VI. Instruction publique.									
E. Ecoles normales.									
2. Ecole normale de Porrentruy.									
5,253	60	4,900	—	a. Administration	—	4,900	—	4,900	
21,504	65	20,300	—	b. Enseignement	—	20,300	—	20,300	
19,004	44	19,000	—	c. Nourriture	—	19,000	—	19,000	
7,545	27	3,800	—	d. Entretien	—	3,800	—	3,800	
57	10	—	—	e. Agriculture	—	—	—	—	
53,365	06	48,000	—	Frais d'exploitation	—	48,000	—	48,000	
2,916	35	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
9,450	—	9,000	—	g. Pensions	9,000	—	9,000	—	
40,998	71	39,000	—		9,000	48,000	—	39,000	
3. Ecole normale d'Hindelbank.									
319	90	300	—	a. Administration	—	300	—	300	
7,166	38	7,400	—	b. Enseignement	—	7,600	—	7,600	
13,249	73	13,400	—	c. Nourriture	—	12,200	—	12,200	
1,606	12	1,800	—	d. Entretien	250	2,050	—	1,800	
755	—	750	—	e. Loyer	—	750	—	750	
23,097	13	23,650	—	Frais d'exploitation	250	22,900	—	22,650	
12	70	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
6,800	—	6,500	—	g. Pensions	5,595	—	5,595	—	
16,309	83	17,150	—		5,845	22,900	—	17,055	
4. Ecole normale de Delémont.									
3,496	25	3,800	—	a. Administration	—	3,800	—	3,800	
4,318	17	4,550	—	b. Enseignement	—	4,550	—	4,550	
12,433	35	12,500	—	c. Nourriture	—	12,500	—	12,500	
3,481	40	3,450	—	d. Entretien	—	3,480	—	3,480	
2,305	—	2,300	—	e. Loyer	—	2,300	—	2,300	
—	—	—	—	f. Agriculture	—	—	—	—	
26,034	17	26,600	—	Frais d'exploitation	—	26,630	—	26,630	
29	70	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	
5,458	35	5,500	—	h. Pensions	5,530	—	5,530	—	
20,605	52	21,100	—		5,530	26,630	—	21,100	
5. Cours de répétition et pensions.									
2,000	—	1,500	—	a. Pensions	—	2,500	—	2,500	
1,767	60	2,000	—	b. Cours de répétition pour les maîtres des écoles complémentaires . . .	—	2,000	—	2,000	
—	—	—	—	c. Cours de perfectionnement pour les maîtres des écoles primaires du Jura	—	2,460	—	2,460	
3,767	60	3,500	—		—	6,960	—	6,960	

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes				
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.				
				Administration Courante.								
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
73,131	89	77,700	—	1. Ecole normale d'Hofwyl	14,100	91,800	—	77,700				
40,998	71	39,000	—	2. Ecole normale de Porrentruy	9,000	48,000	—	39,000				
16,309	83	17,150	—	3. Ecole normale d'Hindelbank	5,845	22,900	—	17,055				
20,605	52	21,100	—	4. Ecole normale de Delémont	5,530	26,630	—	21,100				
3,767	60	3,500	—	5. Cours de répétition et pensions	—	6,960	—	6,960				
154,813	55	158,450	—		34,475	196,290	—	161,815				
				F. Institutions de sourds-muets.								
1. Etablissement de Münchenbuchsee.												
3,685	10	3,650	—	a. Administration	—	3,690	—	3,690				
6,823	—	7,050	—	b. Enseignement	—	7,500	—	7,500				
18,772	45	20,000	—	c. Nourriture	—	19,860	—	19,860				
8,220	50	8,550	—	d. Entretien	—	8,550	—	8,550				
4,700	—	5,050	—	e. Loyer	—	4,700	—	4,700				
874	85	800	—	f. Métiers	5,000	4,200	800	—				
1,461	70	850	—	g. Agriculture	2,350	1,500	850	—				
39,864	50	42,650	—	Frais d'exploitation	7,350	50,000	—	42,650				
73	55	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—				
10,515	—	10,600	—	i. Pensions	10,600	—	10,600	—				
29,275	95	32,050	—		17,950	50,000	—	32,050				
				2. Etablissement de sourdes-muettes à Wabern.								
Subside de l'Etat												
3,500	—	3,500	—		—	3,500	—	3,500				
3,500	—	3,500	—		—	3,500	—	3,500				
				1. Etablissement de Münchenbuchsee . . .								
29,275	95	32,050	—	2. Etablissement de sourdes-muettes à Wabern	17,950	50,000	—	32,050				
3,500	—	3,500	—		—	3,500	—	3,500				
32,775	95	35,550	—		17,950	53,500	—	35,550				

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr
Administration Courante.									
VI. Instruction publique.									
G. Encouragements aux beaux-arts.									
12,000	—	12,000	—	1. Musée historique, subside	—	12,000	—	12,000	—
6,000	—	6,000	—	2. Ecole des beaux-arts, subside	—	6,000	—	6,000	—
3,000	—	3,000	—	3. Musée des beaux-arts, contribution aux frais d'exploitation	—	3,000	—	3,000	—
2,000	—	2,000	—	4. Musée académique, subside	—	2,000	—	2,000	—
3,500	—	3,500	—	5. Ecole de musique, subside	—	3,500	—	3,500	—
1,000	—	1,000	—	6. Théâtre de Berne, subside	—	26,000	—	26,000	—
500	—	1,000	—	7. Glossaires des dialectes de la Suisse, subside	—	1,000	—	1,000	—
300	—	300	—	8. Bibliographie de la Suisse, subside (Monument Bubenberg, subside.)	—	300	—	300	—
30,250	—	28,800	—		—	53,800	—	53,800	—
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
9,000	—	9,000	—	1. Prélèvement sur la recette de l'alcool .	10,000	—	10,000	—	—
7,700	—	7,750	—	2. Soupes scolaires	—	8,700	—	8,700	—
1,300	—	1,250	—	3. Asiles pour enfants et littérature populaire	—	1,300	—	1,300	—
—	—	—	—		10,000	10,000	—	—	—
J. Librairie scolaire.									
—	—	3,500	—	1. Traitements	—	3,500	—	3,500	—
—	—	2,000	—	2. Salaires	—	2,000	—	2,000	—
—	—	1,500	—	3. Frais de magasin et de bureau	—	1,500	—	1,500	—
—	—	1,200	—	4. Frais de transport et affranchissements	500	1,700	—	1,200	—
—	—	91,800	—	5. Edition de livres scolaires	—	91,800	—	91,800	—
—	—	100,000	—	6. Vente de livres scolaires	100,000	—	100,000	—	—
—	—	—	—		100,500	100,500	—	—	—
A. Frais d'administration de la Direction et du synode									
33,467	57	33,135	—	B. Université et Ecole vétérinaire	2,000	34,335	—	32,335	—
743,708	20	707,205	—	C. Ecoles moyennes	23,400	734,455	—	711,055	—
643,684	50	654,100	—	D. Instruction primaire	5,870	691,970	—	686,100	—
1,779,252	39	1,786,400	—	E. Ecoles normales	—	1,799,600	—	1,799,600	—
154,813	55	158,450	—	F. Institutions de sourds-muets	34,475	196,290	—	161,815	—
32,775	95	35,550	—	G. Encouragements aux beaux-arts	17,950	53,500	—	35,550	—
30,250	—	28,800	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	—	53,800	—	53,800	—
—	—	—	—	I. Librairie scolaire	10,000	10,000	—	—	—
3,417,952	16	3,403,640	—		100,500	100,500	—	—	—
			—		194,195	3,674,450	—	3,480,255	—

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VII. Affaires communales.									
A. Frais d'administration de la Direction des affaires communales.									
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du secrétaire	—	4,500	—	4,500	—
2,000	—	2,200	—	2. Traitements des employés	—	2,300	—	2,300	—
1,465	70	1,500	—	3. Frais de bureau	—	1,500	—	1,500	—
870	—	870	—	4. Loyers	—	870	—	870	—
8,835	70	9,070	—		—	9,170	—	9,170	—
—									
VIII. Assistance publique.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du secrétaire	—	4,500	—	4,500	—
8,000	—	8,000	—	2. Traitements des employés	—	8,600	—	8,600	—
5,002	35	4,500	—	3. Frais de bureau	—	4,500	—	4,500	—
640	—	640	—	4. Loyers	—	940	—	940	—
18,142	35	17,640	—		—	18,540	—	18,540	—
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.									
1,026	15	2,500	—	1. Commission cantonale	—	2,500	—	2,500	—
1,042	—	5,000	—	2. Inspecteur cantonal :	—	5,000	—	5,000	—
630	30	2,000	—	a. Traitement	—	2,000	—	2,000	—
7,596	55	14,000	—	b. Frais de voyage	—	18,000	—	18,000	—
10,295	—	23,500	—	3. Inspecteurs de district	—	27,500	—	27,500	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses brutes	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VIII. Assistance publique.									
C. Assistance des indigents.									
529,600		867,000		1. Subsides aux communes :					
129,500		205,000		a. Subsides pour l'assistance permanente		—	900,000	—	900,000
258,773	85	235,000		b. Subsides pour l'assistance temporaire		—	191,000	—	191,000
200,000		200,000		2. Assistance externe		—	260,000	—	260,000
1,117,873	85	1,507,000		3. Subsides extraordinaires aux communes		—	200,000	—	200,000
						—	1,551,000	—	1,551,000
D. Hospices régionaux d'invalides, subsides.									
8,500		8,500		1. Hospice de l'Oberland, à Utzigen . . .		—	8,500	—	8,500
6,000		6,000		2. Hospice du Seeland, à Worben . . .		—	6,000	—	6,000
8,000		8,000		3. Hospice du Mittelland, à Riggisberg .		—	8,000	—	8,000
8,500		8,500		4. Hospice de la ville de Berne, à Kühlewyl		—	8,500	—	8,500
6,000		6,000		5. Hospice de la Haute-Argovie, à Dettenbühl		—	6,000	—	6,000
8,000		8,000		6. Hospice de l'Emmenthal, à Friesenberg		—	8,000	—	8,000
1,200		4,000		7. Hospice du district de Signau, à Langnau		—	4,000	—	4,000
		1,400		8. Hospice de vieillards de St-Imier . .		—	1,400	—	1,400
		1,000		9. Hospice de vieillards de Delémont . .		—	1,000	—	1,000
		1,400		10. Hospice de vieillards de St-Ursanne .		—	1,400	—	1,400
		600		11. Hospice de vieillards de Loveresse .		—	600	—	600
46,200		53,400				—	53,400	—	53,400
E. Etablissements d'éducation dans les districts, subsides.									
3,000		2,500		1. Orphelinat de Saignelégier		—	2,500	—	2,500
3,500		3,000		2. Orphelinat de Porrentruy		—	3,000	—	3,000
4,278	75	3,500		3. Orphelinat de Courtelary		—	3,500	—	3,500
4,296	25	3,500		4. Orphelinat de Delémont		—	3,500	—	3,500
		2,500		5. Orphelinat de Reconvillier		—	2,500	—	2,500
2,520		3,000		6. Etablissement d'éducation d'Oberbipp .		—	3,000	—	3,000
3,100		2,500		7. Etablissement d'éducation d'Enggistein		—	2,500	—	2,500
2,436	10	2,500		8. Etablissement d'éducation du Steinhölzli		—	2,500	—	2,500
23,131	10	23,000				—	23,000	—	23,000

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VIII. Assistance publique.									
F. Maisons de discipline.									
1. Landorf.									
2,984	76	2,700	—	a. Administration	—	2,700	—	2,700	—
2,644	90	2,500	—	b. Enseignement	—	2,650	—	2,650	—
11,953	89	12,770	—	c. Nourriture	30	12,800	—	12,770	—
7,082	08	6,000	—	d. Entretien	1,000	6,850	—	5,850	—
2,150	—	2,150	—	e. Loyer	—	2,150	—	2,150	—
6,348	87	3,900	—	f. Agriculture	17,400	13,500	3,900	—	—
20,466	76	22,220	—	Frais d'exploitation	18,430	40,650	—	22,220	—
2,379	80	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
7,985	—	7,220	—	h. Pensions	8,220	1,000	7,220	—	—
14,861	56	15,000	—		26,650	41,650	—	15,000	—
2. Aarwangen.									
2,582	31	2,500	—	a. Administration	—	2,500	—	2,500	—
2,889	08	3,000	—	b. Enseignement	—	3,000	—	3,000	—
13,698	15	14,170	—	c. Nourriture	100	14,270	—	14,170	—
6,222	85	5,100	—	d. Entretien	900	6,000	—	5,100	—
2,030	—	2,030	—	e. Loyer	—	2,030	—	2,030	—
5,014	83	5,000	—	f. Agriculture	14,000	9,000	5,000	—	—
22,407	56	21,800	—	Frais d'exploitation	15,000	36,800	—	21,800	—
42	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
8,015	—	7,800	—	h. Pensions	9,000	1,200	7,800	—	—
14,434	56	14,000	—		24,000	38,000	—	14,000	—
3. Cerlier.									
2,569	38	2,650	—	a. Administration	—	2,700	—	2,700	—
2,655	17	2,700	—	b. Enseignement	—	3,100	—	3,100	—
15,478	74	14,400	—	c. Nourriture	—	14,900	—	14,900	—
7,425	24	6,100	—	d. Entretien	1,200	7,200	—	6,000	—
3,307	50	3,300	—	e. Loyer	—	3,315	—	3,315	—
8,526	29	5,750	—	f. Agriculture	22,065	15,450	6,615	—	—
22,909	74	23,400	—	Frais d'exploitation	23,265	46,665	—	23,400	—
414	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
8,780	—	7,900	—	h. Pensions	9,200	1,300	7,900	—	—
14,543	74	15,500	—		32,465	47,965	—	15,500	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
VIII. Assistance publique.								
F. Maisons de discipline.								
3,013	97	2,920	—	4. Kehrsatz.				
2,357	79	3,500	—	a. Administration	—	3,250	—	3,250
12,545	92	12,000	—	b. Enseignement	—	3,700	—	3,700
5,421	83	5,250	—	c. Nourriture	850	11,620	—	10,770
2,530	—	2,560	—	d. Entretien	—	4,950	—	4,950
5,253	37	3,200	—	e. Loyer	—	2,530	—	2,530
20,616	14	23,030	—	f. Agriculture	10,500	7,200	3,300	—
1,600	40	—						
6,598	35	6,700	—	Frais d'exploitation	11,350	33,250	—	21,900
15,618	19	16,330	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—
				h. Pensions	6,200	800	5,400	—
					17,550	34,050	—	16,500
1,988	37	2,500	—	5. Bretièges.				
1,462	97	2,500	—	a. Administration	—	2,500	—	2,500
5,199	95	9,100	—	b. Enseignement	—	2,500	—	2,500
2,208	55	3,250	—	c. Nourriture	—	9,975	—	9,975
—	—	3,975	—	d. Entretien	200	3,600	—	3,400
158	24	700	—	e. Loyer	—	3,975	—	3,975
10,701	60	22,025	—	f. Agriculture	6,000	6,000	—	—
31,472	40	—						
2,141	90	3,900	—	Frais d'exploitation	6,200	28,550	—	22,350
40,032	10	18,125	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—
				h. Pensions	5,250	700	4,550	—
					11,450	29,250	—	17,800
				6. Sonvilier.				
				a. Administration	—	2,500	—	2,500
				b. Enseignement	—	1,500	—	1,500
				c. Nourriture	—	8,000	—	8,000
				d. Entretien	—	2,800	—	2,800
				e. Loyer	—	4,550	—	4,550
				f. Agriculture	8,350	6,000	2,350	—
				Frais d'exploitation	8,350	25,350	—	17,000
				g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	15,000	—	15,000
				h. Pensions	4,600	600	4,000	—
					12,950	40,950	—	28,000

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
VIII. Assistance publique.								
F. Maisons de discipline.								
14,861	56	15,000	—	1. Landorf	26,650	41,650	—	15,000
14,434	56	14,000	—	2. Aarwangen	24,000	38,000	—	14,000
14,543	74	15,500	—	3. Cerlier	32,465	47,965	—	15,500
15,618	19	16,330	—	4. Kehrsatz	17,550	34,050	—	16,500
40,032	10	18,125	—	5. Bretièges	11,450	29,250	—	17,800
—	—	—	—	6. Sonvilier	12,950	40,950	—	28,000
99,490	15	78,955	—		125,065	231,865	—	106,800
G. Subventions diverses.								
16,355	—	21,000	—	1. Bourses pour apprentissages	—	18,000	—	18,000
—	—	4,000	—	2. Assistance de malades non originaires du canton	—	13,000	—	13,000
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours	—	5,000	—	5,000
20,000	—	20,000	—	4. Subsides en cas de catastrophes	—	20,000	—	20,000
25,060	10	14,000	—	(Subsides pour les pensions d'incurables, de tuberculeux et d'épileptiques, v.IX ^b , B, 5.)	—	—	—	—
66,415	10	64,000	—		—	56,000	—	56,000
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.								
40,472	05	41,000	—	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool .	41,000	—	41,000	—
40,472	05	41,000	—	2. Subsides	—	41,000	—	41,000
—	—	—	—		41,000	41,000	—	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
VIII. Assistance publique.									
18,142	35	17,640	—	A. Frais d'administration de la Direction	—	18,540	—	18,540	
10,295	—	23,500	—	B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique	—	27,500	—	27,500	
1,117,873	85	1,507,000	—	C. Assistance des indigents	—	1,551,000	—	1,551,000	
46,200	—	53,400	—	D. Hospices régionaux d'invalides, subsides	—	53,400	—	53,400	
23,131	10	23,000	—	E. Etablissements d'éducation dans les districts, subsides	—	23,000	—	23,000	
99,490	15	78,955	—	F. Maisons de discipline	125,065	231,865	—	106,800	
66,415	10	64,000	—	G. Subventions diverses	—	56,000	—	56,000	
—	—	—	—	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme (Emploi de l'impôt de $\frac{2}{10}\%$ dans le Jura.)	41,000	41,000	—	—	
1,481,547	55	1,767,495	—		166,065	2,002,305	—	1,836,240	

IX. a Economie publique.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
4,500	—	4,500	—	1. Traitements du secrétaire	—	4,500	—	4,500	
10,000	—	10,000	—	2. Traitements des employés	—	10,700	—	10,700	
3,813	23	3,750	—	3. Frais de bureau	—	4,000	—	4,000	
1,450	—	1,450	—	4. Loyers	—	1,450	—	1,450	
19,763	23	19,700	—		—	20,650	—	20,650	

B. Statistique.									
7,100	—	7,100	—	1. Traitements	—	7,100	—	7,100	
2,473	55	2,500	—	2. Frais de bureau et d'impression	—	3,000	—	3,000	
—	—	—	—	3. Recensement fédéral	—	1,000	—	1,000	
9,573	55	9,600	—		—	11,100	—	11,100	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IX. ^a Economie publique.									
C. Commerce et industrie.									
4,564	40	5,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	—	5,500	—	—	5,500
6,660	—	7,000	—	2. Bourses	—	8,500	—	—	8,500
99,013	—	110,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles .	—	116,000	—	—	116,000
12,000	—	12,000	—	4. Conservatoire des arts et métiers .	—	12,000	—	—	12,000
3,826	53	4,000	—	5. Ecole et cours de ferrage	—	5,000	—	—	5,000
10,584	94	8,000	—	6. Chambre du commerce et de l'industrie:					
		1,500	—	a. Traitement des fonctionnaires	—	8,000	—	—	8,000
		3,000	—	b. Indemnités de séance et de route	—	2,000	—	—	2,000
		—	—	c. Frais de bureau, voyages, publications	—	4,000	—	—	4,000
		—	—	7. Contribution aux frais du livre publié par les associations de développement	—	15,000	—	—	15,000
136,648	87	150,500	—		—	176,000	—	—	176,000
D. Technicum cantonal de Berthoud.									
1. Enseignement:									
50,446	—	54,000	—	a. Traitements des professeurs	—	58,400	—	—	58,400
8,317	41	7,000	—	b. Matériel d'enseignement	—	7,200	—	—	7,200
2. Administration:									
801	50	1,000	—	a. Commission de surveillance et d'examen	—	900	—	—	900
2,986	51	3,000	—	b. Frais de bureau et de voyage	—	3,000	—	—	3,000
6,633	44	7,500	—	c. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	7,200	—	—	7,200
1,998	70	2,000	—	d. Concierge	—	2,100	—	—	2,100
71,183	56	74,500	—	Frais d'exploitation		78,800	—	—	78,800
9,304	—	6,400	—	3. Ecolages	—	7,900	—	—	7,900
13,940	85	14,800	—	4. Subvention de la ville de Berthoud	—	15,400	—	—	15,400
20,057	—	23,700	—	5. Subvention de la Confédération	—	24,700	—	—	24,700
44	—	—	—	(Frais des installations.)					
27,925	71	29,600	—			48,000	78,800	—	30,800
E. Poids et mesures.									
1,500	—	1,500	—	1. Traitement de l'inspecteur	—	1,500	—	—	1,500
694	30	650	—	2. Frais de bureau et de déplacement	—	650	—	—	650
3,761	75	4,000	—	3. Frais d'inspection	—	4,000	—	—	4,000
1,687	65	1,700	—	4. Poids, mesures, appareils	—	1,000	—	—	1,000
800	—	800	—	5. Loyer	—	800	—	—	800
8,443	70	8,650	—			7,950	—	—	7,950

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IX.^a Economie publique.									
F. Police des denrées alimentaires.									
5,000	—	5,000	—	1. Laboratoire du chimiste cantonal :					
6,800	—	7,500	—	a. Traitement du chimiste cantonal	—	5,000	—	5,000	
1,990	—	1,990	—	b. Traitements des assistants et de l'employé	—	7,800	—	7,800	
2,611	57	2,500	—	c. Loyer	—	1,990	—	1,990	
4,427	70	4,000	—	d. Articles chimiques, littérature, éclairage, etc.	—	2,700	—	2,700	
				e. Recettes pour des analyses	4,000	—	4,000	—	
11,600	—	11,600	—	2. Inspections :					
4,898	25	4,800	—	a. Traitements des experts	—	12,000	—	12,000	
190	—	200	—	b. Frais de bureau et de voyage	—	4,800	—	4,800	
240	25	500	—	c. Experts locaux et inspection des viandes	—	1,200	—	1,200	
2,500	—	—	—	d. Appareils et réactifs	—	500	—	500	
834	81	710	—	(Traitements des employés.)					
				3. Frais de bureau et d'impression	—	810	—	810	
32,237	18	30,800	—			4,000	36,800	—	32,800
G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.									
20,037	50	25,000	—	1. Prélèvement sur le produit de l'alcool	27,000	—	27,000	—	
8,000	—	7,000	—	2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général	—	7,000	—	7,000	
5,165	10	7,000	—	3. Cours culinaires et de travaux de ménage	—	9,000	—	9,000	
1,800	—	5,500	—	4. Subsides pour les cuisines populaires, cafés de tempérance, etc.	—	5,500	—	5,500	
5,072	40	5,500	—	5. Subsides pour les asiles d'alcoolisés et subventions pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie	—	5,500	—	5,500	
		—	—			27,000	27,000	—	—
H. Police du feu.									
—	—	6,000	—	1. Police du feu	—	6,000	—	6,000	
2,875	90	1,500	—	2. Inspection du matériel d'incendie	—	1,500	—	1,500	
2,875	90	7,500	—			7,500	7,500	—	7,500

COMPTES DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.		fr.	fr.	fr.	fr.
				Administration Courante.				
IX.^a Economie publique.								
19,763	23	19,700	—	A. Frais d'administration de la Direction	—	20,650	—	20,650
9,573	55	9,600	—	B. Statistique	—	11,100	—	11,100
136,648	87	150,500	—	C. Commerce et industrie	—	176,000	—	176,000
27,925	71	29,600	—	D. Technicum cantonal, à Berthoud	48,000	78,800	—	30,800
8,443	70	8,650	—	E. Poids et mesures	—	7,950	—	7,950
32,237	18	30,800	—	F. Police des denrées alimentaires	4,000	36,800	—	32,800
—	—	—	—	G. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	27,000	27,000	—	—
2,875	90	7,500	—	H. Police du feu	—	7,500	—	7,500
237,468	14	256,350	—		79,000	365,800	—	286,800
—								
IX.^b Service sanitaire.								
A. Frais d'administration.								
5,674	45	5,000	—	1. Collège de santé, examens et inspections	—	5,000	—	5,000
—	—	2,500	—	2. Traitements des employés	—	2,500	—	2,500
—	—	—	—	3. Frais de bureau	—	1,600	—	1,600
—	—	—	—	4. Loyers	—	350	—	350
5,674	45	7,500	—		—	9,450	—	9,450
B. Service sanitaire en général.								
17,299	80	7,000	—	1. Frais généraux	—	8,000	—	8,000
3,460	30	4,000	—	2. Vaccinations	—	3,000	—	3,000
2,050	—	2,000	—	3. Traitements fixes à des médecins	—	2,000	—	2,000
127,106	—	127,750	—	4. Subvention de l'Etat pour les hôpitaux de district	—	142,350	—	142,350
—	—	—	—	5. Subsides aux établissements sanitaires spéciaux	—	21,000	—	21,000
—	—	—	—	6. Subsides à l'hôpital de l'Ile et à l'hôpital extérieur	—	47,360	—	47,360
238,317	85	235,000	—	7. Extension du service public des aliénés	—	235,000	—	235,000
388,233	95	375,750	—		—	458,710	—	458,710

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IX. ^b Service sanitaire.									
C. Maternité.									
13,828	79	14,200	—	1. Administration		600	15,100	—	14,500
3,468	26	4,600	—	2. Enseignement		—	4,600	—	4,600
36,793	65	38,000	—	3. Nourriture		1,400	39,150	—	37,750
29,439	23	28,000	—	4. Entretien		3,300	32,700	—	29,400
1,592	90	1,600	—	5. Polyclinique gynécologique		—	1,600	—	1,600
17,200	—	17,200	—	6. Loyers		—	17,200	—	17,200
102,322	83	103,600	—	Frais d'exploitation	5,300	110,350	—	105,050	
14,034	—	11,500	—	7. Pensions des femmes en traitement .	13,000	—	13,000	—	
5,000	—	5,100	—	8. Pensions des élèves sages-femmes .	5,000	—	5,000	—	
450	—	400	—	9. Pensions des élèves gardes-malades .	450	—	450	—	
3,704	82	—	—	10. Augmentations et diminutions à l'inventaire .	—	—	—	—	
86,543	65	86,600	—		23,750	110,350	—	86,600	
D. Cours d'instruction des sages-femmes.									
2,524	50	2,500	—	1. Indemnités de pension et de voyage .	—	2,500	—	2,500	
2,524	50	2,500	—		—	2,500	—	2,500	
E. Asile d'aliénés de la Waldau.									
67,635	03	68,060	—	1. Administration	3,000	73,000	—	70,000	
2,823	78	3,300	—	2. Enseignement et culte	25	3,325	—	3,300	
159,967	42	167,100	—	3. Nourriture	14,000	173,250	—	159,250	
105,716	39	103,690	—	4. Entretien	4,680	109,780	—	105,100	
40,620	—	40,515	—	5. Loyers	1,965	42,485	—	40,520	
7,811	40	8,400	—	6. Industrie	22,200	14,800	7,400	—	
2,623	93	7,200	—	7. Agriculture	76,300	72,595	3,705	—	
371,575	15	367,065	—	Frais d'exploitation	122,170	489,235	—	367,065	
10,067	61	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire .	—	—	—	—	
234,657	55	227,000	—	9. Pensions	227,000	—	227,000	—	
32,685	—	32,685	—	10. Subside du fonds de la Waldau	32,685	—	32,685	—	
114,300	21	107,380	—		381,855	489,235	—	107,380	

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
IX. ^b Service sanitaire.									
F. Asile d'aliénés de Münsingen.									
68,345	50	67,000	—	1. Administration	—	71,000	—	71,000	—
2,540	80	2,900	—	2. Enseignement et culte	—	2,900	—	2,900	—
182,660	45	174,700	—	3. Nourriture	22,200	210,300	—	188,100	—
97,500	04	98,000	—	4. Entretien	—	98,500	—	98,500	—
92,712	—	92,700	—	5. Loyer	—	92,820	—	92,820	—
7,968	30	7,300	—	6. Industrie	8,200	—	8,200	—	—
22,436	22	12,000	—	7. Agriculture	76,330	62,210	14,120	—	—
413,354	27	416,000	—	Frais d'exploitation	106,730	537,730	—	431,000	—
10,734	43	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
218,359	10	210,000	—	9. Pensions	225,000	—	225,000	—	—
205,729	60	206,000	—		331,730	537,730	—	206,000	—
G. Asile d'aliénés de Bellelay.									
3,552	16	30,000	—	1. Administration	800	30,370	—	29,570	—
—	—	1,700	—	2. Enseignement et culte	—	2,000	—	2,000	—
1,317	75	50,000	—	3. Nourriture	13,000	95,000	—	82,000	—
18,145	75	50,000	—	4. Entretien	2,900	60,900	—	58,000	—
—	—	18,440	—	5. Loyer	400	18,440	—	18,040	—
458	48	3,140	—	6. Industrie	32,800	27,900	4,900	—	—
3,319	84	1,000	—	7. Agriculture	42,400	39,690	2,710	—	—
26,793	98	146,000	—	Frais d'exploitation	92,300	274,300	—	182,000	—
126,674	70	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
—	—	40,000	—	9. Pensions	76,000	—	76,000	—	—
115,176	75	—	—	10. Remboursement des frais d'installation par le fonds de l'extension du service public des aliénés	—	—	—	—	—
38,291	93	106,000	—		168,300	274,300	—	106,000	—
A. Frais d'administration									
5,674	45	7,500	—	B. Service sanitaire en général	—	9,450	—	9,450	—
388,233	95	375,750	—	C. Maternité	—	458,710	—	458,710	—
86,543	65	86,600	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes	23,750	110,350	—	86,600	—
2,524	50	2,500	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau	—	2,500	—	2,500	—
114,300	21	107,380	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen	381,855	489,235	—	107,380	—
205,729	60	206,000	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay (Pharmacie de l'Etat.)	331,730	537,730	—	206,000	—
38,291	93	106,000	—		168,300	274,300	—	106,000	—
16,784	24	—	—		905,635	1,882,275	—	976,640	—
858,082	53	891,730	—						

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
X. Travaux publics.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
20,250	—	20,250	—	1. Traitements des fonctionnaires	—	20,250	—	20,250	
24,510	—	24,850	—	2. Traitements des employés	—	26,800	—	26,800	
15,406	78	12,600	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	12,600	—	12,600	
4,200	—	4,515	—	4. Loyers	—	4,510	—	4,510	
64,366	78	62,215	—		—	64,160	—	64,160	
B. Autorités de district.									
26,000	—	26,000	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement	—	26,500	—	26,500	
9,399	60	10,000	—	2. Traitements des employés	—	9,440	—	9,440	
9,494	05	9,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement	—	9,500	—	9,500	
44,893	65	45,500	—		—	45,440	—	45,440	
C. Entretien des bâtiments de l'Etat.									
109,706	15	110,000	—	1. Bâtiments de l'administration	—	110,000	—	110,000	
52,354	65	52,000	—	2. Bâtiments curiaux	—	52,000	—	52,000	
9,902	10	6,000	—	3. Eglises	—	6,000	—	6,000	
635	—	1,000	—	4. Places publiques	—	1,000	—	1,000	
19,653	20	25,000	—	5. Bâtiments civils	—	23,000	—	23,000	
192,251	10	194,000	—		—	192,000	—	192,000	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
X. Travaux publics.									
D. Constructions nouvelles de bâtiments.									
650,598	—	400,000	—	1. a. Constructions nouvelles (suivant programme spécial)	—	400,000	—	400,000	
150,598	—	50,000	—	b. Amortissement des avances pour constructions nouvelles	—	50,000	—	50,000	
130,841	75	—	—	2. Bellelay, constructions	35,000	35,000	—	—	
130,841	75	—	—		35,000	485,000	—	450,000	
500,000	—	450,000	—						
E. Entretien des ponts et chaussées.									
335,996	35	333,500	—	1. Traitements des cantonniers	—	345,000	—	345,000	
416,990	58	375,000	—	2. Matériaux et main d'œuvre	5,000	395,000	—	390,000	
100,536	22	60,000	—	3. Travaux de réfection et digues	—	60,000	—	60,000	
4,868	78	5,000	—	4. Frais divers	—	5,000	—	5,000	
1,266	20	4,000	—	5. Subventions pour plantations d'arbres fruitiers au bord des routes cantonales	—	3,000	—	3,000	
2,171	40	2,500	—	6. Produit de la vente de parcelles et de l'herbe du bord des routes	2,500	—	2,500	—	
—	—	—	—	7. Indemnité en faveur de la commune de Berne	—	26,000	—	26,000	
857,486	73	775,000	—		7,500	834,000	—	826,500	
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.									
332,497	85	225,000	—	1. Constructions diverses (suivant programme spécial)	—	250,000	—	250,000	
82,497	85	—	—	2. Amortissement des avances pour constructions de ponts et chaussées	—	87,500	—	87,500	
250,000	—	225,000	—		—	337,500	—	337,500	

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XII. Finances.									
A. Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines.									
4,500	—	4,500	—	1. Traitement du secrétaire		—	4,500	—	4,500
5,000	—	5,000	—	2. Traitement de l'inspecteur de la Banque cantonale		—	5,000	—	5,000
5,200	—	7,200	—	3. Traitements des employés		—	7,200	—	7,200
3,867	65	4,500	—	4. Frais de bureau et de déplacement .		—	4,500	—	4,500
1,620	—	1,480	—	5. Loyers		—	1,310	—	1,310
20,187	65	22,680	—			—	22,510	—	22,510
B. Contrôle cantonal des finances.									
14,000	—	14,000	—	1. Traitements des fonctionnaires		—	14,000	—	14,000
23,890	—	24,800	—	2. Traitements des employés		—	24,800	—	24,800
3,002	10	2,500	—	3. Frais de bureau		—	2,500	—	2,500
3,492	45	3,500	—	4. Frais d'impression et de reliure		—	3,500	—	3,500
1,010	—	1,010	—	5. Loyers		—	1,010	—	1,010
45,394	55	45,810	—			—	45,810	—	45,810
C. Caisses générales (Caisse cantonale et Recettes de district).									
57,793	20	58,000	—	1. Traitements des caissiers		—	58,000	—	58,000
3,200	—	3,200	—	2. Traitement de l'employé de la caisse cantonale		—	3,200	—	3,200
2,517	20	4,000	—	3. Frais de bureau		—	4,000	—	4,000
660	—	660	—	4. Loyers		—	660	—	660
64,170	40	65,860	—			—	65,860	—	65,860
<hr/>									
20,187	65	22,680	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction des finances et des domaines</i>		—	22,510	—	22,510
45,394	55	45,810	—	B. <i>Contrôle cantonal des finances</i>		—	45,810	—	45,810
64,170	40	65,860	—	C. <i>Caisses générales</i>		—	65,860	—	65,860
129,752	60	134,350	—			—	134,180	—	134,180
<hr/>									

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XIII. Agriculture.									
A. Frais d'administration de la Direction.									
8,400	—	8,700	—	1. Traitements des employés	—	8,700	—	8,700	—
1,338	70	1,800	—	2. Frais de bureau	—	1,800	—	1,800	—
260	—	400	—	3. Loyers	—	480	—	480	—
9,998	70	10,900	—		—	10,980	—	10,980	—
B. Economie rurale.									
21,000	—	21,000	—	1. Encouragements à l'agriculture	—	23,000	—	23,000	—
1,750	—	1,750	—	2. Amendement des terres:					
1,000	—	1,000	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole .	1,750	3,500	—	1,750	—
14,000	—	10,000	—	b. Frais de bureau et de voyage	—	1,300	—	1,300	—
26,000	—	26,000	—	c. Subsides pour l'amendement des terres					
36,265	95	25,000	—	agricoles	—	10,000	—	10,000	—
2,147	25	3,500	—	d. Subsides pour l'amendement des pâturages alpestres	—	26,000	—	26,000	—
86,090	47	92,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline:					
16,000	—	16,000	—	a. Primes et frais	—	25,000	—	25,000	—
—	—	—	—	b. Stations d'étaillons	—	3,500	—	3,500	—
24,550	86	25,000	—	4. Elève de l'espèce bovine, primes et frais	—	92,000	—	92,000	—
—	—	—	—	5. Elève du petit bétail, primes et frais .	—	16,000	—	16,000	—
—	—	—	—	6. Encouragement de la culture des betteraves à sucre	—	25,000	—	25,000	—
—	—	—	—	7. Assurance contre la grêle	—	50,000	—	50,000	—
228,804	53	221,250	—		26,750	275,300	—	248,550	—
C. Ecole d'agriculture.									
24,134	71	25,000	—	1. Ecole :					
587	06	1,000	—	a. Enseignement	—	29,000	—	29,000	—
12,374	09	12,300	—	b. Essais agricoles	—	1,000	—	1,000	—
7,612	91	7,800	—	c. Administration	—	12,300	—	12,300	—
10,996	28	9,000	—	d. Nourriture	24,000	30,000	—	6,000	—
3,850	—	3,850	—	e. Entretien	1,500	9,500	—	8,000	—
4,082	61	4,000	—	f. Loyers	—	3,850	—	3,850	—
—	—	—	—	g. Travaux des élèves	4,000	—	4,000	—	—
55,472	44	54,950	—	Frais d'exploitation	29,500	85,650	—	56,150	—
238	69	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	—	—	—
15,634	—	16,000	—	i. Pensions des élèves	16,000	—	16,000	—	—
2,950	—	3,600	—	k. Bourses	—	4,800	—	4,800	—
11,858	60	12,500	—	l. Subvention de la Confédération . . .	14,500	—	14,500	—	—
31,168	53	30,050	—		60,000	90,450	—	30,450	—

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XIII. Agriculture.									
C. Ecole d'agriculture.									
5,689	66	1,550	—	2. Exploitation du domaine		72,000	69,650	2,350	—
5,689	66	1,550	—			72,000	69,650	2,350	—
31,168	53	30,050	—	1. Ecole		60,000	90,450	—	30,450
5,689	66	1,550	—	2. Exploitation du domaine		72,000	69,650	2,350	—
—	—	—	—	3. Frais de concours à l'exposition de Paris		—	400	—	400
25,478	87	28,500	—			132,000	160,500	—	28,500
D. Ecole d'industrie laitière.									
1. Ecole :									
a. Enseignement		—	—			24,400	—	24,400	
b. Administration		—	—			5,200	—	5,200	
c. Nourriture		—	—			1,800	10,000	—	8,200
d. Entretien		—	—			1,500	5,800	—	4,300
e. Loyer		—	—			—	2,020	—	2,020
f. Travaux des élèves		—	—			1,200	—	1,200	—
44,845	07	40,620	—	Frais d'exploitation		4,500	47,420	—	42,920
1,468	86	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire		—	—	—	—
8,040	—	6,400	—	h. Pensions des élèves		7,200	—	7,200	—
1,400	—	1,600	—	i. Bourses		—	1,600	—	1,600
12,223	13	11,400	—	k. Subvention de la Confédération . . .		12,200	—	12,200	—
24,513	08	24,420	—			23,900	49,020	—	25,120
2. Industrie laitière :									
a. Loyers et fermages		—	—			3,500	—	3,500	
b. Entretien des bâtiments		—	—			1,000	—	1,000	
c. Outils et appareils		—	—			1,000	—	1,000	
d. Combustibles et éclairage		—	—			2,400	—	2,400	
e. Traitements et salaires		—	—			1,800	—	1,800	
f. Frais divers		—	—			4,000	—	4,000	
g. Achat de lait		—	—			100,000	—	100,000	
h. Produits		—	—			114,400	—	114,400	—
i. Porcherie		—	—			15,000	7,000	8,000	—
k. Recettes et dépenses diverses . . .		—	—			—	7,000	—	7,000
2,008	25	1,000	—			129,400	127,700	1,700	—
1. Ecole									
24,513	08	24,420	—	2. Laiterie		23,900	49,020	—	25,120
2,008	25	1,000	—			129,400	127,700	1,700	—
22,504	83	23,420	—			153,300	176,720	—	23,420

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
XIV. Economie forestière.								
A. Frais de l'administration centrale des forêts.								
4,200	—	4,200	—	1. Traitement du secrétaire	—	4,200	—	4,200
8,860	—	9,060	—	2. Traitements des employés	—	9,400	—	9,400
2,218	70	3,000	—	3. Frais de bureau et de voyage	—	3,000	—	3,000
740	—	740	—	4. Loyers	—	880	—	880
16,018	70	17,000	—		—	17,480	—	17,480
B. Police forestière.								
15,900	—	15,900	—	1. Inspecteurs des forêts:				
933	30	1,500	—	a. Traitements des inspecteurs des forêts	—	16,500	—	16,500
2,189	55	3,600	—	b. Frais de bureau	—	1,500	—	1,500
590	—	600	—	c. Frais de voyage	—	3,600	—	3,600
(Loyers.)								
70,800	—	71,000	—	2. Forestiers d'arrondissement:				
2,868	05	3,000	—	a. Traitements des forestiers d'arrondissement	—	79,800	—	79,800
16,485	15	18,000	—	b. Frais de bureau	—	3,000	—	3,000
2,960	—	3,550	—	c. Frais de voyage	—	18,000	—	18,000
14,301	25	15,200	—	d. Loyers	—	3,000	—	3,000
18,194	96	12,500	—	3. Gardes forestiers	—	15,200	—	15,200
51,200	—	51,200	—	4. Subside de la Confédération pour les traitements et frais de voyage	28,250	—	28,250	—
				5. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement	56,200	—	56,200	—
57,632	34	68,650	—		84,450	140,600	—	56,150
C. Encouragements en faveur de l'économie forestière.								
1,402	08	5,000	—	1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragements à la sylviculture	—	5,000	—	5,000
35,000	—	35,000	—	2. Correction de torrents et reboisement de montagnes	—	35,000	—	35,000
36,402	08	40,000	—		—	40,000	—	40,000
—								
16,018	70	17,000	—	A. <i>Frais de l'administration centrale des forêts</i>	—	17,480	—	17,480
57,632	34	68,650	—	B. <i>Police forestière</i>	84,450	140,600	—	56,150
36,402	08	40,000	—	C. <i>Encouragements en faveur de l'économie forestière</i>	—	40,000	—	40,000
110,053	12	125,650	—		84,450	198,080	—	113,630
—								

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
XV. Forêts domaniales.								
A. Produits principaux et produits intermédiaires.								
<i>734,528</i>	<i>—</i>	<i>720,000</i>	<i>—</i>	1. Produits principaux	720,000	—	720,000	—
<i>143,326</i>	<i>80</i>	<i>140,000</i>	<i>—</i>	2. Produits intermédiaires	140,000	—	140,000	—
<i>877,854</i>	<i>80</i>	<i>860,000</i>	<i>—</i>		<i>860,000</i>	<i>—</i>	<i>860,000</i>	<i>—</i>
B. Produits accessoires.								
<i>1,085</i>	<i>50</i>	<i>1,000</i>	<i>—</i>	1. Ventes de souches	1,500	500	1,000	—
<i>1,250</i>	<i>—</i>	<i>1,500</i>	<i>—</i>	2. Ventes de tourbe, etc.	1,500	—	1,500	—
<i>20,005</i>	<i>26</i>	<i>18,000</i>	<i>—</i>	3. Droits de parcours et fermages	18,000	—	18,000	—
<i>22,340</i>	<i>76</i>	<i>20,500</i>	<i>—</i>		<i>21,000</i>	<i>500</i>	<i>20,500</i>	<i>—</i>
C. Frais d'aménagement.								
<i>11,970</i>	<i>53</i>	<i>20,000</i>	<i>—</i>	1. Cultures forestières	40,000	60,000	—	20,000
<i>28,000</i>	<i>—</i>	<i>28,000</i>	<i>—</i>	2. Chemins	—	28,000	—	28,000
<i>33,229</i>	<i>90</i>	<i>34,000</i>	<i>—</i>	3. Frais de garde	—	34,000	—	34,000
<i>160,273</i>	<i>20</i>	<i>165,000</i>	<i>—</i>	4. Frais de fabrication	—	165,000	—	165,000
<i>1,127</i>	<i>85</i>	<i>1,500</i>	<i>—</i>	5. Frais d'abornement et de plans	—	1,500	—	1,500
<i>6,782</i>	<i>71</i>	<i>8,000</i>	<i>—</i>	6. Frais des mises	—	8,000	—	8,000
<i>152</i>	<i>15</i>	<i>1,000</i>	<i>—</i>	7. Frais de justice	—	1,000	—	1,000
<i>5,603</i>	<i>70</i>	<i>5,600</i>	<i>—</i>	8. Plantations au Grand Marais	—	5,600	—	5,600
<i>846</i>	<i>20</i>	<i>3,000</i>	<i>—</i>	9. Entretien des bâtiments	—	3,000	—	3,000
<i>247,986</i>	<i>24</i>	<i>266,100</i>	<i>—</i>		<i>40,000</i>	<i>306,100</i>	<i>—</i>	<i>266,100</i>
D. Charges.								
<i>7,909</i>	<i>45</i>	<i>8,000</i>	<i>—</i>	1. Bois des usagers et des pauvres	—	8,000	—	8,000
<i>29,345</i>	<i>83</i>	<i>35,000</i>	<i>—</i>	2. Contributions publiques	—	35,000	—	35,000
<i>45,639</i>	<i>86</i>	<i>50,000</i>	<i>—</i>	3. Contributions communales	—	47,000	—	47,000
<i>7,598</i>	<i>30</i>	<i>3,000</i>	<i>—</i>	4. Bois pour endiguements	—	3,000	—	3,000
<i>90,493</i>	<i>44</i>	<i>96,000</i>	<i>—</i>		<i>—</i>	<i>93,000</i>	<i>—</i>	<i>93,000</i>

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XV. Forêts domaniales.									
<i>.E. Frais d'administration.</i>									
51,200	—	51,200	—	1. Part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement		—	56,200	—	56,200
3,500	—	3,500	—	2. Caisse de secours des ouvriers forestiers, subside		—	3,500	—	3,500
54,700	—	54,700	—			—	59,700	—	59,700
<hr/>									
877,854	80	860,000	—	A. <i>Produits principaux et produits intermédiaires</i>	860,000	—	860,000	—	—
22,340	76	20,500	—	B. <i>Produits accessoires</i>	21,000	500	20,500	—	—
247,986	24	266,100	—	C. <i>Frais d'aménagement</i>	40,000	306,100	—	266,100	—
90,493	44	96,000	—	D. <i>Charges</i>	—	93,000	—	93,000	—
54,700	—	54,700	—	E. <i>Frais d'administration</i>	—	59,700	—	59,700	—
507,015	88	463,700	—		921,000	459,300	461,700	—	—
<hr/>									
XVI. Domaines de l'Etat.									
<i>A. Produit.</i>									
136,749	78	134,900	—	1. Domaines et bâtiments civils	145,000	1,000	144,000	—	—
16,452	50	16,500	—	2. Domaines et bâtiments curiaux	15,500	—	15,500	—	—
19,300	—	18,410	—	3. Eglises	17,620	—	17,620	—	—
579,270	—	595,290	—	4. Bâtiments servant à l'administration	590,780	—	590,780	—	—
127,660	—	127,660	—	5. Bâtiments militaires	127,660	—	127,660	—	—
7,489	37	12,000	—	6. Vente de produits	12,000	—	12,000	—	—
612	95	190	—	7. Recettes diverses	190	—	190	—	—
887,534	60	904,950	—		908,750	1,000	907,750	—	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XVII. Caisse des domaines.									
50,421	70	46,000	—	A. Intérêts des créances	44,000	—	44,000	—	—
90,642	10	90,000	—	B. Intérêts des dettes	—	92,000	—	—	92,000
40,220	40	44,000	—		44,000	92,000	—	—	48,000
—————									
XVIII. Caisse hypothécaire.									
A. Produit.									
4,709,904	75	4,951,900	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires	5,480,400	—	5,480,400	—	—
178,913	—	180,000	—	2. Intérêts des prêts aux communes	224,000	—	224,000	—	—
512,568	59	429,500	—	3. Intérêts des placements temporaires	211,300	—	211,300	—	—
28,640	40	13,000	—	4. Commissions	20,000	3,000	17,000	—	—
13,191	93	15,000	—	5. Loyer du bâtiment d'administration	18,800	3,500	15,300	—	—
1,500,000	—	1,500,000	—	6. Intérêt de l'emprunt de fr. 50,000,000, 3 %	—	1,500,000	—	1,500,000	—
8,571	95	10,400	—	7. Service de l'emprunt	—	10,600	—	—	10,600
105,809	95	282,000	—	8. Amortissement des frais de l'emprunt	—	192,700	—	—	192,700
1,532,638	35	1,446,000	—	9. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	—	1,559,000	—	—	1,559,000
308,909	—	325,000	—	10. Intérêts des dépôts en comptes courants	—	386,000	—	—	386,000
706,744	05	686,500	—	11. Intérêts des dépôts d'épargne	—	814,000	—	—	814,000
28,551	40	27,500	—	12. Intérêts d'emprunts temporaires	—	24,700	—	—	24,700
—	—	4,000	—	13. Pertes et réductions	—	4,000	—	—	4,000
107,250	—	108,000	—	14. Impôts	—	105,000	—	—	105,000
800,000	—	800,000	—	15. Intérêt du fonds capital	—	800,000	—	—	800,000
344,743	97	400,000	—		5,954,500	5,402,500	552,000	—	—
—————									
B. Frais d'administration.									
7,062	80	7,000	—	1. Indemnités des autorités d'administration	—	7,000	—	—	7,000
31,300	—	31,500	—	2. Traitements des fonctionnaires	—	31,500	—	—	31,500
49,039	10	50,000	—	3. Traitements des employés	—	50,000	—	—	50,000
7,000	—	7,000	—	4. Loyers	—	7,000	—	—	7,000
11,419	25	10,500	—	5. Frais de bureau	5,500	17,000	—	—	11,500
221	71	500	—	6. Frais judiciaires et de poursuites	4,000	4,500	—	—	500
3,580	20	3,500	—	7. Emoluments	3,500	—	3,500	—	—
102,462	66	103,000	—		13,000	117,000	—	—	104,000
—————									
C. Intérêts du fonds capital									
800,000	—	800,000	—		800,000	—	800,000	—	—
800,000	—	800,000	—		800,000	—	800,000	—	—
—————									

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.		fr.		fr.	tr.
Administration Courante.											
XVIII. Caisse hypothécaire.											
344,743	97	400,000	—	A. <i>Produit</i>	5,954,500	5,402,500	552,000	—	—	—	—
102,462	66	103,000	—	B. <i>Frais d'administration</i>	13,000	117,000	—	—	104,000	—	—
800,000	—	800,000	—	C. <i>Intérêts du fonds capital</i>	800,000	—	800,000	—	—	—	—
1,042,281	31	1,097,000	—		6,767,500	5,519,500	1,248,000	—	—	—	—
———											
XIX. Banque cantonale.											
A. Produit de l'exercice.											
1,034,120	08	625,000	—	1. Produit du compte d'effets de change	590,000	—	590,000	—	—	—	—
69,178	04	400,000	—	2. Intérêts :							
				a. Intérêt de l'emprunt de fr. 15,000,000, 3½%	—	525,000	—	525,000	—	—	—
				b. Service de l'emprunt	—	5,000	—	5,000	—	—	—
				c. Amortissement des frais de l'emprunt	—	70,000	—	70,000	—	—	—
				d. Intérêts divers	1,490,000	480,000	1,010,000	—	—	—	—
159,706	42	110,000	—	3. Commissions et droits de garde	140,000	—	140,000	—	—	—	—
136,443	45	140,000	—	4. Impôt sur les billets de banque	—	145,000	—	—	145,000	—	—
7,231	70	5,000	—	5. Impôts cantonaux et municipaux	—	5,000	—	—	5,000	—	—
78,388	95	—	—	6. Réductions et pertes	—	—	—	—	—	—	—
42,484	20	—	—	7. Bénéfice réalisé sur la vente d'effets publics	—	—	—	—	—	—	—
363,284	62	340,000	—	8. Frais d'administration	—	350,000	—	—	350,000	—	—
32,118	22	—	—	9. Versement au fonds spécial de réserve	—	—	—	—	—	—	—
688,021	80	650,000	—		2,220,000	1,580,000	640,000	—	—	—	—
———											
B. Emploi du produit.											
57,650	—	45,000	—	1. Versement au fonds de réserve	—	50,000	—	—	50,000	—	—
57,650	—	45,000	—		—	50,000	—	—	50,000	—	—
———											
688,021	80	650,000	—	A. <i>Produit</i>	2,220,000	1,580,000	640,000	—	—	—	—
57,650	—	45,000	—	B. <i>Emploi du produit</i>	—	50,000	—	—	50,000	—	—
630,371	80	605,000	—		2,220,000	1,630,000	590,000	—	—	—	—

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XX. Capital de la Caisse de l'Etat.									
A. Intérêts des créances.									
187,568	54	30,000	—	1. Intérêts des placements :					
204,188	05	235,000	—	a. Dépôt à la Banque cantonale	60,000	—	60,000	—	—
70,563	40	70,000	—	b. Obligations	100,000	—	100,000	—	—
—	—	—	—	c. Actions de chemins de fer	50,000	—	50,000	—	—
46,118	83	35,000	—	d. Subvention au Gothard	—	—	—	—	—
10,987	44	10,000	—	2. Intérêts d'avances :					
7,223	51	5,000	—	a. Administrations spéciales	45,000	—	45,000	—	—
6,840	82	—	—	b. Entreprises d'utilité publique	10,000	—	10,000	—	—
533,490	59	385,000	—	3. Intérêts de créances diverses et intérêts de retard	5,000	—	5,000	—	—
				4. Recettes diverses	—	—	—	—	—
					270,000	—	270,000	—	—
B. Intérêts des dettes.									
16,553	30	—	—	1. Intérêts des dépôts :					
12,899	62	15,000	—	a. Administrations spéciales	—	15,000	—	15,000	—
1,113	52	1,500	—	b. Consignations judiciaires	—	12,000	—	12,000	—
404	52	—	—	c. Consignations administratives	—	1,000	—	1,000	—
7,787	81	5,000	—	d. Fonds spéciaux	—	—	—	—	—
4,718	34	5,500	—	e. Dépôts divers	—	7,000	—	7,000	—
42,668	07	27,000	—	2. Escomptes pour paiements au comptant	—	5,000	—	5,000	—
						40,000	—	40,000	—
533,490	59	385,000	—	A. Intérêts des créances	270,000	—	270,000	—	—
42,668	07	27,000	—	B. Intérêts des dettes	—	40,000	—	40,000	—
490,822	52	358,000	—		270,000	40,000	230,000	—	—

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.									
A. Chasse.									
56,212	60	50,000	—	1. Patentes de chasse	50,000	—	50,000	—	—
10,740	—	10,000	—	2. Part des communes, 20 %	—	10,000	—	—	10,000
7,635	85	8,000	—	3. Frais de surveillance et de perception	—	8,000	—	—	8,000
1,237	47	1,200	—	4. Indemnité de la Confédération	1,200	—	1,200	—	—
39,074	22	33,200	—		51,200	18,000	33,200	—	—
B. Pêche.									
8,438	—	7,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes	7,000	—	7,000	—	—
5,933	25	5,500	—	2. Frais de surveillance et de perception	—	6,000	—	—	6,000
423	—	2,000	—	3. Encouragements à la pisciculture	—	2,000	—	—	2,000
2,839	35	2,500	—	4. Indemnité de la Confédération	2,500	—	2,500	—	—
380	75	500	—	5. Etablissement de pisciculture	200	—	200	—	—
—	—	500	—	6. Frais de justice	—	500	—	—	500
4,540	35	2,000	—		9,700	8,500	1,200	—	—
C. Mines.									
1,200	—	1,200	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines	—	1,200	—	—	1,200
4,520	57	3,600	—	2. Droits d'exploitation du minéral de fer	4,000	—	4,000	—	—
173	92	200	—	3. Carrières :					
3,412	16	2,000	—	a. Droits de concession	200	—	200	—	—
—	—	1,000	—	b. Carrière de Stockern, exploitation	2,000	—	2,000	—	—
6,906	65	3,600	—	4. Recherche de gisements miniers	—	1,000	—	—	1,000
					6,200	2,200	4,000	—	—
—————									
39,074	22	33,200	—	A. Chasse	51,200	18,000	33,200	—	—
4,540	35	2,000	—	B. Pêche	9,700	8,500	1,200	—	—
6,906	65	3,600	—	C. Mines	6,200	2,200	4,000	—	—
50,521	22	38,800	—		67,100	28,700	38,400	—	—
—————									

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.	Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.								
XXV. Emoluments.								
				A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.				
728,346	47	650,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétaires de préfecture	650,000	—	650,000	—
105,135	—	100,000	—	2. Emoluments fixes des secrétaires de préfecture	100,000	—	100,000	—
287,744	50	260,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	270,000	—	270,000	—
606	—	500	—	4. Frais de perception	—	600	—	600
1,120,619	97	1,009,500	—		1,020,000	600	1,019,400	—
				B. Chancellerie d'Etat.				
35,447	—	25,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	30,000	—	30,000	—
35,447	—	25,000	—		30,000	—	30,000	—
				C. Greffe de la Cour suprême.				
5,100	—	4,000	—	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente (Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G, 2.)	5,000	—	5,000	—
5,100	—	4,000	—		5,000	—	5,000	—
				D. Justice et police.				
13,514	40	10,000	—	1. Emoluments des Directions de la justice et de la police	10,000	—	10,000	—
81,257	95	70,000	—	2. Patentes de colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés	70,000	—	70,000	—
53,926	80	45,000	—	3. Patentes des commis voyageurs	50,000	—	50,000	—
148,699	15	125,000	—		130,000	—	130,000	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XXV. Emoluments.									
E. Direction de l'intérieur.									
2,987	32	3,500	—	1. Droits de concessions	2,500	—	2,500	—	
7,454	32	7,000	—	2. Emoluments divers et droits de patente	7,000	—	7,000	—	
10,441	64	10,500	—		9,500	—	9,500	—	
F. Direction des finances.									
—	—	100	—	1. Emoluments et patentés des débitants de sel	100	—	100	—	
—	—	100	—		100	—	100	—	
———									
1,120,619	97	1,009,500	—	A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites	1,020,000	600	1,019,400	—	
35,447	—	25,000	—	B. Chancellerie d'Etat	30,000	—	30,000	—	
5,190	—	4,000	—	C. Greffe de la Cour suprême	5,000	—	5,000	—	
148,699	15	125,000	—	D. Justice et police	130,000	—	130,000	—	
10,441	64	10,500	—	E. Direction de l'intérieur	9,500	—	9,500	—	
—	—	100	—	F. Direction des finances <i>(Droits d'enregistrement.)</i>	100	—	100	—	
1,320,841	86	1,174,100	—		1,194,600	600	1,194,000	—	
———									

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XXVI. Impôt sur les successions et les donations.									
A. Produit.									
499,160	18	400,000	—	1. Taxe ordinaire	400,000	—	400,000	—	—
50,079	42	40,000	—	2. Part des communes, 10 %	—	40,000	—	—	40,000
1,884	44	2,000	—	3. Amendes	2,000	—	2,000	—	—
450,965	20	362,000	—		402,000	40,000	362,000	—	—
B. Frais de perception.									
6,787	65	8,000	—	1. Commissions des percepteurs	—	8,000	—	—	8,000
337	75	500	—	2. Frais divers de perception	—	500	—	—	500
7,125	40	8,500	—		—	8,500	—	—	8,500
450,965	20	362,000	—	A. Produit	402,000	40,000	362,000	—	—
7,125	40	8,500	—	B. Frais de perception	—	8,500	—	—	8,500
443,839	80	353,500	—		402,000	48,500	353,500	—	—

COMPTE DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XXVII. Patentés d'auberge et permis de vente des spiritueux.									
A. Patentés d'auberge.									
983,515	40	970,000	—	1. Patentés d'auberge	1,018,000	28,000	990,000	—	—
96,606	18	97,000	—	2. Part des communes, 10 %	—	99,000	—	99,000	—
886,909	22	873,000	—		1,018,000	127,000	891,000	—	—
B. Permis de vente des spiritueux.									
39,314	—	38,000	—	1. Permis de vente	38,000	—	38,000	—	—
18,362	75	19,000	—	2. Part des communes, 50 %	—	19,000	—	19,000	—
20,951	25	19,000	—		38,000	19,000	19,000	—	—
C. Frais de perception.									
788	30	1,000	—	1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression	—	1,000	—	1,000	—
788	30	1,000	—		—	1,000	—	1,000	—

COMpte DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes	Dépenses	Recettes nettes	Dépenses nettes
fr.	et.	fr.	et.			fr.	fr.	fr.	fr.
Administration Courante.									
XXIX. Taxe militaire.									
A. Taxe militaire.									
489,425	50	480,000	—	1. Contribuables présents	490,000	—	490,000	—	—
34,936	35	22,000	—	2. Contribuables absents du pays	25,000	—	25,000	—	—
7,099	50	8,000	—	3. Militaires astreints au paiement de la taxe	5,000	—	5,000	—	—
265,730	67	255,000	—	4. Part de la Confédération, 50 %	—	260,000	—	260,000	—
265,730	68	255,000	—		520,000	260,000	260,000	—	—
B. Frais de taxation et de perception.									
5,300	—	5,700	—	1. Traitements des employés	—	5,700	—	5,700	—
5,500	75	6,000	—	2. Frais de taxation	—	6,000	—	6,000	—
22,738	29	34,000	—	3. Frais de perception, d'impression et de poursuites	—	39,000	—	39,000	—
33,539	04	45,700	—		—	50,700	—	50,700	—
———									
265,730	68	255,000	—	A. Taxe militaire	520,000	260,000	260,000	—	—
33,539	04	45,700	—	B. Frais de taxation et de perception	—	50,700	—	50,700	—
232,191	64	209,300	—		520,000	310,700	209,300	—	—
———									

COMPTÉ DE 1898.		BUDGET DE 1899.		Budget de l'année 1900.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.		fr.		fr.	
Administration Courante.											
XXX. Impôts directs.											
A. Impôt sur la fortune.											
1,869,732	63	1,855,000	—	1. Impôt foncier :		1,862,500	—	1,862,500	—	1,862,500	—
486,413	27	508,200	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	..	508,200	—	508,200	—	508,200	—
1,017,065	06	962,500	—	b. dans le Jura, 2,1 %	..						
128,187	22	123,900	—	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques :		1,000,000	—	1,000,000	—	1,000,000	—
16,192	11	12,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 2,5 %	..	130,200	—	130,200	—	130,200	—
8,515	66	8,000	—	b. dans le Jura, 2,1 %	..						
3,526,105	95	3,469,600	—	3. Recouvrement complémentaire	..	12,000	—	12,000	—	12,000	—
				4. Amendes	..	8,000	—	8,000	—	8,000	—
							3,520,900	—	3,520,900	—	
B. Impôt du revenu.											
1,323,520	22	1,125,000	—	1. Impôt du revenu de 1 ^{re} classe :		1,300,000	—	1,300,000	—	1,300,000	—
418,430	03	378,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 3,75 %	..	425,000	—	425,000	—	425,000	—
19,989	46	18,750	—	2. Impôt du revenu de II ^e classe :							
4,186	50	3,675	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 5 %	..	18,750	—	18,750	—	18,750	—
568,573	08	562,500	—	b. dans le Jura, 4,2 %	..	4,000	—	4,000	—	4,000	—
34,236	37	34,650	—	3. Impôt du revenu de III ^e classe :							
9,957	46	20,000	—	a. dans l'ancienne partie du canton, 6,25 %	..	562,500	—	562,500	—	562,500	—
2,006	50	8,000	—	b. dans le Jura, 5,25 %	..	35,000	—	35,000	—	35,000	—
2,380,899	62	2,150,575	—	4. Recouvrement complémentaire	..	10,000	—	10,000	—	10,000	—
				5. Amendes	..	6,000	—	6,000	—	6,000	—
							2,361,250	—	2,361,250	—	
C. Frais de taxation et de perception.											
10,971	60	14,000	—	1. Commission de l'impôt du revenu	..	—	12,000	—	12,000	—	12,000
72,338	37	54,000	—	2. Provisions de perception :							
74,377	74	66,500	—	a. pour l'impôt sur la fortune	..	—	72,000	—	72,000	—	72,000
75	—	2,000	—	b. pour l'impôt du revenu	..	—	70,450	—	70,450	—	70,450
5,740	10	5,000	—	3. Frais de la révision de l'impôt foncier	..	—	2,000	—	2,000	—	2,000
8,713	60	5,000	—	4. Indemnités des communes	..	—	5,500	—	5,500	—	5,500
172,216	41	146,500	—	5. Frais divers de perception	..	—	10,000	—	10,000	—	10,000
							171,950	—	171,950	—	

Rapport de la Direction des finances
au Conseil-exécutif
pour être transmis au Grand Conseil
concernant
le budget des recettes et des dépenses de l'année 1900.

(Décembre 1899.)

Monsieur le président,

Messieurs les membres du Conseil-exécutif,

Le projet de budget des recettes et des dépenses du canton de Berne, qui sera soumis au Grand Conseil conformément à vos propositions des 22, 23 et 24 novembre 1899, évalue

les *recettes* à fr. 27,002,110
 et les *dépenses* à » 28,196,595

Excédent des dépenses fr. 1,194,485

ou, en ne considérant que les sommes nettes des différentes branches d'administration :

les *recettes* à fr. 14,059,575
 et les *dépenses* à » 15,254,060

Excédent des dépenses fr. 1,194,485

Le présent projet diffère ainsi qu'il suit du *budget* arrêté par le Grand Conseil pour l'année 1899 :

Dépenses en plus:

X. <i>Travaux publics</i>	fr. 165,975
IX. ^b <i>Service sanitaire</i>	» 84,910
VI. <i>Instruction publique</i>	» 76,615
VIII. <i>Assistance publique</i>	» 68,745
I. <i>Administration générale</i>	» 46,870
IX. ^a <i>Economie publique</i>	» 30,450
XIII. <i>Agriculture</i>	» 29,670
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 28,410
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 4,000
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 3,020
III. ^a <i>Justice</i>	» 300
VII. <i>Affaires communales</i>	» 100

Total des augmentations de dépenses fr. 539,065

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

<i>Dépenses en moins:</i>		
XI. <i>Emprunts</i>	fr. 16,500	
XIV. <i>Economie forestière</i>	» 12,020	
V. <i>Cultes</i>	» 6,750	
III. ^b <i>Police</i>	» 4,970	
XII. <i>Finances</i>	» 170	
Total des diminutions de dépenses	fr. 40,410	
<i>Recettes en plus:</i>		
XXX. <i>Impôts directs</i>	fr. 236,525	
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	» 151,000	
XXVIII. <i>Part de la recette de l'alcool</i> . .	» 27,000	
XXV. <i>Emoluments</i>	» 19,900	
XXVII. <i>Patentes d'auberge</i>	» 18,000	
XXIV. <i>Timbre et impôt sur les billets de banque</i>	» 11,995	
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 7,000	
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 2,400	
Total des augmentations de recettes	fr. 473,820	
<i>Recettes en moins:</i>		
XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	fr. 128,000	
XIX. <i>Banque cantonale</i>	» 15,000	
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 2,000	
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	» 400	
Total des diminutions de recettes	fr. 145,400	
<i>Dépenses en plus</i>		
Dépenses en moins	» 40,410	fr. 498,655
<i>Recettes en plus</i>		
Recettes en moins	» 145,400	» 328,420
<i>Dépenses nettes en plus</i> fr. 170,235		
Excédent des dépenses		
d'après le budget de 1899	» 1,024,250	
d'après le budget de 1900	fr. 1,194,485	

En conséquence, non seulement il n'est survenu, depuis le dernier budget, aucune amélioration dans le rapport entre les recettes et les dépenses de l'administration courante de l'Etat, mais l'excédent des dépenses s'est plutôt accru. Il est vrai que l'on peut constater une augmentation considérable des recettes, surtout aux chapitres *Impôts directs* et *Caisse hypothécaire*, mais le produit de la *Caisse de l'Etat* diminue sensiblement, par suite de l'emploi de ses capitaux productifs d'intérêts à l'allocation de subsides aux entreprises de chemins de fer subventionnées par l'Etat. D'autre part, les dépenses des chapitres *Assistance publique*, *Instruction publique*, *Service sanitaire*, *Economie publique* et *Agriculture* ont beaucoup augmenté et le budget des *Travaux publics* a été fortement grevée par l'amortissement de la subvention de fr. 500,000. — accordée pour la construction du pont de la Grenette, à Berne, et par l'allocation d'une somme de fr. 104,000. — à la commune de Berne pour la reprise de l'entretien de routes. Les frais de l'*Administration judiciaire* et des offices des poursuites et des faillites, ainsi que ceux de l'*Administration générale*, s'accroissent notamment par suite de l'augmentation des traitements des employés de district; en outre, l'*Administration générale* sera grevée, en 1900, d'une dépense considérable pour la révision du Bulletin des lois.

Comparativement au *Compte de l'année 1898*, le budget de 1900, tel qu'il est établi par le Conseil-exécutif, présente les différences ci-après:

Dépenses en plus:

VIII. Assistance publique	fr. 354,692.45
IX. ^b Service sanitaire	» 118,557.47
VI. Instruction publique	» 61,302.84
IX. ^a Economie publique	» 49,331.86
XIII. Agriculture	» 28,094.03
II. Administration judiciaire	» 19,811.25
I. Administration générale	» 15,910.24
V. Cultes	» 15,232.39
XVII. Caisse des domaines	» 7,779.60
XII. Finances	» 4,427.40
III. ^a Justice	» 4,335.28
XIV. Economie forestière	» 3,576.88
VII. Affaires communales	» 334.30
Total des augmentations de dépenses	fr. 684,385.99

Dépenses en moins:

IV. Affaires militaires	fr. 38,464.31
XI. Emprunts	» 17,313.54
III. ^b Police	» 15,794.31
X. Travaux publics	» 11,424.71
XXXI. Recettes imprévues	» 1,650.—
Total des diminutions de dépenses	fr. 84,646.87

Recettes en moins:

XX. Caisse de l'Etat	fr. 260,822.52
XXV. Emoluments	» 126,841.86
XXVI. Impôt des successions et donations	» 90,339.80
XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque	» 88,725.37
XV. Forêts domaniales	» 45,315.88
XIX. Banque cantonale	» 40,371.80
XXVIII. Part de la recette de l'alcool	» 33,021.90
XXX. Impôts directs	» 26,948.96
XXIX. Taxe militaire	» 22,891.64
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	» 12,121.22
XXI. Amendes et confiscations	» 956.65
Total des diminutions de recettes	fr. 748,357.60

Recettes en plus:

XVIII. Caisse hypothécaire	fr. 205,718.69
XXIII. Régie des sels	» 9,759.36
XVI. Domaines de l'Etat	» 7,846.16
XXVII. Patentes d'auberges	» 1,927.83

Total des augmentations de recettes fr. **225,252.04**

Dépenses en plus: fr. 684,385.99

Dépenses en moins: » 84,646.87

fr. 599,739.12

Recettes en moins: fr. 748,357.70

Recettes en plus: » 225,252.04

» 523,105.56

Total des augmentations nettes de dépenses fr. 1,122,844.68

Excédent des dépenses:

Compte de 1898 » 71,640.32

Budget de 1900 fr. **1,194,485.**—

I. Administration générale.

Comparativement au budget précédent, les *dépenses en plus* sont les suivantes:

E. Chancellerie d'Etat	fr. 3,580
H. Préfets	» 40
J. Secrétaire de préfecture	» 3,250
K. Revision du Bulletin des lois	» 40,000

Total des augmentations de dépenses, comme ci-dessus fr. **46,870**

L'augmentation du crédit de la *Chancellerie d'Etat* concerne les loyers pour fr. 3,580. —; celle du crédit des *Secrétaire de préfecture* porte sur les loyers également pour fr. 250. — et sur les traitements des employés pour fr. 3,000. —. Le traitement du *secrétaire du préfet de Berne* a été augmenté de fr. 300. — et les loyers de fr. 240. —; en revanche, il est prévu fr. 500. — de moins pour les indemnités des vice-préfets. Le crédit de fr. 40,000. — affecté à la *Revision du Bulletin des lois* est nouveau. Les frais du Grand Conseil, de la députation au Conseil des Etats et des commissaires, ainsi que les frais d'impression de la Chancellerie d'Etat et de la Feuille officielle allemande, ont été évalués à une somme inférieure à celle qu'ils ont atteinte en 1898; les chiffres du budget de 1899 ont été maintenus.

II. Administration judiciaire.

Dépenses en plus:

C. Tribunaux de district	fr. 8,450
D. Greffes des tribunaux de district	» 6,020
F. Cours d'assises	» 200
G. Offices des poursuites et des faillites	» 12,640
H. Conseils de prud'hommes	» 1,100

Total des augmentations de dépenses, comme ci-dessus fr. **28,410**

L'augmentation des frais des *Tribunaux de district* concerne pour fr. 6,200. — les traitements des fonctionnaires, pour fr. 1,400. — les frais de bureau et pour fr. 850. — les loyers. L'augmentation du crédit des *Cours d'assises* porte sur les frais de bureau de la Chambre criminelle, et l'augmentation prévue pour les *Greffes des tribunaux de district*, etc., se répartit ainsi: traitements des fonctionnaires, fr. 2,100. —; agents des poursuites, fr. 4,000. —; employés, fr. 5,000. —; frais de bureau, fr. 300. —; loyers, fr. 740. —; frais prévus

à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiques de la faillite, fr. 500. —.

III.^a Justice.

Il est prévu une augmentation de fr. 200. — pour le traitement du secrétaire de la Direction de la justice, et de fr. 300. — pour les traitements des employés; en revanche, il a été inscrit fr. 200. — de moins pour les frais de voyage de l'inspecteur.

III.^b Police.

Dépenses en moins:

D. Prisons	fr. 3,950
E. Etablissements pénitentiaires	» 3,745
	fr. 7,695

Dépenses en plus:

C. Corps de police	» 2,725
Total des diminutions de dépenses, comme ci-dessus	fr. 4,970

Il a été inscrit de plus qu'en 1899 fr. 5,000. — pour la solde des gendarmes, fr. 4,175. — pour les loyers du *Corps de police* et fr. 500. — pour les indemnités de logement et de mobilier; d'un autre côté, l'habillement occasionnera moins de dépenses en 1900.

IV. Affaires militaires.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 700
B. Commissariat des guerres	» 150
E. Dépôts	» 1,000
G. Administration des arrondissements	» 800
L. Dépenses militaires diverses	» 4,370
	Total fr. 7,020

Dépenses en moins:

F. Administration des casernes	fr. 2,000
G. Conservation et entretien du matériel de guerre	» 2,000
	Total fr. 4,000

Total des augmentations de dépenses fr. 3,020

Au chapitre des *Frais d'administration de la Direction*, le crédit pour le traitement du secrétaire a été augmenté de fr. 200. —, et celui des traitements des employés de fr. 500. —. Les prévisions des dépenses du *Commissariat des guerres* sont à peu près les mêmes qu'en 1899; mais la bonification pour la confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes a été évaluée exactement à la moitié de ces dépenses. Pour la surveillance et les frais divers des *Dépôts* de Tavannes et de Langnau, il a été inscrit fr. 2,000. — de plus; l'indemnité de la Confédération sera de ce chef également augmentée de fr. 1,000. —. L'excédent des dépenses de l'*Administration des arrondissements* concerne les frais de bureau des commandants d'arrondissement. On a inscrit fr. 1,000. — de plus pour les transports du *Matériel de guerre* et, d'autre part, fr. 1,000. — de moins pour les assurances des ouvriers contre les accidents et fr. 2,000. — de moins pour les loyers. Les frais en plus, sous la rubrique des *Dépenses militaires diverses*, sont relatifs aux subventions à accorder aux communes pour l'achat de fusils de cadets.

V. Cultes.

Dépenses en moins:

B. Culte protestant	fr. 6,750
-------------------------------	-----------

Les dépenses pour les traitements supplémentaires, le bois de chauffage et les subsides à des ecclésiastiques externes ont été augmentées, il est vrai, respectivement de fr. 900. —, fr. 500. — et fr. 200. —, soit en tout de fr. 1,600. —. Toutefois les loyers des bâtiments d'église ont été réduits de fr. 2,550. — et le crédit extraordinaire en vue d'un subside pour la construction d'une église disparaît.

VI. Instruction publique.

Dépenses en plus:

B. Université et Ecole vétérinaire	fr. 3,850
C. Ecoles moyennes	» 32,000
D. Instruction primaire	» 13,200
E. Ecoles normales	» 3,365
G. Encouragements aux beaux-arts	» 25,000
	Total fr. 77,415

Dépenses en moins:

A. Frais d'administration de la Direction et du synode	» 800
Total de l'augmentation de dépenses	fr. 76,615

Dans les *Frais d'administration*, la somme des traitements des employés est augmentée de fr. 700. —; d'autre part, le montant des frais du synode scolaire a été diminué de fr. 2,900. —. Les chiffres du présent budget, comparativement à celui de l'année dernière, sont augmentés de fr. 1,800. — pour les traitements des professeurs de l'Université, de fr. 1,000. — pour les traitements des assistants, de fr. 1,500. — pour les traitements des employés et de fr. 1,500. — pour les frais d'administration de l'Université. En revanche, d'autres montants subissent des réductions et l'augmentation totale est de fr. 3,850. —. L'excédent des dépenses des *Ecole moyennes* se répartit comme il suit: Ecole cantonale de Porrentruy, fr. 5,500. —; subside de l'Etat aux gymnases et progymnases, fr. 4,500. —; subside de l'Etat aux écoles secondaires, fr. 20,000. —; pensions de retraite à des maîtres d'écoles secondaires, fr. 2,000. —. Sous la rubrique *Ecole primaires*, il est proposé une augmentation de fr. 10,000. — pour suppléments aux traitements des maîtres, de fr. 2,000. — pour les pensions de retraite, de fr. 1,000. — pour subsides à des écoles primaires supérieures, de fr. 200. — pour l'enseignement des travaux manuels et de fr. 1,000. — pour les écoles complémentaires. D'un autre côté, le crédit pour le remplacement d'instituteurs malades a été diminué de fr. 1,000. — Le montant budgétaire sous la rubrique *Ecole normale* est resté à peu près le même, au moins en ce qui concerne les écoles normales mêmes; mais le crédit des pensions a subi une augmentation de fr. 1,000. — et il a été inscrit un nouveau crédit en faveur d'un cours de perfectionnement pour les instituteurs du Jura. Sous la rubrique *Encouragements aux beaux-arts*, tous les chiffres, sauf celui qui a été inscrit pour la subvention de l'Etat au théâtre de la ville de Berne, sont restés les mêmes que dans le précédent budget. Au subside annuel de fr. 1,000. — alloué jusqu'ici au théâtre de la ville de Berne viennent encore s'ajouter fr. 25,000. — en vue de l'amortissement de la subvention de fr. 100,000. — accordée par l'Etat pour la construction d'un nouveau théâtre.

VII. Affaires communales.

Il y a sous ce chapitre une augmentation de fr. 100.— concernant le traitement de l'employé.

VIII. Assistance publique.

Dépenses en plus :

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 900
B. Commissions et inspecteurs de l'assistance publique	» 4,000
C. Assistance des indigents	» 44,000
F. Maisons de discipline	» 27,845
Total	fr. 76,745

Dépenses en moins :

G. Subventions diverses	» 8,000
Total des augmentations de dépenses	fr. 68,745

Dans l'excédent de dépenses des *Frais d'administration de la Direction* sont compris les traitements des employés pour fr. 600.— et les loyers pour fr. 300.—. Il a été inscrit fr. 4,000.— de plus pour indemnités aux inspecteurs d'arrondissement. Sous la rubrique *Assistance des indigents*, le subside de l'assistance permanente a été augmenté de fr. 33,000.— et celui de l'assistance externe de fr. 25,000.—; en revanche, le chiffre du subside pour l'assistance temporaire a été diminué de fr. 14,000.—. Les crédits prévus pour les refuges ou maisons de discipline de Landorf, d'Aarwangen, de Cerlier et de Kehrsatz sont restés les mêmes et le crédit concernant la maison de discipline de Breitièges a été réduit de fr. 325.—. Il a été inscrit à la rubrique F., pour la maison de discipline de Sonvilier, un nouveau crédit de fr. 28,000.—, dont fr. 15,000.— sont proposés en vue de l'amortissement des frais de l'inventaire. Sous la rubrique *Subventions diverses*, on a augmenté de fr. 9,000.— le crédit pour l'assistance de malades non originaires du canton, et réduit de fr. 3,000.— le crédit destiné aux bourses pour apprentissages; le crédit concernant les subsides pour les pensions d'incurables, de tuberculeux et d'épileptiques ne rentre plus dans ce chapitre; il est inséré au budget du service sanitaire, sous la rubrique IX^b G 5.

IX^a. Economie publique.

Dépenses en plus :

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 950
B. Statistique	» 1,500
C. Commerce et industrie	» 25,500
D. Technicum cantonal, à Berthoud	» 1,200
F. Police des denrées alimentaires	» 2,000
Total	fr. 31,150

Dépenses en moins :

Poids et mesures	» 700
Total des augmentations de dépenses	fr. 30,450

L'augmentation relative aux *Frais d'administration* comprend fr. 700.— pour les traitements des employés et fr. 250.— pour les frais de bureau. Sur l'augmentation concernant la *Statistique*, il est prévu fr. 500.— pour les frais de bureau et d'impression et fr. 1,000.— pour une nouvelle rubrique en vue du recensement fédéral. Dans la rubrique *Commerce et industrie*, il a été proposé les augmentations de crédit suivantes: fr. 500.— pour les encouragements au commerce et à l'industrie en général, fr. 1,500.— pour les bourses,

fr. 6,000.— pour les écoles professionnelles et industrielles, fr. 1,000.— pour l'école et les cours de ferrage, fr. 1,500.— pour la chambre du commerce et de l'industrie, soit fr. 500.— pour les traitements des fonctionnaires et fr. 1,000.— pour les indemnités de séance. Il faut ajouter à ces augmentations un crédit extraordinaire de fr. 15,000.— destiné à la subvention votée par le Grand Conseil en faveur des sociétés de développement. Ce crédit ne sera naturellement versé que lorsque seront remplies les conditions de l'arrêté du Grand Conseil. Les frais du *Technicum cantonal, à Berthoud*, sont augmentés de fr. 4,300.—; d'un autre côté, comparativement aux prévisions de 1899, on a augmenté les écolages de fr. 1,500.—, la subvention de la ville de Berthoud de fr. 600 et la subvention de la Confédération de fr. 1,000.—; il reste pour le canton un excédent de dépenses de fr. 1,200.—. Dans la rubrique de la *Police des denrées alimentaires*, les augmentations suivantes sont proposées: fr. 300.— pour les traitements des assistants, fr. 200.— pour les articles chimiques, fr. 400.— pour les traitements des experts, fr. 100.— pour les frais de bureau et d'impression, et enfin fr. 1000.— pour les frais d'inspection des viandes, qui jusqu'à présent figuraient au chapitre du service sanitaire.

IX^b. Service sanitaire.

Dépenses en plus :

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 1,950
B. Service sanitaire en général	» 82,960
Total	fr. 84,910

Par suite de la séparation du service sanitaire d'avec la Direction de l'intérieur, le chapitre des *Frais d'administration de la Direction* comprend deux nouvelles rubriques: Frais de bureau, fr. 1,600.— et loyers, fr. 350.—. La loi concernant la contribution de l'Etat aux dépenses des hôpitaux publics entraîne une augmentation considérable des dépenses de l'Etat inscrites sous la rubrique *Service sanitaire en général*; conformément à cette loi, la subvention de l'Etat aux hôpitaux de district sera augmentée de fr. 14,600.— et il sera inscrit les nouveaux crédits ci-après: Subsides aux établissements spéciaux, fr. 21,000.— et subsides à l'hôpital de l'Île et à l'hôpital extérieur, fr. 47,360.—. L'inscription du premier de ces crédits comporte toutefois la suppression, au budget de l'assistance publique, de l'article concernant les prébendes pour des incurables.

X. Travaux publics.

Dépenses en plus :

A. Frais de l'administration de la Direction	fr. 1,945
E. Entretien des ponts et chaussées	» 51,500
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	» 112,500
H. Travaux géodésiques	» 2,090
Total	fr. 168,035

Dépenses en moins :

B. Autorités de district	fr. 60
C. Entretien des bâtiments de l'Etat	» 2,000
Total	fr. 2,060

Total des augmentations de dépenses fr. 165,975

Sur l'augmentation concernant les *Frais d'administration*, il est prévu fr. 1,950.— pour les traitements des

employés de la Direction. Le crédit inscrit pour les traitements des ingénieurs d'arrondissement est augmenté de fr. 500. —, tandis que celui des traitements des employés est réduit de fr. 560. —. Sous la rubrique *Entretien des ponts et chaussées*, il est prévu fr. 11,500. — de plus pour les traitements des cantonniers et fr. 15,000. — de plus pour l'entretien des ponts et chaussées. Un nouveau crédit de fr. 26,000. — s'ajoute ici en vue de l'amortissement de l'indemnité de fr. 104,000. — accordée à la ville de Berne pour la reprise de l'entretien de routes. On a diminué de fr. 1,000. — les subsides pour des plantations d'arbres fruitiers le long des routes cantonales. On propose d'augmenter de fr. 50,000. — le crédit pour *Constructions nouvelles de ponts et chaussées*, soit d'inscrire fr. 25,000. — pour les nouvelles constructions et fr. 25,000. — pour l'amortissement des avances, vu que les obligations résultant de constructions (avances et constructions autorisées) comportent une somme de fr. 493,224. 05 depuis le commencement de l'année 1899, sans compter la subvention pour la construction du pont de la Grenette, à Berne, de fr. 500,000. —, pour l'amortissement de laquelle fr. 62,500. — seront prélevés pendant huit ans. Il est prévu fr. 2,000. — de plus pour les frais ordinaires des *travaux géodésiques* et le loyer est de fr. 90. — supérieur à celui de 1899.

XI. Emprunts.

Il a été prévu fr. 2,500. — de plus au crédit des commissions, des frais de transport et de l'agio. En revanche, le crédit de l'amortissement des frais d'emprunt a été réduit de fr. 19,000. —.

XIII. Agriculture.

Dépenses en plus:

A. Frais d'administration de la Direction	fr. 80
B. Economie rurale	» 27,300
E. Ecoles agricoles d'hiver	» 2,290
Total	fr. 29,670

Il est prévu ici une augmentation de fr. 2,000. — du crédit des *Encouragements à l'agriculture* en général et de fr. 300. — du crédit des *Frais de bureau et de voyage* de l'ingénieur agricole. Conformément au décret du Grand Conseil, une somme de fr. 25,000. — a été inscrite en vue de l'encouragement de la culture de la betterave à sucre. Mais ce montant ne sera versé que lorsque les conditions de l'arrêté du Grand Conseil seront remplies. Comparativement au budget de 1899, les frais des *Ecole agricoles d'hiver* ont été augmentés; il est prévu fr. 3,600. — de plus pour l'école agricole d'hiver de la Rütti et fr. 3,260. — de plus pour les cours agricoles d'hiver de Porrentruy. Mais il est aussi prévu une augmentation des pensions des élèves et des subventions de la Confédération, de sorte que le premier crédit ne représente des dépenses en plus que pour fr. 850. — et le second pour fr. 1,440. —.

XIV. Economie forestière.

Dépenses en moins:

B. Police forestière	fr. 12,500
--------------------------------	------------

Dépenses en plus:

A. Frais de l'administration centrale des forêts	» 480
--	-------

Total des diminutions de dépenses	fr. 12,020
-----------------------------------	------------

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

A la rubrique *Frais de l'administration centrale des forêts*, il est inscrit fr. 340. — de plus pour les traitements des employés et fr. 140. — de plus pour les loyers. De même, à la rubrique *Police forestière*, il est prévu une augmentation de fr. 600. — pour les traitements des inspecteurs des forêts et de fr. 8,800. — pour les traitements des forestiers d'arrondissement. D'un autre côté, les loyers sont réduits de fr. 1,150. — et les recettes de la part de l'administration des forêts domaniales dans les frais des inspecteurs des forêts et des forestiers d'arrondissement sont augmentées de fr. 5,000. — et les subventions de la Confédération de fr. 15,750. — ; la première de ces augmentations porte les recettes à une somme égale à la moitié des frais.

XV. Forêts domaniales.

Les recettes de ce service ont été budgétées de la même manière que pour l'année 1899. Il en est de même des dépenses, sauf de la contribution des communes, qui a été diminuée de fr. 3,000. —, et de la part de l'administration des forêts domaniales, augmentée de fr. 5,000. —.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le produit de l'exercice a été évalué à fr. 2,800. — de plus que dans le budget de 1899; en revanche, il est compté en moins fr. 100. — sur les recettes des frais de ventes et amodiций et en plus fr. 300. — sur les contributions publiques.

XVII. Caisse des domaines.

Eu égard aux modifications aux capitaux de la Caisse des domaines, les intérêts des créances sont diminués de fr. 2,000. — et les intérêts passifs sont augmentés d'une somme équivalente.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le produit brut de la Caisse hypothécaire est augmenté de fr. 152,000. —; d'autre part, le chiffre des frais de bureau subit une augmentation de fr. 1,000. —.

XIX. Banque cantonale.

Le produit brut de l'exercice a été évalué à fr. 10,000. — de moins qu'en 1899, et il est prévu fr. 50,000. — pour le versement au fonds de réserve (au lieu du minimum de fr. 48,000. —, soit 20 % de fr. 240,000. —).

XX. Caisse de l'Etat.

En raison de l'emploi des capitaux de la Caisse de l'Etat productifs d'intérêts à l'allocation de subventions aux nouveaux chemins de fer, l'intérêt des placements a été diminué de fr. 115,000. — au budget, et les intérêts passifs sont augmentés de fr. 13,000. —, conformément aux résultats du compte de 1898.

XXII. Chasse, pêche et mines.

La réduction de fr. 400. — sur le produit total de l'exercice provient des modifications suivantes :

Dépenses en plus pour frais de surveillance et de perception, fr. 500. —; recettes en moins de l'établissement de pisciculture, fr. 300. —; recettes en plus des droits d'exploitation du minerai de fer, fr. 400. —.

XXIII. Régie des sels.

Le produit brut est évalué à un chiffre supérieur de fr. 6,000. — à celui qui avait été prévu pour 1899. Les frais d'exploitation sont diminués de fr. 1,600. — ; les frais d'administration sont augmentés de fr. 600. — .

XXIV. Timbre et impôt sur les billets de banque.

Une augmentation de fr. 15,000. — est prévue pour le produit brut de ce service; en revanche il y a une augmentation de fr. 2,000. — pour les frais du matériel et de fr. 1,000. — pour les commissions des débitants.

XXV. Emoluments.

Sont prévues dans ce service les augmentations de recettes ci-après:

Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	fr. 10,000
Emoluments de la Chancellerie d'Etat	» 5,000
Emoluments du greffe de la Cour suprême	» 1,000
Patentes des voyageurs de commerce	» 5,000

Total fr. 21,000

En revanche, les droits de concession ont été diminués de fr. 1,000. — et il a été inserit fr. 100. — de plus pour les frais de perception des émoluments des secrétariats de préfecture et des greffes des tribunaux.

XXVI. Patentes d'auberge, etc.

Une augmentation de fr. 20,000. — est prévue pour les patentes d'auberge; de ce chef, la part des communes est augmentée de fr. 2,000. — .

XXVII. Part du produit du monopole de l'alcool.

La part du canton de Berne à la recette de l'alcool est évaluée à un chiffre supérieur de fr. 30,000. — à celui qui avait été prévu pour 1899. D'autre part, il a été en conséquence inserit fr. 3,000. — de plus en vue des mesures propres à combattre l'alcoolisme.

XXIX. Taxe militaire.

Comparativement au budget précédent, on a augmenté de fr. 10,000. — le produit de la taxe militaire; cette augmentation de recettes est toutefois compensée par une somme de fr. 5,000. — représentant la part de la Confédération dans les augmentations des recettes et par fr. 5,000. — pour les frais de perception.

XXX. Impôts directs.

Recettes en plus:

A. <i>Impôt sur la fortune</i>	fr. 51,300
B. <i>Impôt du revenu</i>	» 210,675
Total	<u>fr. 261,975</u>

Dépenses en plus:

C. <i>Frais de taxation et de perception</i>	» 25,450
Total des augmentations de recettes	<u>fr. 236,525</u>

Les augmentations de recettes se répartissent comme suit:

	Ancien canton	Jura
Impôt foncier	fr. 7,500	fr. —
Impôt des capitaux	» 37,500	» 6,300
Impôt du revenu de I ^{re} classe	» 175,000	» 47,000
» » II ^e »	» —	325
» » III ^e »	» —	» 350
	<u>fr. 220,000</u>	<u>fr. 53,975</u>

Il est prévu une diminution de fr. 12,000. — sur les recouvrements complémentaires et les amendes concernant l'impôt du revenu, ainsi que les augmentations de dépenses suivantes: fr. 18,000. — pour les commissions de perception de l'impôt sur la fortune, fr. 3,950. — pour les commissions de perception de l'impôt du revenu, fr. 500. — pour les indemnités aux communes et fr. 5,000. — pour les frais divers de perception. Les frais de la commission de l'impôt du revenu sont évalués à fr. 2,000. — de moins que dans le précédent budget.

Le rapport de la Direction des finances concernant le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1899 concluait par les observations suivantes:

« Bien que l'on puisse s'attendre à ce que, si les circonstances ne sont pas trop contraires, le résultat du compte général de l'administration des finances de l'Etat soit plus favorable que les prévisions, il y aura dans tous les cas un gros déficit, en présence duquel l'obligation s'impose de chercher à rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Comme l'Etat n'a pas pour le moment de nouvelles ressources à sa disposition et qu'il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, d'augmenter les recettes actuelles, il est absolument nécessaire d'éviter non seulement tout dépassement de crédit, pour autant que cela peut se faire, mais aussi de ne voter aucune nouvelle dépense, ou aucune augmentation d'une dépense prévue, à moins que ce ne soit absolument indispensable. » Ces observations sont encore plus opportunes aujourd'hui que l'année dernière, vu que non seulement depuis lors la proportion entre les recettes et les dépenses de l'administration courante de l'Etat ne s'est pas améliorée, mais que les dépenses ont augmenté plus fortement que les recettes. Le Conseil-exécutif présentera au Grand Conseil un rapport spécial et des propositions concernant la situation financière de l'Etat et le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 8 décembre 1899.

*Le directeur des finances,
Scheurer.*

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 9 décembre 1899.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Morgenthaler.

Le chancelier,

Kistler.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, pour être transmis au Grand Conseil,

concernant

la situation financière de l'Etat

et

le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

(Décembre 1899.)

Monsieur le président,

Messieurs les membres du Conseil-exécutif,

Le budget des recettes et des dépenses du canton de Berne pour l'année 1900 prévoit, tel qu'il est soumis par le Conseil-exécutif au Grand Conseil, un excédent de dépenses de 1,194,485 fr. La discussion qui aura lieu au Grand Conseil ne modifiera pas sensiblement cette prévision; en outre, bien que le résultat du compte, sous l'influence de circonstances particulièrement favorables, puisse être quelque peu meilleur, il y aura en tout cas un gros déficit, lequel se répétera et s'accroîtra d'année en année, si le rapport entre les recettes et les dépenses n'est pas ramené à un chiffre normal. En

effet, par suite des obligations que diverses lois et divers arrêtés du Grand Conseil ont imposées au canton, les dépenses ont augmenté dans une mesure hors de proportion avec l'accroissement ordinaire des recettes. Le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat est donc d'une urgente nécessité.

Les dépenses.

La comparaison suivante entre les dépenses prévues au *budget de 1900* et celles du *compte de 1880* montre combien les charges de l'Etat se sont alourdies pendant les vingt dernières années:

Dépenses.	1900. fr. et.	1880. fr. et.	Augmentation. fr. et.
<i>Instruction publique</i>	3,480,255.—	1,852,430. 20	1,627,824. 80
<i>Assistance publique</i>	1,836,240.—	653,254. 33	1,182,985. 67
<i>Service sanitaire</i>	976,640.—	296,025. 73	680,614. 27
<i>Travaux publics</i>	2,289,490.—	1,682,513. 08	606,976. 92
<i>Agriculture</i>	328,690.—	48,919. 54	279,770. 46
<i>Administration judiciaire</i>	929,610.—	675,447. 14	254,162. 86
<i>Economie publique</i>	286,800.—	55,256. 73	231,543. 27
<i>Administration générale</i>	653,880.—	516,223. 97	137,656. 03
<i>Justice et police</i>	1,013,630.—	934,727. 66	78,902. 34
<i>Caisse des domaines</i>	48,000.—	4,766. 17	52,766. 17
<i>Affaires militaires</i>	271,970.—	227,356. 06	44,613. 94
<i>Finances</i>	134,180.—	104,653. 88	29,526. 12
<i>Economie forestière</i>	113,630.—	84,317. 63	29,312. 37
<i>Cultes</i>	1,001,465.—	981,534. 26	19,930. 74
<i>Affaires communales</i>	9,170.—	6,410. 45	2,759. 55
<i>Emprunts</i>	13,373,650.—	8,114,304. 49	5,259,345. 51
	1,880,410.—	3,238,141. 93	1,357,731. 93
	<u>15,254,060.—</u>	<u>11,352,446. 42</u>	<u>3,901,613. 58</u>

Il est vrai que certaines dépenses extraordinaires ont disparu aujourd'hui du budget et du compte de l'Etat, telles la subvention payée pour le palais fédéral, par 50,000 fr., le subside pour la correction des eaux du Jura, par 230,000 fr., et la subvention pour la construction du chemin de fer du Gothard, par 257,941 fr. 75; total: 537,941 fr. 75. Mais, déduction faite de cette somme, l'augmentation des dépenses n'en est pas moins de 3,363,671 fr. 83.

Il résulte du tableau récapitulatif ci-dessus que ce sont surtout les dépenses de l'*instruction publique*, de l'*assistance publique*, du *service sanitaire*, de l'*agriculture* et de l'*économie publique* qui ont subi l'augmentation la plus considérable. Ces dépenses sont pour 1900 du double au sextuple de celles de 1880. Aussi les dépenses du compte auraient-elles dépassé depuis longtemps les recettes d'une très forte somme, si les frais de l'amortissement et des intérêts des *emprunts* n'eussent été réduits à la suite de conversions.

L'augmentation des dépenses se répartit sur la période de 1890 à 1900 pour trois quarts, et sur la période de 1880 à 1890 pour un quart de la somme totale.

Les nouvelles dépenses de l'administration judiciaire concernent pour 290,880 fr. les offices des poursuites et des faillites et pour 5,000 fr. la contribution de l'Etat aux frais des conseils de prud'hommes. Ces deux articles n'ont figuré au budget et dans le compte qu'après 1890.

L'augmentation des dépenses de l'instruction publique a été de 370,669 fr. 17 pour la période de 1880 à 1890

et de 1,257,155 fr. 63 pour la période de 1890 à 1900; elle se répartit ainsi sur les diverses rubriques du chapitre: *Frais d'administration*, 6,976 fr. 87; *Université et école vétérinaire*, 342,549 fr. 06, dont 160,850 fr. concernent les subsides de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile; *Ecoles moyennes*, 244,214 fr. 19; *Enseignement primaire*, 938,156 fr. 80; *Ecoles normales*, 34,114 fr. 71; *Institutions de sourds-muets*, 8,013 fr. 47; *Encouragements aux beaux-arts*, 53,800 fr. Dans cette dernière somme sont comprises une dépense extraordinaire de 25,000 fr., pour 1900, en vue de l'amortissement du subside de 100,000 fr. au théâtre de la ville de Berne, et une contribution de 12,000 fr. aux frais d'entretien du Musée historique cantonal. L'augmentation des dépenses de l'instruction publique, pour autant qu'elle concerne la période décennale de 1890 à 1900, est due à la nouvelle loi sur l'enseignement primaire du 6 mai 1894, qui est entrée partiellement en vigueur le 1^{er} octobre 1894 et entièrement le 1^{er} janvier 1897. Depuis 1893, l'augmentation a été de 1,059,781 fr. 94.

L'augmentation des dépenses de l'assistance publique porte presque exclusivement sur la décennie de 1890 à 1900 et elle a eu lieu en majeure partie après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1898, de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement. Comparativement au compte de 1897, l'augmentation est de 1,070,489 fr. 95. Elle se monte à 1,182,985 fr. 67 comparativement à la somme des dépenses de 1880 et se répartit ainsi qu'il suit:

	1880 à 1890.	1890 à 1900.	1880 à 1900.
	fr. et.	fr. et.	fr. et.
<i>Frais d'administration de la Direction</i>	50.75	3,356. 70	3,305. 95
<i>Commission et inspecteurs de l'assistance publique</i>	513. 15	23,569. 50	24,082. 65
<i>Subsides aux communes</i>	16,948. 65	649,868. 17	666,816. 82
<i>Assistance externe</i>	22,896. 79	157,069. 41	179,966. 20
<i>Subsides extraordinaires aux communes</i>	— —	200,000. —	200,000. —
<i>Hospices régionaux d'invalides</i>	8,354. 90	18,402. 41	10,047. 51
<i>Etablissements d'éducation dans les districts . . .</i>	1,146. 65	3,903. 15	5,049. 80
<i>Maisons de discipline</i>	11,092. 38	37,068. 86	48,161. 24
<i>Subventions diverses</i>	2,875. 50	42,680. —	45,555. 50
	47,067. 47	1,135,918. 20	1,182,985. 67

Les dépenses des hospices cantonaux d'invalides de Frienisberg et d'Hindelbank, lesquels ont été supprimés, ne figurent plus au budget. En revanche, il a été inscrit pendant la période de 1890 à 1900 des subsides pour les hospices régionaux d'invalides de Kühlewyl, de Dettenbühl, de Frienisberg et de Langnau, nouvellement créés, ainsi que pour les hospices de vieillards du Jura. En outre, les deux nouvelles maisons de discipline de Bretièges et de Sonvilier sont venues s'ajouter à celles de Landorf, d'Aarwangen, de Cerlier et de Kehrsatz. Sous la rubrique des subventions diverses rentrent comme nouvelles dépenses les frais de l'assistance des malades non originaires du canton, au montant de 13,000 fr., et les subsides en cas de malheurs publics, qui s'élèvent à 20,000 fr.

Les dépenses pour les encouragements au commerce et à l'industrie en général ont augmenté de 147,021 fr. Toutefois, il est compris dans cette somme une dépense extraordinaire de 15,000 fr. pour l'année 1900, représentant une contribution aux frais du livre publié par les sociétés de développement. Sur l'augmentation de 147,021 fr., 36,141 fr. 85 concernent la période de 1880 à 1890 et 110,879 fr. 15 celle de 1890 à 1900. Pour les subsides aux écoles professionnelles et industrielles, l'augmentation est de 97,407 fr. 35. Les frais de la police

des denrées alimentaires datent de la première période décennale et, jusqu'à la fin de celle-ci, ils se sont élevés à 26,426 fr. 72; dans la période de 1890 à 1900, ils se sont encore accrus de 6,373 fr. 28. Ont été inscrits comme nouveaux crédits dans la seconde période: le subside au technicum cantonal de Berthoud, budgété à 30,800 fr. pour l'année 1900, ainsi que le subside au technicum de Bienne, au montant de 35,000 fr.

Les dépenses du service sanitaire en général ont augmenté de 298,082 fr. 93. Sur cette augmentation, 72,315 fr. 78 concernent les subventions de l'Etat pour les hôpitaux de district; l'extension du service public des aliénés a provoqué une nouvelle dépense, évaluée à 235,000 fr. dans le budget de 1900; les subsides à l'hôpital de l'Ile et à l'hôpital extérieur, qui s'élèvent à 47,360 fr., sont également nouveaux. Les frais de la Maternité et du cours d'instruction des sages-femmes se sont accrus de 17,456 fr. 59. Ceux des asiles d'aliénés sont plus élevés de 359,380 fr. qu'en 1880. L'Etat allouait alors une subvention de 60,000 fr. à l'asile d'aliénés de la Waldau. Il a, depuis, pris cet établissement à sa charge et créé les asiles d'aliénés de Münsingen et de Bellelay.

Les frais des encouragements à l'agriculture en général ont augmenté de 17,132 fr. 18 et ceux des encouragements à l'élevage du cheval et du bétail bovin

de 111,452 fr. 40. Les dépenses de l'école d'agriculture se sont accrues de 10,495 fr. 88. Autres augmentations, à la suite de nouvelles dépenses créées depuis 1880 : subSIDes pour l'amendement des terres, 39,050 fr.; encouragement de la culture de la betterave à sucre, 25,000 fr.; contribution aux frais de l'assurance contre la grêle, 25,000 fr.; école d'industrie laitière, 23,420 fr.; cours agricoles d'hiver de la Rütti et de Porrentruy, 17,240 fr.

Par suite des conversions de 1880, 1887 et 1895, au moyen desquelles l'intérêt des emprunts de l'Etat, qui était de 4½ avant 1880, a été successivement ré-

duit à 4, 3½ et 3 %, de même que par suite du remboursement de l'emprunt 4 % de 1885, au montant de 13,000,000 fr., la somme annuellement nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des emprunts a été ramenée de 3,238,141 fr. 93 à 1,880,410 fr.

Les recettes.

Depuis l'année 1880, quelques recettes ont augmenté, tandis que d'autres ont diminué. L'augmentation nette des recettes demeure bien inférieure à celle des dépenses, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	1900.		1880.		Augmentation.	
	fr.	et.	fr.	et.	fr.	et.
Augmentations :						
<i>Impôts directs</i>	5,671,000.	—	3,386,035. 46		2,284,964. 54	
<i>Caisse hypothécaire</i>	1,248,000.	—	709,802. 61		538,197. 39	
<i>Domaines</i>	590,000.	—	480,000. —		110,000. —	
<i>Banque cantonale</i>	806,000.	—	687,947. 58		118,052. 42	
<i>Emoluments</i>	1,194,000.	—	1,128,220. 96		65,779. 04	
<i>Forêts domaniales</i>	461,700.	—	399,688. 90		62,011. 10	
<i>Taxe militaire</i>	209,300.	—	154,410. 95		54,889. 05	
<i>Règales de la chasse, de la pêche, etc.</i>	38,400.	—	26,710. 45		11,689. 55	
	10,218,400.	—	6,972,816. 91		3,245,583. 09	
Diminutions :						
<i>Plus-value des domaines</i>	—	—	285,333. 57		285,333. 57	
<i>Régie du sel</i>	787,000.	—	996,046. 23		209,046. 23	
<i>Caisse de l'Etat</i>	230,000.	—	402,547. 18		172,547. 18	
<i>Produit de la recette de l'alcool</i>	1,035,000.	—	1,197,363. 22		162,363. 22	
<i>Impôt des successions et donations</i>	353,500.	—	457,289. 18		103,789. 18	
<i>Patentes d'auberges</i>	909,000.	—	1,004,896. 10		95,896. 10	
<i>Amendes, etc.</i>	2,200.	—	80,479. 78		78,279. 78	
<i>Timbre et impôt sur les billets de banque</i>	524,475.	—	544,315. 47		19,840. 47	
	3,841,175.	—	4,968,270. 73		1,127,095. 73	
<i>Augmentations nettes</i>	14,059,575.	—	11,941,087. 64		2,118,487. 36	

Ces augmentations et diminutions des recettes rentrent en grande partie dans la période de 1890 à 1900. Ici également, il est opportun d'examiner plus en détail les modifications qui sont survenues.

Le produit de la Caisse hypothécaire, inscrit au budget de 1900 par 1,352,000 fr., est plus élevé de 566,277 fr. 04 qu'en 1880. Le capital de fondation de cet établissement a été augmenté de 7,063,522 fr. 37 depuis l'année 1880, et il atteint aujourd'hui le chiffre de 20,000,000 fr.; en outre, l'autre avoir de cette caisse, ainsi que son passif, accusent une augmentation de 81,716,324 fr. 52. Les frais d'administration, à la suite de cet accroissement du chiffre des affaires de l'institution, ont augmenté de 28,079 fr. 64.

Le produit net de la Banque cantonale, calculé d'après les résultats des comptes, est budgétré à 160,000 fr. de plus qu'en 1880. Toutefois, comme une somme de 261,487 fr. 46 a été en 1880 attribuée sur le produit de la Banque à une réserve spéciale, le produit net est en réalité aujourd'hui de 101,487 fr. 46 plus faible qu'il y a vingt ans. Le produit brut est, il est vrai, plus élevé de 30,555 fr. 64; mais les frais d'administration se sont accrues de 132,043 fr. 10. La dépense prévue pour la création d'un fonds de réserve de la Banque cantonale et qui est budgétée à 50,000 fr. pour 1900, figure dans les comptes depuis 1886. En 1900, la réserve atteindra le montant légal de 1,000,000 fr. Le capital de fondation de la Banque cantonale est toujours de 10,000,000 fr. Ce chiffre n'a pas été modifié

depuis 1880. En revanche, les autres capitaux, tant au doit qu'à l'avoir, ont augmenté de 54,273,670 fr. 50.

Le produit de la Caisse de l'Etat, qui avait atteint en 1895 la somme de 889,652 fr. (abstraction faite du bénéfice de cours de 596,196 fr. 24 sur la vente de valeurs), a subi une diminution considérable par suite du transport, au 1^{er} janvier 1896, de 7,000,000 fr. au capital de fondation de la Caisse hypothécaire et du versement de subventions prévues pour la construction de chemins de fer dans le décret de 1897. Ce produit n'est inscrit au budget de 1900 que pour 230,000 fr., soit 172,547 fr. 18 de moins qu'en 1880, et il diminuera encore davantage à la suite du paiement d'autres subventions aux voies ferrées.

Le produit de la régie du sel a diminué de 209,046 fr. 21. Ce recul provient de la réduction du prix du sel de vingt centimes à quinze centimes le kilogramme.

Les droits de permis de fabrication des spiritueux, qui avaient rapporté 53,668 fr. 35 en 1880, ont été supprimés après la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'alcool; en outre, la part restant à la libre disposition de l'Etat sur le produit du monopole de l'alcool est de 162,363 fr. 22 inférieure au produit de l'ohmgeld en 1880.

L'augmentation des impôts directs est de 2,284,964 fr. 54 par rapport à l'année 1880. Cet accroissement porte sur l'ancien canton pour 1,889,153 fr. 24 et sur le Jura pour 395,811 fr. 30; il se répartit, en ce qui a trait aux divers impôts et aux frais, de la façon suivante:

Impôt foncier	fr. 671,827.59
Impôt des capitaux	» 355,451.54
Impôt du revenu de I ^e classe	» 1,026,054.08
Impôt du revenu de II ^e classe	» 6,421.60
Impôt du revenu de III ^e classe	» 260,242.—
Total	fr. 2,319,996.81
Frais	» 35,032.27

Augmentation, comme ci-dessus fr. 2,284,964.54

Cette augmentation concerne l'accroissement des capitaux imposables, à savoir:

dans l'ancien canton	fr. 970,453.24
» le Jura	» 344,511.30
	fr. 1,314,964.54

ainsi que l'augmentation de l'impôt prévue par la loi sur l'assistance publique, à savoir:

pour l'ancien canton, 5/10 %	fr. 918,700
» le Jura, 1/10 % . . .	» 51,300
	» 970,000.—

Augmentation, comme ci-dessus fr. 2,284,964.54

L'augmentation des dépenses totales s'élève à 3,363,671 fr. 81, et celle des recettes totales à 2,118,487 fr. 36; il reste donc un écart de 1,245,184 fr. 47, somme dont la proportion entre les recettes et les dépenses est devenue plus défavorable, de telle sorte qu'en regard d'un excédent de recettes de 50,699 fr. 47 en 1880, le budget de 1900, tel qu'il est établi par le Conseil-exécutif, prévoit un *excédent de dépenses de 1,194,485 fr.*

La fortune de l'Etat.

En 1880, la fortune nette de l'Etat s'élevait à 49,299,191 fr. 04. Elle est de 56,002,068 fr. 51 d'après le compte de 1898. Il y a ainsi une augmentation de 6,702,877 fr. 47. Cette augmentation de la fortune de l'Etat est due aux modifications ci-après:

Augmentations de l'actif:

Domaines	fr. 5,730,695.65
Caisse hypothécaire	» 7,063,522.37
Caisse de l'Etat	» 14,059,504.50
Inventaire du mobilier	» 1,172,814.14
Solde du compte de l'administration courante	» 113,926.64

Diminutions du passif:

Emprunts	» 16,588,000.—
Solde du compte de l'administration courante	» 3,933,956.58

Total des augmentations fr. 48,662,419.88

Diminutions de l'actif:

Forêts	fr. 2,033,699.55
Capital des chemins de fer	» 38,986,440.—

Augmentations du passif:

Caisse des domaines	» 939,402.86
-------------------------------	--------------

Total des diminutions fr. 41,959,542.41

Augmentation nette . fr. 6,702,877.47

La valeur estimative des forêts et des domaines correspond à l'estimation cadastrale; il est fait cependant une déduction de 3,000,000 fr. en nombre rond à l'estimation cadastrale des domaines. En conséquence, l'augmentation de la valeur des domaines résulte bien moins de modifications aux estimations cadastrales que d'acquisitions (Witzwyl, Anet, St-Jean, Münsingen, Bellalay, etc.) et de la construction de nouveaux bâtiments.

La valeur estimative des forêts a subi une diminution, due principalement à des cantonnements en vue de partages de droits d'usagers, mais aussi à la vente de parcelles de forêts situées dans des endroits désavantageux. Un déplacement d'éléments de la fortune s'est produit entre le capital des chemins de fer, les emprunts, la Caisse de l'Etat et la Caisse hypothécaire. Le capital des chemins de fer est complètement liquidé. Le produit en a servi à rembourser 13,000,000 fr. sur les emprunts. En outre, 3,588,000 fr. ont été amortis au moyen de ressources de l'administration courante. Le capital de fondation de la Caisse hypothécaire a été augmenté de 7,063,522 fr. 37 et porté ainsi à 20,000,000 fr. Les déficits de l'administration courante qui existaient à la fin de l'année 1880 ont été en partie comblés et le reste a été inscrit sur un compte d'amortissement, qui sera peu à peu balancé par les remboursements d'emprunts effectués sur les ressources de l'administration courante. Les inventaires des nouveaux hôpitaux et des établissements pénitentiaires ont occasionné une augmentation à l'inventaire du mobilier.

La situation financière de l'Etat.

Il résulte de l'exposé ci-dessus que la fortune de l'Etat s'est considérablement accrue durant les vingt dernières années, et que cette augmentation est une réalité, et non pas seulement une fiction des comptes. Le compte d'amortissement dont mention plus haut présente encore, il est vrai, un solde à amortir de 2,664,855 fr. 07; mais il est prévu que l'amortissement se fera par les remboursements d'emprunts effectués au moyen des ressources de l'administration courante. Les dépenses pour bâtiments, nouvelles routes et constructions hydrauliques, qui sont payées à titre d'avances par la Caisse de l'Etat et comptées à son actif, doivent seules ne pas être regardées comme éléments réels de la fortune, bien que ce mode de compte n'ait d'autre but que d'obtenir une péréquation des dépenses des différentes années. Ces avances pour constructions nouvelles, qui se montaient fin 1898 à 1,388,134 fr. 80, à quoi il faut ajouter l'avance de 500,000 fr. pour la subvention au pont de la Grenette, à Berne, doivent être prises en considération dans l'examen des chiffres y relatifs du budget.

Il convient de signaler encore une autre circonstance ayant trait à l'état de la fortune du canton. Elle concerne les subventions à verser pour la construction de nouvelles lignes de chemins de fer à teneur du décret du 28 février 1897. Jusqu'à présent, au vu des subventions accordées par le Grand Conseil, la Caisse de l'Etat est tenue de payer une somme de 17,047,500 fr., dont 9,170,400 fr. sont déjà versés et 7,877,100 fr. restent encore à régler. Cette somme est pour le moment imprudente; on peut cependant espérer que tôt ou tard les subventions rapporteront, l'une dans l'autre, un assez bon intérêt. En attendant, l'administration courante se ressent du déchet, qui sera annuellement de plus d'un demi-million de francs jusqu'à ce que les actions des voies ferrées subventionnées donnent un dividende. Selon ce qu'il en adviendra, il faudra plus tard résoudre la question de savoir s'il doit être opéré des dégrèvements sur les prises d'actions. Pour ces dégrèvements, on pourra à partir de 1906, c'est-à-dire lorsque sera payé le solde du compte d'amortissement, faire servir les remboursements d'emprunts sur les ressources de l'administration courante.

Pour le surplus, la situation de la fortune de l'Etat est saine, et elle pourra le rester, si l'on parvient à rendre normal le rapport entre les recettes et les dépenses.

Le tableau des modifications apportées aux dépenses et aux recettes, ainsi qu'à la fortune de l'Etat depuis 1880 fait connaître, même où elles ne sont pas expressément signalées, les causes de l'écart considérable qui s'est produit entre les dépenses et les recettes. L'une de ces causes est certainement la diminution du produit des capitaux de la Caisse de l'Etat. Toutefois, les diminutions de ces recettes et d'autres encore n'auraient pas suffi en elles-mêmes à troubler l'équilibre du budget. En effet, ces diminutions sont dépassées de plus de 1,000,000 fr. par les augmentations de diverses autres ressources, abstraction faite même de l'augmentation d'impôt prévue par la loi sur l'assistance publique et l'établissement. C'est plutôt l'augmentation presque incroyable des dépenses qui devait finalement amener un déficit. Bien que les frais de l'administration, et en particulier ceux de l'administration judiciaire, se soient accrus dans une assez forte mesure, cet accroissement peut néanmoins être considéré comme modéré en regard de celui d'autres dépenses. L'augmentation des prestations de l'Etat destinées à accroître le bien-être et la richesse dans le pays, — soit des subventions accordées aux services des aliénés et des hôpitaux, au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, — si considérable soit-elle, n'aurait pas non plus seule provoqué un excédent des dépenses. D'un autre côté, une surélévation de l'impôt a pourvu en grande partie, sinon dans une mesure entièrement suffisante, au surcroît de dépenses exigé pour l'application de la loi sur l'assistance publique et l'établissement. Mais à toutes ces augmentations de dépenses s'ajoute, pour environ un million de francs, celle qu'a entraînée la loi sur l'enseignement primaire. Sous cette grosse nouvelle charge, le budget souffre péniblement du déchet causé par les subventions aux chemins de fer dans le produit des capitaux de la Caisse de l'Etat.

Par suite de ces diverses circonstances, le budget de l'année 1900 prévoit, ainsi qu'il a déjà été dit, un excédent de dépenses de 1,194,485 fr. Le compte de l'Etat pour 1898 a déjà balancé par un déficit de 71,640 fr. 32, et pour 1899 l'excédent présumé des dépenses est de 1,024,250 fr. Le canton de Berne est donc entré dans l'ère des déficits chroniques.

Les conséquences de la situation.

Nous avons fait trop d'expériences dans le canton de Berne sur les suites d'un déficit pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Il suffit d'évoquer le souvenir de la période et des évènements de 1874 à 1878, et chacun nous accordera que le retour d'un semblable état de choses doit être évité.

Au point de vue constitutionnel et légal, les déficits chroniques ne sont du reste pas admissibles dans l'administration de l'Etat. Le budget doit être basé sur le principe de l'équilibre entre les recettes et les dépenses; s'il est nécessaire, pour établir cet équilibre, de surélever l'impôt direct, le peuple doit être appelé à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de cette augmentation de l'impôt (loi du 16 mars 1880, art. 11). Un déficit, c'est-à-dire un excédent de dépenses d'un million par an nécessite un emprunt; l'argent qui a été dépensé en plus des recettes ordinaires doit être emprunté quelque

part. Mais pour contracter un semblable emprunt, les autorités, y compris le Grand Conseil, ne sont pas compétentes; en effet, si, dans le but de combler le gros déficit prévu pour 1899, on voulait avoir recours à ce moyen, personne ne consentirait à garantir que la somme prêtée pourrait être remboursée sur les ressources de l'administration courante pendant le prochain exercice, c'est-à-dire en 1900. Donc, si les autorités entendent se tenir dans les limites fixées par la constitution et la loi et ne pas s'exposer à de lourdes responsabilités, il ne reste que deux issues à la situation: ou bien couvrir le déficit par une augmentation suffisante de l'impôt direct, ou bien réduire les dépenses, pour autant qu'elles ne sont pas obligatoires de par la loi ou de par des conventions, au chiffre des ressources de l'Etat. Le Grand Conseil est déjà entré dans cette dernière voie en attachant dans le courant de 1899, au vote de diverses subventions, la condition que celles-ci ne seraient versées que si les ressources voulues étaient disponibles. Mais le peuple et les autorités se trouveront si mal de ce système imposé par la nécessité, que chacun est intéressé au rétablissement aussi prompt que possible d'une situation normale.

Les mesures à prendre.

S'il est ainsi devenu de la plus urgente nécessité de prendre sans retard des mesures en vue de mettre un terme aux déficits, il y a lieu avant tout de voir de quelle nature doivent être ces mesures. La *diminution des dépenses* se présente ici comme le moyen le plus à portée et généralement recommandé en première ligne. Cette diminution est possible; en effet, pendant une longue série de bonnes années, l'Etat a été grecé de dépenses qui pourraient, sans porter atteinte à des intérêts fondés, être de nouveau supprimées ou tout au moins réduites par la révision des prescriptions y relatives. En fait de dépense grecant la caisse de l'Etat sans trop de raison, il faut mentionner un déficit annuel d'environ 90,000 fr., évalué seulement ces derniers temps, dans le service des offices des poursuites et des faillites. Ce déficit peut facilement être évité par la simplification de la machine administrative, beaucoup trop compliquée et trop coûteuse, et par l'augmentation des tarifs, laquelle, il est vrai, est du ressort du Conseil fédéral. Il est d'ailleurs nécessaire de soumettre à un examen, comme on l'a fait à l'époque du rétablissement des finances de l'Etat de 1878 à 1882, toute l'administration, et de promulguer une nouvelle loi de simplification. La Direction des finances s'occupe d'ailleurs de l'élaboration de cette loi.

Ce n'est toutefois pas la diminution des dépenses, mais bien l'*augmentation des recettes* qui permettra surtout de combattre les déficits. A cet effet, l'on pense involontairement tout d'abord à l'augmentation des impôts directs (impôt sur la fortune et impôt du revenu) comme étant le moyen le plus efficace et le plus simple de fournir plus d'argent à la caisse de l'Etat. On aurait d'ailleurs assez beau jeu sur ce terrain; le Grand Conseil n'aurait qu'à faire usage du droit, qui lui a été accordé par la loi du 6 mai 1894 sur l'enseignement primaire, de décréter un impôt spécial de $\frac{3}{10}\%$ pour la durée de cinq ans. Les conditions requises pour la création de cet impôt spécial existent certainement, mais on a voté depuis lors un impôt spécial d'assistance et les impôts directs de l'Etat ont par suite atteint un taux si

élevé qu'une nouvelle augmentation doit être considérée comme chose très difficile et délicate.

Il ne faut espérer obtenir aucune augmentation de recettes de la nouvelle loi sur l'impôt direct qui est en préparation, tout au moins si l'on se base sur le projet, actuellement le plus en évidence, de la commission du Grand Conseil. En général, la réforme de l'impôt tend moins à l'augmentation du produit des taxes qu'à une répartition plus équitable de celles-ci.

En revanche, des augmentations de ressources, même considérables suivant les circonstances, peuvent être réalisées par la réforme d'un autre impôt, direct aussi en un sens, soit de l'impôt des successions, qui sur d'autres a l'avantage de jouir d'une certaine popularité. Nous nous occupons de l'élaboration d'un projet de loi sur la matière et espérons pouvoir le soumettre au Conseil-exécutif encore avant la fin de l'année.

Pour ce qui concerne les impôts indirects, il est regrettable que la création du plus justifié et du plus productif de tous, c'est-à-dire de l'impôt sur le tabac, dont la régale appartient théoriquement au canton, rencontre de si grandes difficultés pratiques que l'on ait cru devoir s'abstenir jusqu'ici d'y avoir recours sous une forme ou sous une autre. Comme la nécessité rend ingénieux, il n'est pas impossible que l'on découvre encore un moyen d'arriver à chef en cette affaire.

Quant aux impôts indirects et aux émoluments actuels, nous ferons remarquer ce qui suit :

1^o Régie du sel. L'abaissement du prix du sel, en 1891, de 20 à 15 centimes par kilo, a produit dans les recettes un déchet qui s'est chiffré la première année par 330,000 fr. Une telle diminution des recettes a une importance considérable dans la situation financière actuelle, et l'on doit se demander sérieusement si les consommateurs ne pourraient consentir à une réaugmentation, puisqu'elle serait due à des dépenses faites dans l'intérêt de tous les consommateurs et jusque dans les contrées les plus reculées du canton (écoles, assistance publique, chemins de fer, routes, corrections de rivières).

2^o Impôt du timbre. Une perception plus rigoureuse de cet impôt, souvent encore éludé, en augmenterait le rendement dans une importante mesure. Les pouvoirs législatifs et administratifs devront veiller à faciliter l'application de la loi.

3^o Patentes d'auberges. On peut obtenir ici des augmentations de recettes en créant des classes supérieures pour les grands établissements, de même qu'en supprimant la part des communes, qui n'a plus de raison d'être, puisque que l'Etat est tombé dans des difficultés financières précisément pour avoir diminué dans une très forte proportion les charges des communes dans différents domaines de l'administration.

4^o Emoluments. Une revision des dispositions de la loi du 24 mars 1878 est tout indiquée, notamment en ce qui a trait aux droits de mutation; il faudrait voir s'il n'y a pas lieu de percevoir ces droits pour des objets de valeur autres que les immeubles.

Conclusion.

En résumant ce qui a été dit, nous arrivons à la conclusion qu'il est sans doute difficile, mais non impossible, de rétablir en un temps relativement court

l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat. Deux conditions sont nécessaires à cet effet : la connaissance nette de l'état critique des finances cantonales et la volonté ferme et unanime de considérer la réorganisation des finances de l'Etat comme le premier devoir des autorités. La Direction des finances se permet d'ailleurs de rappeler qu'à l'occasion des délibérations mémorables du Grand Conseil relatives au décret concernant la participation de l'Etat à la construction de nouveaux chemins de fer, en 1897, elle prédit la situation actuelle. Elle exprima l'espoir que, lorsqu'il s'agirait de mettre fin au dérangement inévitable de l'équilibre financier causé par la loi scolaire, la loi sur l'assistance publique, les subventions à des lignes de chemins de fer, etc., le directeur des finances aurait de nouveau son mot à dire, et que le gouvernement et le Grand Conseil le soutiendraient dans ses efforts. En évoquant ces déclarations, qui ne furent l'objet d'aucune critique ou observation, la Direction des finances ajoute que le Conseil-exécutif a manifesté la ferme intention de lui prêter son appui. Le Conseil-exécutif fait d'ailleurs bien de prendre nettement position ; en effet, s'il laissait les choses tourner au pire, il devrait supporter en première ligne les responsabilités encourues. Mais le Grand Conseil devra à son tour aider le gouvernement et regarder comme sa tâche la plus immédiate le soin de restaurer nos finances. Or, pour donner à l'autorité législative l'occasion de faire connaître ses intentions à cet égard, nous proposons de lui soumettre le

projet d'arrêté

suivant :

Le Conseil-exécutif est invité à faire, dans le plus bref délai possible, au plus tard à la fin de janvier 1900, des propositions spéciales concernant le rétablissement de l'équilibre des finances de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 18 décembre 1899.

*Le directeur des finances,
Scheurer.*

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 21 décembre 1899.

Au nom du Conseil-exécutif :
 Le président,
Morgenthaler.
 Le chancelier,
Kistler.

Recours en grâce.

(Décembre 1899.)

1^o *Bergmann*, Jacob, originaire de Meikirch, cultivateur, né en 1870, et *Däppen*, Christian, originaire de Riggisberg, né en 1879, demeurant tous deux à Habstetten, ont été, par arrêt de la Chambre de police du 12 avril 1899, reconnus coupables de mauvais traitements exercés à Habstetten, dans la nuit du 8 au 9 octobre 1898, sur la personne de Frédéric Kräuter, et dont la conséquence a été une incapacité de travail de plus de 20 jours pour le blessé. Ernest Bergmann, aubergiste à Habstetten, né en 1868, a été reconnu coupable de coopération (incitation) à ces mauvais traitements. Les trois accusés ont été condamnés chacun à 30 jours d'emprisonnement et solidairement à des dommages-intérêts. La fixation du chiffre de l'indemnité a toutefois été renvoyée au juge civil par l'arrêt de l'instance supérieure. Les faits qui ont motivé la condamnation sont consignés dans le rapport concernant le recours en grâce présenté par l'aubergiste Bergmann et transmis au Grand Conseil dans la session de novembre. Jacob Bergmann et Christian Däppen sollicitent, de leur côté, remise ou tout au moins réduction considérable de la peine prononcée à leur encontre. Dans l'exposé détaillé des motifs à l'appui de leur requête, ils cherchent à démontrer que la culpabilité de l'aubergiste Bergmann est beaucoup plus grande que la leur. Ils prétendent avoir supposé que l'aubergiste était en cas de légitime défense en les incitant à expulser Kräuter de sa maison. Ils trouvent que Bergmann, avant de les charger d'expulser Kräuter, aurait dû veiller à ce que cette expulsion fût suffisamment motivée; en outre, il ne pouvait ignorer que cet acte, dont il a du reste été spectateur, ne s'accomplirait pas sans violence. Ils estiment qu'il avait l'obligation de s'interposer, s'il n'approuvait pas leur manière d'agir. Ils invoquent finalement leur bonne réputation et l'absence de casier judiciaire. La peine leur semble trop sévère; les autres conséquences de leur acte, les frais et les dommages-intérêts, constituent une punition encore assez forte. Il n'existe aucun motif de remise ou même d'at-

ténuation de la peine et le Conseil-exécutif ne peut pas plus recommander la requête qu'il ne l'a fait pour celle de l'aubergiste Bergmann. Les objections présentées par les pétitionnaires aux fins de placer leur cas sous un jour plus favorable ont été dûment appréciées dans l'arrêt de la Chambre de police, qui a acquis force de chose jugée; il n'y a plus à revenir sur ce point. Le préfet n'a pas appuyé la requête de l'aubergiste Bergmann; il est d'avis que l'acte commis par les trois individus en cause constituent un acte de brutalité tel que la condamnation doit être considérée comme relativement peu sévère. Kräuter a été gravement maltraité par les coups de pied qu'il a reçus dans la région du ventre. Un emprisonnement de trente jours est bien le minimum de la peine qu'avaient méritée Jacob Bergmann et Däppen.

**Propositon du Conseil-exécutif:
» de la commission:**

Rejet.
id.

2^e Veuve Elisabeth *Pauli*, née Nydegger, originaire de Wahlern, née en 1840, a été condamnée le 29 janvier 1899, par les assises du deuxième arrondissement, à 11½ mois de détention dans une maison de correction pour faux et instigation à des faux en écriture de commerce. Dans une requête au Grand Conseil, elle sollicite remise du reste de sa peine, qu'elle subit depuis le 19 juin dernier dans le pénitencier de St-Jean. Elle invoque, à l'appui de sa demande, son âge déjà avancé et le fait qu'étant maladive, un séjour prolongé au pénitencier ruinerait complètement sa santé. Au surplus, elle se réfère au dossier de l'instruction, duquel il appert que c'est pour sortir d'une situation économique désespérée qu'elle-même et son

gendre Christian Steger ont commis les actes qui ont amené leur condamnation, et qu'en outre ils n'ont causé de préjudice à personne en se rendant coupables de faux, puisqu'ils ont désintéressé entièrement les personnes en droit de faire des réclamations. Suivant le rapport du directeur du pénitencier, la veuve Pauli, dont la conduite ne donne lieu à aucune plainte, a dû recevoir des secours médicaux peu de jours après son arrivée dans l'établissement, le 26 juin, et elle a depuis lors constamment figuré sur l'état des malades; elle souffre d'anémie et d'un catarrhe chronique des bronches; elle est souvent alitée et a toujours été au régime des malades. Les jurés et la Chambre criminelle ont déjà tenu compte de toutes les circonstances parlant en faveur de la veuve Pauli et de Christian Steger, et il a été fait preuve de grande indulgence dans l'application de la peine; c'est pourquoi un premier recours en grâce a été rejeté par le Grand Conseil, en date du 19 mai dernier. Mais aujourd'hui, vu la maladie de la pétitionnaire, qui ne pourrait se guérir en prison, le Conseil-exécutif propose de faire remise du reste de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du reste de la peine.*

» de la commission: id.

compte de la gêne de la pétitionnaire, que la remise d'une partie, au plus de la moitié de l'amende.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction à 25 fr. de l'amende de 50 fr.*
» de la commission: id.

4º *Paratte, Joseph*, originaire de Muriaux, cultivateur aux Ecarres, né en 1866, a été condamné le 30 août 1899, par la cour d'assises du cinquième arrondissement, à 60 jours d'emprisonnement, pour mauvais traitements exercés sur M^{me} Alvine Monnet et sa fille, et qui ont entraîné pour M^{me} Monnet une incapacité de travail de plus de vingt jours. Dans sa requête au Grand Conseil, Paratte sollicite remise de la peine, en invoquant le fait que son absence pendant les deux mois qu'il passerait en prison nuirait dans une grande mesure à la marche de son importante exploitation agricole; il ajoute que sa femme est à la veille de ses couches. Il prétend être assez puni par le paiement des frais envers l'Etat, qui se montent à 740 fr. 60, et par l'indemnité de 500 fr. allouée à la partie civile, sans compter les frais du médecin, qui sont aussi à sa charge. Dans l'exposé des motifs de sa requête, Paratte cherche à établir qu'il a simplement infligé aux deux femmes Monnet, qui voulaient le voler, un châtiment mérité; il reconnaît toutefois être allé un peu trop loin. Or, d'après le dossier, aucun fait ne justifie le soupçon de vol. Il appert bien plutôt de l'enquête que Paratte, lequel, d'après l'affirmation de témoins, était ivre, a maltraité les deux femmes sans motif. La requête est recommandée par le conseil communal de Muriaux et par le préfet. Le Conseil-exécutif ne peut pas s'associer à cette recommandation. La peine est très modérée, si l'on considère la gravité des mauvais traitements que Paratte a fait subir à la mère Monnet; ces mauvais traitements, d'après le rapport médical, ont eu pour conséquence la perte de l'œil droit.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*
» de la commission: id.

3º *Veuve Marie Montavon*, cultivatrice, originaire de Montavon et y demeurant, née en 1859, a été condamnée le 30 août 1899, par le juge de police de Delémont, pour contravention à la loi sur les auberges, à une amende de 50 fr., au paiement d'un droit de patente de 25 fr. et aux frais, liquidés à 3 fr. 95. Elle avait vendu des boissons spiritueuses en détail, sans autorisation. Dans sa requête au Grand Conseil, la veuve Montavon sollicite remise totale ou au moins partielle des sommes qu'elle doit payer. Elle dit qu'elle ne pourrait qu'avec la plus grande difficulté s'acquitter envers l'Etat, attendu qu'elle est sans fortune et qu'elle a cinq enfants à élever. Elle ajoute qu'elle n'a servi des boissons spiritueuses que malgré elle; elle pouvait craindre, en cas de refus, de voir porter atteinte à sa propriété. Le recours est appuyé par le conseil communal de Boécourt et par le préfet de Delémont, en considération de la situation économique de la pétitionnaire et des circonstances dans lesquelles a eu lieu la contravention. Le Conseil-exécutif ne peut pas s'associer entièrement à ces recommandations. Suivant le rapport du gendarme de Bassecourt, la contravention n'était pas un cas isolé; il s'est agi plutôt d'infractions répétées, qui ont fait scandale dans la localité. Le Conseil-exécutif ne saurait donc proposer, pour tenir

5º *Fiechter, Jean*, originaire d'Huttwyl, où il exerçait autrefois le métier de tourneur, aujourd'hui mécanicien à Berthoud, né en 1863, a été condamné le 21 octobre 1898, par le tribunal correctionnel de Trachselwald, pour abus de confiance et la valeur des objets soustraits dépassant trente francs, à 30 jours de détention cellulaire, au paiement des frais de l'Etat, liquidés à 89 fr. 95, et à la réparation du dommage

causé, pour autant qu'il n'y avait pas eu remboursement. Il appert du dossier que Fiechter a détourné de l'argent au préjudice de la société du Grütli d'Huttwyl, dont il était le caissier. Dans l'été de 1896, Fiechter, après avoir liquidé à la suite de mauvaises affaires son atelier et commerce de tourneur, avait quitté Huttwyl en laissant dans la caisse du Grütli un déficit de 106 fr., somme qu'il avait employée à payer des dettes personnelles. Un cautionnement de son frère garantissait toutefois la créance du Grütli, et divers acomptes réduisirent peu à peu le montant soustrait, lequel, au moment où la société dénonça Fiechter, le 2 août 1898, n'était plus que de 26 fr. Ce solde aurait alors été payé également, si la partie plaignante n'en avait pas refusé le versement avant qu'il y eût condamnation. Dans sa requête au Grand Conseil, Fiechter sollicite remise de la peine qui lui a été infligée et cherche à démontrer qu'il a été puni trop sévèrement, surtout au vu des circonstances dans lesquelles, malgré son offre de payer le solde de l'argent qu'il avait détourné, avaient eu lieu la dénonciation et l'introduction de l'action pénale. Il croit que le tribunal aurait prononcé un acquittement si la partie plaignante n'avait pas refusé le solde de sa créance. Au surplus, Fiechter invoque sa bonne réputation et insiste sur le préjudice que l'obligation de subir sa peine causerait à ses parents et à ses frères et sœurs. Une attestation jointe à la requête fait foi du paiement des 26 fr. qui restaient dus à la société du Grütli. Le recours est appuyé par le conseil communal d'Huttwyl, qui en certifie exact l'exposé des motifs, et aussi par le tribunal de Trachselwald, qui recommande la remise entière de la peine. Vu ces recommandations et particulièrement celle du tribunal, qui dans son jugement a laissé entendre que Fiechter aurait été absous si la partie plaignante avait consenti à être entièrement désintéressée, le Conseil-exécutif propose de faire droit à la demande du pétitionnaire.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*
» de la commission: id.

fait qu'il aurait, après sa libération, l'occasion d'entrer en apprentissage chez un maître boucher de Neuchâtel. Le Conseil-exécutif ne voit pas de motif de recommander la requête. Il appert du dossier que Schär, depuis son admission à la sainte Cène, a été commissionnaire dans deux importantes maisons de commerce, où, pendant longtemps, il a soustrait un grand nombre d'objets. Il se servait de ces objets en partie pour son usage ou les donnait en cadeau à des personnes de sa connaissance, lesquelles ont été impliquées avec lui dans l'action pénale et ont encouru aussi une condamnation. La valeur totale des soustractions opérées par Schär dépasse de beaucoup la somme de 300 fr. Vu le degré de perversion dont Schär a fait preuve en volant partout et sans cesse où ses occupations l'appelaient, nous sommes d'avis que, dans l'intérêt d'un amendement durable, il doit subir en entier ses deux années d'internement dans la maison de Trachselwald.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

» de la commission:

id.

7^e *Rubin*, Edouard, originaire de Lauterbrunnen, maître tailleur à Thoune, né en 1862, condamné par la Chambre de police, le 3 septembre 1898, à 30 jours de détention cellulaire pour escroquerie, adresse pour la troisième fois un recours en grâce au Grand Conseil. Cette dernière autorité, par décision du 28 décembre 1898, avait pris en considération la première requête de Rubin et avait fait remise du quart de la peine. Bien qu'il eût été accordé à plusieurs reprises à Rubin, par égard pour sa nombreuse famille, un délai pour achever sa peine, dont il n'a subi qu'environ deux jours, il avait adressé une deuxième requête au Grand Conseil. Cette demande a été rejetée le 23 novembre 1899. Dans sa troisième requête, que Rubin motive en disant que le précédent recours ne mentionnait pas certaines circonstances importantes, le pétitionnaire conteste le bien fondé du jugement prononcé contre lui pour escroquerie commise au préjudice de deux maisons de confections de Berne; il n'admet pas qu'il se soit rendu coupable d'un acte frauduleux. En outre, Rubin invoque à nouveau les circonstances difficiles dans lesquelles se trouve sa famille. Le Conseil-exécutif propose le rejet du recours. Il n'existe aucune raison de revenir sur la décision du Grand Conseil du 23 novembre dernier. Les motifs qui ont alors déterminé le rejet existent encore aujourd'hui. De plus, il faut mentionner le fait que le Grand Conseil a déjà eu à s'occuper de plusieurs requêtes de Rubin concernant des condamnations antérieures; ces requêtes ont

6^e *Schär*, Charles, originaire de Dürrenroth, né en 1881, a été condamné le 17 juin 1898 par la Chambre criminelle, pour de nombreux vols, à 2 ans de réclusion. Eu égard à sa jeunesse, il subit sa peine dans la maison disciplinaire de Trachselwald, où il s'est jusqu'ici toujours conduit d'une façon satisfaisante et a travaillé avec application. Dans une requête recommandée par le directeur de la maison disciplinaire et l'inspecteur des établissements cantonaux, Schär sollicite auprès du Grand Conseil la remise du reste de sa peine. Il invoque à l'appui de sa demande le

été écartées par décisions du 13 janvier 1893 et du 21 novembre 1895.

Proposition du Conseil-exécutif : *Rejet.*
 » de la commission : id.

8^o *Kramer*, Marc, originaire d'Unadingen, grand-duc de Bade, menuisier, demeurant à Berne, né en 1850, sollicite auprès du Grand Conseil remise des deux amendes de 74 fr. et de 80 fr., soit d'un total de 154 fr., sans compter les frais de l'Etat, qui lui ont été infligées par le juge de police de Berne, en date du 1^{er} mars et du 1^{er} août 1899, pour contravention aux dispositions de la loi scolaire concernant les absences. Il se dit hors d'état de payer ces amendes et devrait les compenser par 39 jours d'emprisonnement. Il appert de la requête et du dossier que Kramer se trouve dans une situation économique extrêmement difficile et qu'il doit subvenir aux besoins d'une nombreuse famille. La plus âgée de ses filles, qui est née en 1883, devait aller à l'école, d'après la loi bernoise, jusqu'à fin mars 1899. Mais, pendant le dernier semestre de l'année scolaire, Kramer l'a placée comme fille de magasin, afin qu'elle pût contribuer à l'entretien de la famille, composée des parents et de cinq enfants. Vu les recommandations de la direction de police de la ville de Berne et du préfet, comme aussi en considération des circonstances dans lesquelles Kramer a contrevenu à la loi, le Conseil-exécutif pense devoir proposer une réduction du montant des amendes. Les dispositions pénales de la loi scolaire et le danger de créer un précédent ne permettent pas de faire entièrement droit au recours.

Proposition du Conseil-exécutif : *Réduction des deux amendes à 24 fr.*
 » de la commission : id.

9^o *Schulthess*, Frédéric, originaire de Busswyl, tourneur, demeurant à Langenthal, né en 1875, a été condamné par le juge de police d'Aarwangen, en date du 15 juin 1899, pour tapage nocturne, voies de fait et dommage à la propriété, à diverses amendes au montant de 25 fr., à des dommages-intérêts et aux frais. De plus, l'entrée des auberges a été interdite à Schulthess, pour la durée de six mois, dans les districts d'Aarwangen, de Wangen et de Trachselwald. Il a été interjeté appel de ce jugement, mais la Chambre de police s'est déclarée incomptente. Dans une requête au Grand Conseil,

Schulthess sollicite la levée de l'interdiction des auberges ; cette interdiction, dit-il, le gêne dans l'exercice de sa profession et l'empêche de se rendre aux foires et marchés. Le Conseil-exécutif ne voit aucun motif de faire droit au recours. Suivant des rapports officiels, le pétitionnaire est un homme de mauvaise conduite ; lorsqu'il a bu, — et cela n'est pas rare, — il provoque des querelles et des scandales d'auberge ; il a été puni de ce chef à diverses reprises et inutilement. Il ne travaille pas à son compte, mais chez son père, qui s'est déjà plaint maintes fois de sa paresse auprès des autorités.

Proposition du Conseil-exécutif : *Rejet.*
 » de la commission : id.

10^o *Fleury*, Célestin, journalier, originaire de Charmoille et y demeurant, né en 1863, a été condamné par le tribunal correctionnel de Delémont, en date du 20 mai 1899, à 30 jours de détention cellulaire, pour mauvais traitements prémedités et ayant occasionné une incapacité de travail de vingt-un à vingt-cinq jours. Le tribunal a admis qu'il n'y avait pas eu provocation. Il n'a pas été interjeté appel du jugement, qui est donc exécutoire. Aujourd'hui, Fleury sollicite auprès du Grand Conseil remise de la peine. A l'appui de sa requête, il dit que sa nombreuse famille tomberait dans le besoin pendant qu'il serait en prison. Le recours est recommandé par le conseil communal de Charmoille. Le Conseil-exécutif ne saurait s'associer à cette recommandation. Suivant le certificat délivré par le conseil communal de Charmoille, Fleury s'adonne à l'eau-de-vie et sa conduite n'est pas sans reproche. Ce dernier point est confirmé du reste par l'extrait du contrôle pénal, aux termes duquel Fleury a été puni antérieurement à réitérées fois. Le jugement dit expressément que le tribunal a déjà eu égard à la nombreuse famille de Fleury ; contrairement aux conclusions du ministère public, qui proposait quatre mois de détention dans une maison de correction, il n'a prononcé qu'une peine de trente jours de détention cellulaire. Vu cette circonstance, il n'y a pas lieu de faire droit à la requête.

Proposition du Conseil-exécutif : *Rejet.*
 » de la commission : id.

11^e *Stalder*, Frédéric, originaire de Rüegsau, actuellement meunier à Schwanden près Rüderswyl, né en 1856, ancien associé de la maison de meunerie commerciale Kräuchi et Stalder, à Langnau, tombée en faillite en 1898, a été condamné par le tribunal correctionnel de Signau, en date du 14 juin 1899, pour banqueroute simple, à 30 jours d'emprisonnement. La maison Kräuchi et Stalder avait mis une négligence grave dans l'obligation qui lui incombaît, en vertu de l'art. 877 du code fédéral des obligations, de tenir régulièrement les livres de comptabilité au moyen desquels il aurait dû être possible de se rendre compte en tout temps de l'état de sa fortune et de celui de ses dettes et créances. Le coaccusé Kräuchi, l'associé de Stalder, a été déclaré, par le même jugement du tribunal de Signau, coupable non seulement de banqueroute simple, mais encore d'escroquerie et d'abus de confiance, et il a été condamné à huit mois de détention dans une maison de correction. Kräuchi ayant interjeté appel, la Chambre de police l'a libéré, par arrêt du 9 septembre 1899, de l'accusation d'escroquerie et d'abus de confiance; elle ne l'a déclaré coupable que de banqueroute simple et l'a condamné à 30 jours d'emprisonnement. Stalder, qui n'a pas recouru contre le jugement de première instance, sollicite maintenant auprès du Grand Conseil remise, ou tout au moins réduction à un minimum, de la peine de 30 jours d'emprisonnement. Dans sa requête, il retrace sa vie et s'applique à démontrer qu'il n'a jamais eu l'intention de faire du tort à personne et qu'il ne s'est aucunement douté que ses affaires allaient mal. Il déclare avoir perdu dans les moulins Kräuchi et Stalder non seulement sa fortune propre, mais aussi celle de sa femme. Il dit qu'il ne s'occupait que de la partie technique de cette entreprise et que la comptabilité, à laquelle il ne comprenait rien, était tenue par un employé, qui a fortement abusé de la confiance qu'on lui témoignait. L'obligation de subir la peine qui lui a été infligée porterait, ajoute-t-il, un grave préjudice à ses affaires et nuirait considérablement à sa famille. Le conseil municipal de Langnau appuie le recours. Il est d'avis que Stalder, qui a toujours été considéré comme un homme estimable et de sens droit, est tombé dans une situation difficile uniquement par ignorance de l'état et de la marche de son entreprise. La requête est également recommandée par le conseil communal de Rüderswyl, ainsi que par le préfet. Ce dernier propose une remise partielle de la peine; il ne lui semble pas équitable que Stalder soit puni autant que son coaccusé Kräuchi, dont la culpabilité est évidemment plus grande. Le Conseil-exécutif s'associe à ces recommandations, notamment en raison de la circonstance invoquée par le préfet. Il résulte en effet de l'enquête, et ce point est expressément relevé dans l'arrêt de la Chambre de police, qu'en ce qui concerne l'accusation de banqueroute simple, Kräuchi paraît plus

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1899.

coupable que Stalder. Une atténuation de la peine prononcée contre Stalder peut donc se justifier.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine d'emprisonnement à 10 jours.*

» de la commission: id.

12^e *Bracher*, Alfred, originaire de Langenthal, autrefois aubergiste à Berne, né en 1871, reconnu coupable de recel dans un vol de viande commis par le garçon boucher Frédéric Dubach pendant l'hiver de 1896 à 1897, a été condamné de ce chef par la Chambre de police, le 2 septembre 1899, à 2 mois de détention dans une maison de correction, commués en 30 jours de détention cellulaire. La même peine a été infligée à Dubach. Il appartient du dossier que Dubach avait dérobé, dans la boucherie où il était employé, successivement une douzaine de jambons et environ huit saucissons, qu'il portait à Bracher, alors aubergiste dans la Brunngasse; celui-ci lui donnait chaque fois une pièce de deux francs pour sa marchandise. Bracher était d'intelligence avec Dubach et n'ignorait pas la provenance des jambons et saucissons, qu'il servait néanmoins dans son établissement. La partie civile, qui réclamait une indemnité de 250 fr., a été désintéressée avant l'audience du tribunal de première instance. Dans une requête au Grand Conseil, Bracher sollicite remise de la totalité, éventuellement d'une partie de la peine d'emprisonnement qui lui a été infligée. A l'appui de cette requête, il invoque essentiellement le fait que le délit remonte à une époque déjà lointaine, au temps « où il jetait sa gourme » et avait à souffrir les chagrins d'un mariage malheureux, rompu aujourd'hui par le divorce. Il ajoute que depuis lors il a changé de vie et est devenu rangé. La requête n'a pas été recommandée par la direction de police de la ville de Berne, ni par le préfet. Le Conseil-exécutif ne voit également pas de raison d'user de clémence. Le cas de Bracher n'offre en effet aucune circonstance justifiant une remise de peine. Si le voleur n'avait pas eu en Bracher, avec qui il était lié, un client toujours disposé à débiter les produits de ses vols, ceux-ci auraient probablement discontinue.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*
» de la commission: id.

13^e *Senn*, Jean-Jacob, originaire de Bennwyl, Bâle-Campagne, tonnelier, demeurant à Berne, rue de la Lorraine, né en 1859, qui a été condamné par le juge

de police de Berne, en date du 31 octobre 1899, à 2 jours d'emprisonnement et à 15 fr. d'amende, plus aux frais, pour scandale public, sollicite dans une requête au Grand Conseil remise de la peine d'emprisonnement. Il prétend avoir été condamné sans raisons suffisantes. Le recours n'est pas appuyé par la direction de police de la ville, ni par le préfet. La peine infligée à Senn est fondée sur deux rapports de police, aux termes desquels le pétitionnaire a par deux fois, étant en état d'ivresse, fait un tapage épouvantable dans sa demeure, pendant la nuit, en sorte que les autres habitants de la maison se plaignirent et allèrent chercher la police. Senn a reconnu devant le juge l'exactitude des dénonciations et s'est soumis au jugement. Le pétitionnaire a déjà encouru deux condamnations antérieures. En considération de ces faits, le Conseil-exécutif ne voit aucun motif de recommander la requête.

Proposition du Conseil-exécutif:

» de la commission :

Rejet.

id.

14^e *Jaussi*, Jean, originaire de Wattenwyl, coiffeur à Worb, né en 1847, a été condamné par les assises du deuxième arrondissement, en date du 28 juin 1899, pour mauvais traitements ayant entraîné la mort de Chrétien Senn, scieur à Belp, à 10 mois de détention dans une maison de correction, commués en dix mois de détention simple, aux frais de l'Etat et à une indemnité à payer au père de Senn. Le 13 mars 1899, Jean Jaussi s'était rendu à Belp en compagnie de son ouvrier Jacob Hirt, qui voulait s'établir à son compte dans cette localité. Jaussi et Hirt étaient arrivés à Belp à quatre heures de l'après-midi. Après avoir terminé leurs affaires, ils entrèrent avec un autre coiffeur dans une auberge; ils y trouvèrent Chrétien Senn, né en 1871. Il ne s'eleva toutefois aucune querelle dans l'auberge, et Senn s'en alla vers sept heures. Jaussi et

son compagnon visitèrent encore quelques cabarets. A dix heures, lorsqu'ils sortaient de l'auberge Schmutz, ils rencontrèrent Chrétien Senn et Robert Gasser, cultivateur à Belp. Jaussi et Hirt, d'une part, et Senn et Gasser, de l'autre, échangèrent d'abord quelques bouteades par plaisanterie; mais bientôt la querelle devint sérieuse et dégénéra en une rixe, au cours de laquelle Jaussi tira son couteau et en frappa Chrétien Senn à la cuisse. Senn mourut peu après à la suite d'une hémorragie. L'artère fémorale avait été tranchée net et la veine fémorale à moitié. Jaussi sollicite auprès du Grand Conseil remise de sa peine, qu'il subit au pénitencier. Il allègue les circonstances dans lesquelles sa faute a été commise, ainsi que les conséquences malheureuses qu'elle a eues; il dit qu'il ne pouvait prévoir celles-ci et que lui et sa famille en souffriront pendant toute sa vie. En outre, il invoque les certificats de bonne vie et mœurs qui lui ont été délivrés par le conseil municipal de la commune de Worb, où il habite depuis vingt ans, et par les habitants de ce village. Il croit avoir suffisamment expié sa faute par six mois de détention. Le Conseil-exécutif recommande le recours. Jaussi est âgé de cinquante-deux ans. Il jouit dans sa commune de domicile d'une excellente réputation et n'avait jamais été puni antérieurement. Il appartient du dossier que c'est dans un moment d'aberration qu'il a commis l'acte malheureux pour lequel il a été condamné. Il a huit enfants, qu'il élève honnêtement. Sa grâce est désirée par toute la population de Worb; la requête est appuyée par le pasteur et par un grand nombre de citoyens. De plus, le rapport de la direction du pénitencier s'exprime favorablement en ce qui a trait à la conduite du détenu. Par tous ces motifs, le Conseil-exécutif propose la remise du reste de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du reste de la peine.*

» de la commission: *id.*